

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques



Éditeur officiel
du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (listé de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1298-8838	ABATTOIR AVICOLE FRONTENAC INC.	Saint-Méthode-de-Frontenac.	06 11 1961	1975 à 1979 incl.
1329-4418	ACME SHOE MFG. CO. LTD.	4886, av. Bessborough, Montréal	01 02 1962	1975 à 1979 incl.
1306-4357	AGENCE DE RECLAMATIONS NORMANDIE INC. NORMANDIE CLAIMS AGENCY INC	50, place Crémazie, Montréal	30 04 1965	1975 à 1979 incl.
1289-5413	AGENCES LAURENTIENNES LIMITEE .. LAURENTIAN AGENCIES LIMITED	Montréal	07 01 1963	1975 à 1979 incl.
1294-7230	ALGONQUIN HOMES LTD.	1155 ouest, boul. Dorchester, suite 2601, Montréal	26 06 1962	1975 à 1979 incl.
1294-6935	ATELIERS DU MEUBLE DE ST-BRUNO INC.	Saint-Bruno (Lac-St-Jean-Est)	05 06 1956	1975 à 1979 incl.
1232-5312	ANDRE BARRE INC.	5, place des Jésuites, Charlesbourg, QC	17 04 1959	1975-1976-1979.
1238-0192	B. BENOIT & FRERES INC.	7000, av. Jean-Bourdon, Montréal	02 12 1964	1978 et 1979.
1331-9660	BONPEN INC.	65, rue Brittany, suite 509, Montréal	13 10 1972	1975 à 1979 incl.
1240-7110	BRANCH ENTERPRISES INC.	Montréal	23 03 1967	1975 à 1979 incl.
1329-6835	BROMPTON INDUSTRIES LTD.	Bromptonville (Richmond)	14 12 1959	1975 à 1979 incl.
1244-6233	C.G.H. LTEE	697, rue St-Vallier, Québec	19 04 1971	1978 et 1979.
1329-1612	C.L. CONSTRUCTION INC.	Montréal	09 06 1960	1975 à 1979 incl.
1329-1562	CALEDON INVESTMENT CORP.	Montréal	02 04 1959	1975 à 1979 incl.
1328-1225	L.-E. CANTIN & CIE, LTEE	155, Marie-de-L'Incarnation, Québec	22 07 1953	1975 à 1979 incl.
1290-8976	CAPE BRETON METALS LIMITED	134 ouest, rue St-Jacques, Montréal	22 04 1953	1975 à 1979 incl.
	(No personal liability)			
1243-4866	CARLEY'S LIMITED	Montréal	31 08 1932	1975 à 1979 incl.
1243-7240	CASSEL INVESTMENT LTD.	800, place Victoria, Montréal	16 03 1966	1976 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information			Rapports non produits
1331-5643	CENTRE DES COMMUNICATIONS DE LA RADIO R.C.C. INC. <i>R.C.C. RADIO COMMUNICATIONS CENTRE INC.</i>	1967, rue Everett, Montréal	12	03	1973	1975 à 1979 incl.
1329-6629	CHAMBLY INVESTMENT LTD.	Greenfield Park (Chambly) .	30	10	1953	1975 à 1979 incl.
1246-4913	CHAUSSURE FAMILIALE INC.	3062, montée St-Hubert, Saint-Hubert (Chambly)	14	06	1968	1975 à 1979 incl.
1245-9319	CHESLEY PRINTING COMPANY LTD. .	9, avenue Brooke, Westmount (Montréal)	20	05	1960	1975 à 1979 incl.
1300-2332	CITADEL DEVELOPMENT CORP.	Montréal .	24	02	1964	1975 à 1979 incl.
1329-1687	CLUB DE COURSES DE TROIS-RIVIERES LTEE	Trois-Rivières .	15	10	1959	1975 à 1979 incl.
1329-4632	LA COMPAGNIE DE PUBLICATION GENERALE LIMITEE	Montréal .	12	03	1958	1975 à 1979 incl.
1329-7155	LA COMPAGNIE REMO LTEE .	Montréal .	01	04	1959	1975 à 1979 incl.
1323-6047	CONSTRUCTION IGLOO INC. <i>IGLOO CONSTRUCTION INC.</i>	94 est, boul. Henri-Bourassa Montréal	20	11	1972	1975, 1977 à 1979 incl.
1330-1494	CONSTRUCTION J. M. U. INC. <i>J. M. U. CONSTRUCTION INC.</i>	Ste-Foy, QC .	30	03	1973	1975 à 1979 incl.
1329-3550	LES CONSTRUCTIONS DU BAS ST-LAURENT INC.	Cap-Chat (Gaspé-Ouest) .	20	01	1958	1975 à 1979 incl.
1300-4528	COSMA LIMITED .	Montréal .	30	11	1955	1975 à 1979 incl.
1328-4732	ALPHONSE COUTURE INC. .	Laval (Ile-Jésus) .	11	08	1955	1975 à 1979 incl.
1250-3165	CRIMCO MINING CORPORATION LTD. . (No personal liability)	Montréal .	19	02	1971	1975 à 1979 incl.
1349-2301	LES CUISINES CENTRALES BONTURI INC.	Québec .	21	09	1972	1975 à 1979 incl.
1300-6804	J.P. DESMARAIS, LTEE .	Frelighsburg (Missisquoi) .	08	11	1955	1975 à 1979 incl.
1252-4666	DESROCHERS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE INC.	Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)	17	05	1966	1977 à 1979 incl.
1293-1945	DEVELOPPEMENT STE-BEATRIX INC. .	Sainte-Béatrix (Joliette) .	24	05	1961	1975 à 1979 incl.
1266-8760	DOMAINE LAC DES ILES INC.	10024, boul. Rivière-des-Prairies, Montréal	28	03	1962	1977 à 1979 incl.
1334-0989	DOSAN CANADA LTEE . <i>DOSAN CANADA LTD.</i>	Montréal .	29	03	1973	1976 à 1979 incl.
1200-8702	DYNAMIC MOTIVATION (QUEBEC) INCORPORATED	50 ouest, place Crémazie, suite 619, Montréal	23	10	1970	1975 à 1979 incl.
1364-3580	LES ECURIES CALAIS INC.	2245 est, rue Jean-Talon Montréal	23	06	1975	1975 à 1979 incl.
1256-7376	ENRA CORPORATION .	Montréal .	22	12	1970	1975 à 1979 incl.
1253-8054	ENTREPRISES D.M. LIMITEE . <i>D.M. ENTERPRISE LIMITED</i>	78, 9 ^e Avenue, Roxboro (Ile-de-Montréal)	15	04	1965	1976-1978-1979

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1210-1770	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS FAMILIALES BIRON INC.	495 ouest, boul. Jacques-Cartier, Longueuil (Chambly)	02 02 1971	1975 à 1979 incl.
1337-5100	LES ENTREPRISES HINSE & FILS INC.	1245, rue Bon-Air, Ste-Marthe-Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	21 12 1972	1978 et 1979
1357-3233	LES ENTREPRISES PIDAL INC.	2750, chemin Ste-Foy, suite 111, Ste-Foy, QC	10 07 1974	1975-1977 à 1979 incl.
1258-0924	LES ENTREPRISES ST-EUSTACHE INC.	Saint-Eustache (Deux-Montagnes)	01 12 1965	1975 à 1979 incl.
1357-9909	ENTREPRISES SELCORP LTEE..... SELCORP ENTERPRISES LTD.	a/s Quain et Quain 165, rue Wellington, Hull	26 08 1974	1975-1977 à 1979 incl.
1333-3182	LES ENTREPRISES WILLY DUJARDIN LTEE	1191, rue Notre-Dame, Repentigny (L'Assomption)	28 11 1972	1975 à 1979 incl.
1329-6116	EPICERIE SAVARD & FILS LIMITEE	Québec	09 10 1959	1975 à 1979 incl.
1219-9717	EQUIPEMENT ELECTRONIQUE ELDORADO LTEE ELDORADO ELECTRONIC EQUIPMENT LTD.	43, rue Estérel, place Bonaventure, Montréal	09 08 1971	1977 à 1979 incl.
1258-4090	LES EXPLORATIONS TERRA SCAN LIMITEE TERRA SCAN EXPLORATIONS LIMITED	635 ouest, boul. Dorchester, suite 604, Montréal	03 11 1971	1975 à 1979 incl.
1216-5684	FERBLANTERIE CHARLEVOIX LIMITEE	Cap-à-l'Aigle (Charlevoix-Est)	13 07 1971	1975 à 1979 incl.
1319-8940	FERMAR INC.	Québec	29 03 1961	1975 à 1979 incl.
1316-5501	FRANKSIN MINES LTD. (No personal liability)	Montréal	05 06 1958	1975 à 1979 incl.
1240-6906	FREINS ET ROUES DE SECURITE LTEE . SAFETY BRAKES & WHEELS LTD.	Westmount (Montréal)	03 11 1964	1975 à 1979 incl.
1313-0133	G. K. G. INVESTMENTS INC.	Montréal	19 07 1961	1975 à 1979 incl.
1223-3193	GALERIE DES SPORTS (QUEBEC) INC. ...	688 ouest, rue St-Vallier Québec	28 04 1972	1976 à 1979 incl.
1338-9853	GALITHIUM MINES LTD. (No personal liability)	200 ouest, rue St-Jacques, suite 400, Montréal	21 05 1955	1975 à 1979 incl.
1313-0190	GILAH HOME AND MORTGAGE CORPORATION LTD	Montréal	02 04 1959	1975 à 1979 incl.
1263-0208	GILLES GRANGER INC.	240, rue Mayrand Saint-Jean	01 08 1968	1977 à 1979 incl.
1259-1293	FERNAND GRENIER LIMITEE	Beauport, QC	01 04 1971	1975 à 1979 incl.
1358-5856	GROUPE DE RECHERCHE L.O.G. INC. ...	Saint-Anaclet-de-Lessard (Rimouski)	21 11 1973	1975 à 1979 incl.
1264-6600	GUNAIL INC.	8281, 9 ^e Avenue, bureau 3 Montréal	02 02 1971	1977 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1242-5674	LES IMMEUBLES CANABEC INC.	100, av. d'Youville, Québec	09 08 1971	1976 à 1979 incl.
1293-2869	IMMEUBLES LETELLIER INC.	Montréal	11 11 1965	1976 à 1979 incl.
1351-6034	IMPORTATION LE CABOCHARD INC. ...	2000, boul. Bourque Rock Forest (Sherbrooke)	17 12 1973	1977 à 1979 incl.
1363-1593	IMPORTATIONS S.J.D. LTEE <i>S.J.D. IMPORTS LTD.</i>	Montréal	29 04 1975	1975 à 1979 incl.
1326-5798	INTERNATIONAL GO-KART'S LTEE	Rang International Saint-Félicien	03 05 1965	1975 à 1979 incl.
1305-8284	JONQUIERE PRODUITS INC.	Jonquière	03 11 1965	1975 à 1979 incl.
1269-9419	KING-WELL INVESTMENT INC.	Sherbrooke	27 08 1959	1975 à 1979 incl.
1319-8510	KIPAWA MINERAL EXPLORATIONS COMPANY (No personal liability)	Montréal	02 09 1958	1975 à 1979 incl.
1363-6329	LAPOINTE & LAPOINTE LTEE	2115, rue du Parc, Dolbeau	20 05 1975	1975 à 1979 incl.
1309-4792	GUY LATRAVERSE & ASSOCIES INC. ...	7 ouest, boul. Dorchester Montréal	09 10 1969	1975 à 1979 incl.
1246-6918	LAVAGE MOBILE CITADELLE INC. <i>CITADEL MOBILE WASH INC.</i>	155 ouest, rue des Lilas Québec	09 12 1969	1975 à 1979 incl.
1292-6887	M.G.R. CONSTRUCTION INC.	312, boul. Ste-Foy, Longueuil (Chambly)	18 01 1967	1975 à 1979 incl.
1241-3522	LES MACHINERIES BRO-TEK LTEE <i>BRO-TEK MACHINERY LTD.</i>	3637 est, boul. Métropolitain Montréal	31 05 1967	1977 à 1979 incl.
1316-9818	MAGASIN LABELL LTEE	395, rue Mayor, chambre 307, Montréal	20 08 1956	1975 à 1979 incl.
1313-4648	MARCHE LASALLE INC.	7585, avenue Edouard, Lasalle (Montréal)	08 06 1960	1975 à 1979 incl.
1275-2515	MENDOZ SPORTS WEAR INC.	760, rue Hertel Trois-Rivières	25 05 1967	1975 à 1979 incl.
1275-6813	MILLER & WATT INC.	1434 ouest, rue Ste- Catherine bureau 506, Montréal	09 04 1958	1976 à 1979 incl.
1356-4133	LES MODES BERNARD (ST-HUBERT) INC. <i>BERNARD'S FASHIONS (ST-HUBERT) INC.</i>	6744, rue St-Hubert Montréal	09 05 1974	1978 et 1979.
1309-8967	LEONARD MORIN INC.	212, rue Franklin, Québec ..	04 11 1966	1975 à 1979 incl.
1329-6710	NANCY INC.	2500, boul. Laurier Sainte-Foy, QC	26 01 1959	1975 à 1979 incl.
1324-1526	NAPOLEON CONSTRUCTION CO. LTD. ..	Montréal	11 06 1958	1977 à 1979 incl.
1277-3818	J.M. NAULT LIMITEE	Sherbrooke	19 09 1912	1975 à 1979 incl.
1329-3774	NETTOYEURS ASSOCIES INC.	Mont-Joli (Rimouski)	31 10 1956	1975 à 1979 incl.
1289-9977	LES NOUVEAUTES EDUCATIVES INC. ...	10831, boul. Pie-IX Montréal-Nord	08 05 1958	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1329-0846	OAKWOOD CONSTRUCTION COMPANY INC.	512, chemin Oka Deux-Monagnes	04 04 1963	1975 à 1979 incl.
1240-3325	L'OBSERVATEUR DE BOURASSA INC.	Montréal-Nord	06 04 1967	1975 à 1979 incl.
1122-9960	ODETTE HAUTE COIFFURE INC.	4968, chemin Reine-Marie Montréal	05 06 1969	1976 à 1979 incl.
1278-6992	PAIN VAUDREUIL INC. VAUDREUIL BREAD INC.	12, rue St-Louis Vaudreuil	01 08 1966	1975 à 1979 incl.
1352-4301	PAYSAGISTES ET CONSTRUCTEURS DE LA VILLE DU LAC BROME LTEE TOWN OF BROME LAKE LANDSCAPING AND CONSTRUCTION LTD.	Lac Brome (Brome)	22 11 1973	1976 à 1979 incl.
1328-6612	LA PEPINIERE DU SAGUENAY INC.	Chicoutimi	14 05 1958	1975 à 1979 incl.
1288-8210	PLACEMENTS HATLEY INC.	Sherbrooke	11 02 1969	1975 à 1979 incl.
1357-2714	LES PLACEMENTS LA TOSCANE LTEE TUSCANY HOLDINGS LTD.	1115 ouest, rue Sherbrooke étage 2B, Montréal	17 06 1974	1977 à 1979 incl.
1331-6591	LES PLASTIQUES ET FIBRES DE VERRE SECURITAIRES M.G.P. INC.	Saint-Jérôme (Terrebonne) ..	17 05 1973	1975 à 1979 incl.
1329-7031	PLAZA HOLDINGS LTD.	Montréal	27 07 1959	1975 à 1979 incl.
1268-2738	PLAZA JEAN-TALON INC.	5325 est, rue Jean-Talon bureau 208, Saint-Léonard (Montréal)	03 04 1968	1978 et 1979
1329-5472	PORTNEUF-PRESSE INC.	Saint-Basile-Sud (Portneuf)	17 05 1954	1975 à 1979 incl.
1316-6806	LES PRETS S.M.G. INC.	Québec	04 10 1972	1977 à 1979 incl.
1314-0934	PREVOST STREET REALTY HOLDINGS LTD.	Montréal	25 02 1954	1975 à 1979 incl.
1315-6476	QUEBEC CHROME CORPORATION (No personal liability)	Montréal	17 08 1960	1975 à 1979 incl.
1338-5786	LES RESSORTS LUCIEN MILHOMME INC. LUCIEN MILHOMME SPRINGS INC.	Québec	07 08 1972	1976 à 1979 incl.
1235-2522	RICHELIEU AUTOMATIC VENDING CO. LTD.	Saint-Laurent (Montréal) ...	25 01 1967	1976 à 1979 incl.
1109-2590	E. ROSS & SON LTD.	Montréal	31 07 1953	1976 à 1979 incl.
1329-2214	ST. LOUIS FURNITURE CO.	207 est, rue Craig, Montréal	15 10 1953	1975 à 1979 incl.
1329-5217	ST.-PHILIPPE INVESTMENT CORP.	Côte-St-Luc (Ile-de-Montréal)	04 06 1959	1975 à 1979 incl.
1308-6152	ST. URBAIN DAIRIES LTD.	Saint-Urbain (Charlevoix-Ouest)	13 07 1956	1975 à 1979 incl.
1134-9479	SELECT METAL INC.	2255, chemin St-François Dorval	28 06 1967	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1348-7715	SERVICES DE RESSORTS & FREINS METRO INC. <i>METRO SPRINGS & BRAKES SERVICES INC.</i>	12035, rue James Morrice Montréal	08 08 1972	1976 à 1979 incl.
1347-5132	SERVICES D'ENTRETIEN D'ASCENSEURS DELMAC INC. <i>DELMAC ELEVATOR MAINTENANCE SERVICES INC.</i>	1115 ouest, rue Sherbrooke suite 1207, Montréal	09 11 1973	1976 à 1979 incl.
1284-4114	SIWORTH CONSTRUCTION CO.	292 ouest, boul. St-Joseph Montréal	29 06 1960	1975 à 1979 incl.
1288-4615	SOCIETE DE GESTION DES CANTONS DE L'EST INC.	108 nord, rue Wellington chambre 100, Sherbrooke	18 07 1967	1975 à 1979 incl.
1252-1142	LA SOCIETE D'ENTRETIEN DU QUÉBEC INC.	28 A, rue Upper Edison Saint-Lambert (Chambly)	27 12 1967	1976 à 1979 incl.
1261-0143	SOCIETE GENERALE DE FRANCHISING DU CANADA LTEE <i>GENERAL FRANCHISING CORPORATION OF CANADA LTD.</i>	1, place Ville-Marie, suite 1918, Montréal	12 06 1967	1975 à 1979 incl.
1252-5127	SOCIETE INTERNATIONALE D'ESTIMATION INC. <i>INTERNATIONAL APPRAISAL SOCIETY INC</i>	8690, rue de Teck, Montréal	09 06 1969	1975 à 1979 incl.
1362-9696	LES SOLDEURS METROPOLE INC.	1465 est, rue Bélanger Montréal	14 04 1975	1975 à 1979 incl.
1358-7688	SYSTEMES DE DONNEES TROYENS LTEE <i>TROJAN DATA SYSTEMS LTD.</i>	4399, rue King, Pierrefonds (Montréal)	28 08 1974	1975 à 1979 incl.
1262-8921	H. G. TAIT INC.	750, boul. Laurentien Saint-Laurent (Montréal)	27 04 1971	1975 à 1979 incl.
1298-7392	TELECO PRODUCTS CORPORATION LIMITED	9185, boul. St-Laurent Montréal	26 05 1956	1975 à 1979 incl.
1358-3356	JACQUES THIBODEAU INC.	4000 ouest, de Maisonneuve bureau 2508, Westmount (Montréal)	08 03 1974	1977 à 1979 incl.
1284-1698	UNIVERSE SHIPPING CO. LTD.	Greenfield Park (Chambly)	24 02 1971	1975 à 1979 incl.
1364-6120	VALLERAND & ASSOCIES INC.	155, rue de Navarre, bureau 203, Saint-Lambert (Chambly)	11 07 1975	Initial, 1976 à 1979 incl.
1130-7048	VALLEYFIELD PHOTO SERVICE INC.	309, rue du Marché Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	12 08 1964	1977 à 1979 incl.
1318-4965	VENTES & SERVICE AUTOMOTIVE (NORD-OUEST) LTEE <i>AUTOMOTIVE SALES & SERVICE NORTH WEST LTD</i>	Montréal	06 11 1969	1978 et 1979
1141-0370	VITRERIE MICHEL CHARLEBOIS INC. <i>MICHEL CHARLEBOIS GLASS INC.</i>	Laval (Ile-Jésus)	22 05 1969	1975 à 1979 incl.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
		Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-45240

M-600542 101 DT

TRUCKER TRUCK RENTAL INC
(LOCATION DE CAMION LE
CAMIONNEUR INC)

210, rue Roy
St-Eustache, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante Trucker Truck Rental Inc., ou Location de Camion le Camionneur Inc., détentrice du permis 618 DYV, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ces tarifs, tel qu'il appert à l'Annexe A.

Annexe A

<i>Ensemble</i>	<i>Par jour</i>	<i>Par semaine</i>	<i>Du mille</i>	<i>De l'heure</i>	<i>Assurance- collision</i>
Remorque (24 pi)	44 \$	220 \$	0,17 \$	9,25 \$	5 \$ par jour
Trac. à simple essieu 65 000 G.V.M.	75	375	0,11	11,50	7 \$ par jour
Tracteur à double essieu 74 000 G.V.M.	90	450	0,11	12,25	7 \$ par jour
Tracteur à double essieu 87 000 G.V.M.	110	550	0,11	13,00	7 \$ par jour

Remorques

Remorque (40 pi) à ridelles à double essieu	27	135			3 \$ par jour
Remorque (45 pi) à ridelles à double essieu	30	150			3 \$ par jour
(40 pi) réfrigérée à double essieu	50	250			5 \$ par jour
* Réfrigération: 90c de l'heure					
(45 pi) à triple essieu	45	225			3 \$ par jour

Taux de location pour aller sans retour

Pour ensembles partis de Montréal et laissés à Toronto ou partis de Toronto et laissés à Montréal.

Frais interurbains

Remorque (24 pi)	38,50 \$
Tracteur à simple essieu	60,00
Tracteur à double essieu 74 000 G.V.M.	68,50
Tracteur à double essieu 87 000 G.V.M.	84,50
Remorques	22,50

Note: Dans le cas des ensembles laissés à d'autres endroits, les frais interurbains seront établis selon la distance et le temps par rapport au bureau TTR le plus proche.

— La garantie de l'assurance comprise dans la location est 1 000 000 \$ P.L. & P.D.

— Age minimum: 25 ans

— Frais minimums: camion 50 milles par jour ou 250 milles par semaine

Tracteur: 100 milles par jour ou 500 milles par semaine

Location de tracteurs et de remorques.

Bail brut

De 1 à 11 mois

<i>Ensemble</i>	<i>Au mois</i>	<i>Du mille</i>
Remorque (24 pi)	850 \$	0,17 \$
Trac. à simple essieu 65 000 P.B.V.	1 480	0,11
Trac. à double essieu 74 000 P.B.V.	1 770	0,11
Trac. à double essieu 87 000 P.B.V.	2 090	0,11
Trac. à double essieu 110 000 P.B.V.	2 210	0,11

De 1 à 11 mois

<i>Ensemble</i>	<i>Au mois</i>	<i>Du mille</i>
Remorque (24 pi) ou remorque à ridelles à double essieu (40 pi)	850 \$	0,17 \$
Remorque (45 pi) ou remorque à ridelles à double essieu (45 pi)	325	0,03

De 12 à 24 mois

Remorque (24 pi) Trac. à simple essieu 65 000 P.B.V.	815 \$ 1 400	0,15 \$ 0,10
Trac. à double essieu 74 000 P.B.V.	1 595	0,10
Trac. à double essieu 87 000 P.B.V.	1 950	0,10
Trac. à double essieu 110 000 P.B.V.	2 130	0,10
Remorque (40 pi) ou remorque à ridelles à double essieu (40 pi)	315	0,03
Remorque (45 pi) ou remorque à ridelles à double essieu (45 pi)	325	0,03

Bail net

Valeur du véhicule plus financement plus 12% de profit réparti en mensualités.

Rôle M-45624
M-30004-465-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les taux suivants entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Etablir un tarif spécial d'espèces au nom de R. Martel Express Ltée. Transporteurs participants: Brazeau Transport Inc., Kingsway Transports Ltd, Motorways (Ontario) Ltd et Thibodeau-Finch Express Ltd.
Espèce: matériau pour lignes aériennes.
De Hamilton (Ont.) à Montréal (QC) Taux 197 Minimum 30 000 lb
180 40 000 lb

Rôle M-45625
M-30004-466-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les taux suivants entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Etablir un tarif spécial d'espèces au nom de Brazeau Transport Inc., Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc., Direct Motor Express (Québec) Ltd, Direct Winters Transport Ltd, Glengarry Transport Ltd, Husband Transport Ltd, Inter-City Truck Lines (Canada) Inc., Kingsway Transports Ltd, Maislin Transport Ltd, R. Martel Express Ltd, Motorways (Ontario) Ltd, Reliable Transport Ltd, Smith Transport Co. Ltd, Thibodeau-Finch Express Ltd.
Espèces: Adhésifs, soit ciment, matériaux couvre-planer, sur palettes.
Revêtements de sol, soit carreaux, sur palettes.
De Toronto (Ont.) à Montréal (Qué.) Taux 103 minimum 70 000 lb
Note: Le Règlement 97 du C.T.T.B. tarif 15-L ne s'applique pas.

Rôle M-45626
M-30004-467-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434, Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire
Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif de classe et de fret de tout genre no 1030-B, C.T.Q. no 4097
Modifier le Règlement 20 — Immobilisation de véhicules
Section D — Frais
Pour chaque période de trente minutes ou moins:
matériel conventionnel: 12,50 \$ de la demi-heure pour les deux premières heures
17,50 pour toute demi-heure supplémentaire
Tarif d'espèces no 1005-E, C.T.Q. no 4098

	De	À	Taux	Minimum
Ajouter à l'article 400	Brompton-	Vancouver	1653	1 000
Chaudières, radiateurs,	ville		1584	5 000
accessoires ou pièces			1330	10 000
			1186	24 000
			1067	30 000
			1048	40 000
Modifier l'article 1068	Montréal	Calgary	541	45 000
Nourriture pour animaux		Vancouver	633	45 000
		Winnipeg	349	45 000

Aussi, supprimer le minimum de 50 000 lb jusqu'à Calgary et Winnipeg et le remplacer par un minimum de 45 000 lb; ce dernier minimum s'applique aussi jusqu'à Vancouver.

Ajouter à l'article 1240				
Aliments, soit:	Sherbrooke	Calgary	549	50 000
Confiserie		Edmonton	549	50 000
		Regina	437	50 000
		Saskatoon	489	50 000
		Vancouver	632	50 000
		Winnipeg	344	50 000

Ajouter un nouvel article				
Plomberie, soit:	Saint-Jean	Vancouver	926	30 000
porcelaine vitreuse			919	40 000

Note 1: Lorsque les remorques sont chargées à 75% ou plus de leur capacité totale, les frais sont fondés, au taux applicable, sur un minimum de 40 000 lb.

Note 2: Ne s'applique pas à Reimer Express Lines Ltd.

Ajouter un nouvel article				
Produits chimiques, soit:	Clover Bar	Montréal	205	45 000
Pentaerythritol	(Sask.)			

Note: Expiration le 1^{er} décembre 1979

Ajouter un nouvel article				
Aliments, soit:	Edmonton	Montréal	341	40 000
lait (U. H. T.) en cartons				
Pas de réfrigération requise				

Ajouter un nouvel article				
Acier ou fer, soit:	Edmonton	Montréal	286	45 000
boulons, poteaux d'ossature				

Modifier l'article 3520				
Fer ou acier, soit:	Calgary	Montréal	360	45 000
tuyaux, valves	Winnipeg	Montréal	244	45 000

Ajouter à l'article 4130				
Résine synthétique, soit:	Clover Bar	Montréal	218	45 000
filasse de cigarettes	Fort	Québec	275	45 000
	(Sask.)			

Ajouter un nouvel article				
Aliments, soit: miel	Winnipeg	Montréal	224	40 000

Note: Ne s'applique qu'aux conteneurs de 20 pi sur 8 pi et d'une hauteur maximum de 8 pi 6 po. Les marchandises doivent être réparties également dans les conteneurs et de façon à ne pas se déplacer pendant le transport. Aucune cueillette ni livraison ne seront faites si le poids brut du véhicule, conteneur et chargement, excède la limite de poids en vigueur.

Ajouter un nouvel article				
Graines	Winnipeg	Montréal	176	40 000

Note: Ne s'applique qu'aux conteneurs de 20 pi sur 8 pi et d'une hauteur maximum de 8 pi 6 po. Les marchandises doivent être réparties également dans les conteneurs et de façon à ne pas se déplacer pendant le transport. Aucune cueillette ni livraison ne seront faites si le poids brut du véhicule, conteneur et chargement, excède la limite de poids en vigueur.

Midland Superior Express Ltd. Tarif spécial no 536, C.T.Q. no 4075

Annuler l'article 20

Viande de cheval

Ajouter la note 2 à l'article 47:

S'applique à Reimer Express Lines Ltd.

Smith Transport Co. Ltd. Tarif spécial no 538, C.T.Q. no 4090

Ajouter un nouvel article

Graphite, soit:	Berthierville	Calgary	590	40 000
Anodes, sur palettes		Edmonton	546	40 000
		Regina	503	40 000
		Vancouver	701	40 000
		Winnipeg	419	40 000

Note: S'applique à Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co.

Ajouter un nouvel article

Tissus et mercerie, soit:	Granby	Vancouver	21	LTL
Bande de nylon pour			19	5 000
courroies d'usage industriel			16	10 000
			14	20 000

28 \$ Frais min.

Note: Voir l'article 200 pour les règles et règlements.

Note: S'applique à Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co. Ltd.

Modifier le tarif comme suit:

Article 220

Ajouter d'autres taux et minimums

	Granby	) Calgary	)	19	20 000
	Etc.	Edmonton	)		
		Campbell	)	23	20 000
		River C.B.	)		

Ajouter la destination et d'autres taux et minimums

		Etc.	)		
		Castlegar	)		
		Cranbrook	)		
		Kimberley	)		
		C.B.	)		
		Nelson	)		
		C.B.	)		
		Trail C.B.	)		

		Nanaimo	22	20 000
		C.B.	22	20 000

		Victoria		
		Vancouver	20	20 000
		Winnipeg	14	20 000

Modifier le taux de 20 000 lb	Hull	Calgary	12	20 000
	Montréal	Edmonton	)	

Ajouter la destination et les taux		Campbell	31	LTL
		River C.B.	27	2 000
		Comox	23	5 000

	C.B.	)		
	Courtenay	(	19	10 000
	Crofton		15	20 000

		C.B.	)		
		Duncan	)		
		C.B.	)		

		Port Alberni	)		
		Castlegar	)		
		Cranbrook	)		

		Kimberley	)		
		C.B.	)		
		Nelson	)		

		C.B.	)		
		Prince George	)		
		Trail	)		

Modifier les taux pour 10 000 et 20 000 lb.			19	10 000
			15	20 000

Ajouter la destination	Nanaimo	30	LTL
	C.B.	)	

		Victoria	26	2 000
		C.B.	18	10 000
			15	20 000

		Vancouver	13	20 000
Modifier le taux pour 20 000 lb				
Modifier le tarif comme suit:				
Article 250				
Marchandises générales				
Modifier le taux pour 20 000 lb				
	Calgary	) Granby	15	20 000
	Edmonton	) Etc.		
	Campbell	) Granby	19	20 000
	River C.B.	) Etc.		
	Castlegar	) Granby	18	20 000
	C.B.	) Etc.		
	Cranbrook			
	C.B.			
	Kimberley			
	C.B.			
	Nelson C.B.			
	Trail C.B.			
Modifier pour se lire				
	Nanaimo	Granby	28	LTL
	Victoria	Québec	25	2 000
		Sherbrooke	21	5 000
		Sorel	19	10 000
		Trois-	18	20 000
		Rivières	38 \$	Frais min.
		Valleyfield		
Ajouter le taux pour 20 000 lb	Vancouver	Granby Etc.	16	20 000
Ajouter le taux pour 20 000 lb	Winnipeg	Granby Etc.	12	20 000
Ajouter la destination et	Calgary	Hull	11	10 000
modifier le taux actuel et			9	20 000
le poids minimum de 10 000			21 \$	Frais min.
et 20 000 lb				
Ajouter le point d'origine				
	Campbell	) Hull	24	LTL
	River	) Montréal	21	2 000
	Comox	)	18	5 000
	Courtenay	)	15	10 000
	Crofton	)	12	20 000
	Duncan	)		
	Port Alberni	)	32 \$	Frais min.
Ajouter le point d'origine				
et autres destinations;	Castlegar	) Hull	15	10 000
modifier le taux de 10 000	Cranbrook	)	12	20 000
et 20 000 lb. Augmenter les	Kimberley	)	31 \$	Frais min.
frais minimums.	Nelson	)		
	Penticton	)		
	Prince			
	George			
	Trail	)		
	Vernon	)		
Modifier pour se lire				
	Nanaimo	) Hull	23	LTL
	Victoria	) Montréal	20	2 000
			17	5 000
			14	10 000
			12	20 000
			31 \$	Frais min.
Ajouter la destination et				
modifier le taux actuel pour	Vancouver	Hull	12	10 000
10 000 et 20 000 lb.			10	20 000
Ajouter la destination				
	Winnipeg	Hull		
Alltrans. Tarif spécial no 541, C.T.Q. 4126				
Modifier l'article 310 — Minimum pour les frais d'expédition				
Supprimer la note: s'applique à Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co. Ltd.				
Inter-City Truck Lines Ltd. Tarif spécial no 543, C.T.Q. 4168				
Ajouter à l'article 7				
	Vancouver	Montréal		
Note: s'applique à Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co. Ltd.				
Ajouter un nouvel article				
Articles à base de résine				
synthétique, soit:				
Bouteilles souples pour	Winnipeg	Montréal	288	24 000
l'eau. Chaudières emboîtées.				

Note 1: Le Règlement 30 du Tarif 1005-E ne s'applique pas.

Note 2: S'applique à Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.

Kingsway Freightlines Ltd. Tarif spécial no 544, C.T.Q. 4175

Modifier l'article 20

Papier et fournitures de bureau soit: papier

Ajouter la note: s'applique à Direct Winters Transport (Western) Ltd, Millar & Brown Ltd.

Rôle M-45627

M-40003-312-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road

Weston, Ontario

M9P 3S5

Rôle M-45628

M-30007-125-DT

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS
RATE CONFERENCE**

1307, Peachtree St., NE

Atlanta, (GA)

30357

Modification tarifaire:

Supplément no 43 au tarif no ICC HGB 404 entre le Canada et les États-Unis, augmentant de 0,05 \$ le 100 lb les taux sur le groupement (Règlement 33), le groupement (Règlement 34), la distribution (Règlement 34), la distribution (Règlement 35).

Modification tarifaire:

Supplément 57 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèces no 319-D (Sud des États-Unis-Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

Est établi à l'article 4150 un taux d'espèce réduit sur le ferro-manganèse-silicium transporté depuis Bécancour (Québec) jusqu'à Chattanooga (TN)

Est établi à l'article 4730 un taux d'espèce réduit pour certains transporteurs, sur les ensouples (pour les machines textiles) transportées depuis Drummondville (Québec) jusqu'à Celriver (C.S.) avec un jour d'avis en vertu d'un tarif spécial de l'Interstate Commerce Commission. Un tel taux expire vingt-huit jours après son entrée en vigueur pour être rétabli deux jours plus tard.

Est établi un taux d'espèce réduit à l'article 6290, sur les magazines et les périodiques, complets ou en sections, et le papier transportés de Gallatin (TN) jusqu'à Montréal (Québec).

Modification tarifaire:

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif sur les marchandises en vrac no 600, C.T.Q. 3235.

Modifier le Règlement 295 - supplément pour carburant diésel

b) Tous les chargements visés par le présent tarif seront assujettis à un supplément ou une remise en fonction de l'augmentation ou de la baisse du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

c) En plus de tous les taux et autres frais applicables, tous les chargements seront assujettis à un supplément ou une remise représentant 0,15% des frais de transport pour chaque cent d'augmentation ou de réduction du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

Modification tarifaire:

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce sur l'asphalte liquide no 66-G, C.T.Q. no 4100

Modifier le Règlement 150 - supplément pour carburant diésel

b) Tous les chargements visés par le présent tarif seront assujettis à un supplément ou une remise en fonction de l'augmentation ou de la baisse du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

c) En plus de tous les taux et autres frais applicables, les chargements seront assujettis à un supplément ou une remise représentant 0,15% des frais de transport pour chaque cent d'augmentation ou de réduction du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

Rôle M-45664

M-40013-106-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404

Montréal, Qué.

H3G 1R4

Rôle M-45665
M-40013-107-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif sur les marchandises en vrac no 69-B, C.T.Q. no 4105

Modifier le Règlement 280 - supplément pour carburant diésel

b) Tous les chargements visés par le présent tarif seront assujettis à un supplément ou une remise en fonction de l'augmentation ou de la baisse du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

c) En plus de tous les taux et autres frais applicables, les chargements seront assujettis à un supplément ou une remise représentant 0,15% des frais de transport pour chaque cent d'augmentation ou de réduction du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

Modification tarifaire:

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif sur les marchandises en vrac no 640-A, C.T.Q. no 4102

Contrat	Entre	Et	Taux	Minimum
Ajouter un nouvel article	Des points en Ontario	Des points au Québec		
Produits chimiques				
Pour: Abitibi Paper Co. Ltd.				
Remorque 157 \$ le voyage				
Tracteur 1,26 \$ le mille				
Ajouter un nouvel article	Bécancour	Hamilton Stoney Creek	41.55 \$ la tonne	35 tonnes
Acide muriatique				

Modifier le Règlement 320 - supplément pour carburant diésel

b) Tous les chargements visés par le présent tarif seront assujettis à un supplément ou une remise en fonction de l'augmentation ou de la baisse du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

c) En plus de tous les taux et autres frais applicables, les chargements seront assujettis à un supplément ou une remise représentant 0,15% des frais de transport pour chaque cent d'augmentation ou de réduction du prix du carburant à l'achat, à partir de 100,7¢ le gallon, en comptant toutes les taxes qui frappent le carburant.

Rôle M-45667
M-30004-468-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif forfaitaire spécial C.T.Q. no 4080 au nom de Delson

Transport Ltee pour le compte de Westroc Industries Limited.

Matériaux de construction

De Sainte-Catherine-d'Alexandrie (Québec)

À des points en Ontario situés à l'est de l'autoroute no 41

Milles	46 000	55 000	70 000
51 — 60	43	38	33
61 — 70	46	43	40
71 — 80	50	46	42
81 — 90	55	52	48
91 — 100	59	54	50
101 — 120	64	59	54
121 — 140	68	65	59
141 — 160	71	68	63
161 — 180	77	73	67
181 — 200	80	77	70
201 — 220	91	85	77
221 — 240	98	93	85
241 — 260	103	98	90
261 — 280	113	110	100
281 — 300	119	113	103

Les taux sont en cents le 100 lb.

Note: Tableau de millage selon le guide du transport par camion inc.

Temps alloué pour le chargement 1 1/2 h

Temps alloué pour le déchargement 2 h

À l'exclusion du chargement et du déchargement.

Ces taux sont réguliers. Le temps supplémentaire ne s'appliquera que pour la main-d'oeuvre, le cas échéant

Passé la période allouée, le tarif horaire est de 20 \$.

Matériaux de construction, soit:

Parements et moulures en vinyle

De Sainte-Catherine-d'Alexandrie (Québec)

À des points en Ontario situés à l'est de l'autoroute no 41

Milles	10 000	20 000	24 000	30 000
51 — 60	172	90	77	64
61 — 70	188	96	82	70
71 — 80	204	106	90	77
81 — 90	220	112	95	82
91 — 120	228	119	100	92
121 — 140	251	132	111	95
141 — 160	269	137	117	102
161 — 180	282	148	125	109
181 — 200	307	158	134	112
201 — 220	333	171	148	122
221 — 240	374	189	159	133
241 — 260	391	199	166	138
261 — 280	419	212	178	148
281 — 300	457	233	198	162

Les taux sont en cents le 100 lb.

Note: Tableau de millage selon le Guide du transport par camion inc.

Temps alloué pour le chargement 1 1/2 h

Temps alloué pour le déchargement 2 h

À l'exclusion du chargement et du déchargement.

Ces taux sont réguliers. Le temps supplémentaire ne s'applique que pour la main-d'oeuvre, le cas échéant.

Passé la période allouée, le tarif horaire est de 20 \$.

Rôle M-45673
M-300935-101-D
(15762-V)

GALLO, TOM

Wicker Street
P.O. BOX 151
Ticonderoga, N.Y. 12883
Au Québec:
a/s Fernand Germain
Jardin Mérite
11671, Albert-Hudon
Montréal-Nord, Qué.
H1G 3A4
Requérant-cédant
M-304978-101-D

TOM GALLO INC.

Wicker Street
P.O. Box 151
Ticonderoga, N.Y. 12883
Au Québec
a/s Fernand Germain
Jardin Mérite
11671, Albert-Hudon
Montréal-Nord, Qué.
H1G 3A4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande l'approbation de la Commission des transports du Québec relativement au transfert de son permis, comprenant système de transport, titres, intérêts et privilèges attachés au permis no M-300935 (15762-V) en faveur de la requérante-cessionnaire.

Le tout selon les dispositions de l'article 41 de la Loi sur les Transports.

Ledit permis qui fait l'objet de la transaction se lit comme suit:

Transport restreint - long trajet - parcours restreint - marchandises non assujetties

Depuis la frontière entre le Québec et les Etats-Unis (points d'entrée: Lacolle, Armstrong, Rock Island) jusqu'à Sherbrooke et le district métropolitain de Montréal, et retour, pour le transport de fruits et légumes, dont des bananes non assujetties aux Règlements de l'Interstate Commerce Commission Act (article 203b) 6) section 11).

Rôle M-45702
M-301659-101-D
(21347-V)

**TRANSPORT ROBERT (QUEBEC)
1973 LTEE/
ROBERT TRANSPORT (QUEBEC)
1973 LTD.**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300055-103-D
(503-V)

**MESSIER TRANSPORT
(MARIEVILLE) INC.**

132, Ruisseau-St-Louis
Marieville, QC
J0L 1J0
Voiturier-roulier

Rôle M-45704
M-301659-104-D
(21347-V)

**TRANSPORT ROBERT (QUEBEC)
1973 LTEE/
ROBERT TRANSPORT (QUEBEC)
1973 LTD.**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300380-104-D
(4810-V)

**TRANSPORT GERALD ROY
WATERLOO INC./
GERALD ROY TRANSPORT
WATERLOO INC.**

62, rue Nord
Waterloo, QC
J0E 2N0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Messier Transport (Marieville) Inc. détentrice du permis M-300055 (503-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Transport Gerald Roy Waterloo Inc./Gerald Roy Transport Waterloo Inc., détentrice du permis M-300380 (4810-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Plamondon Transport Inc., détentrice du permis M-300284 (2695-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-45706
M-301659-106-D
(21347-V)

**TRANSPORT ROBERT (QUEBEC)
1973 LTEE/
ROBERT TRANSPORT (QUEBEC)
1973 LTD.**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300284-102-D
(2695-V)

PLAMONDON TRANSPORT INC.

2250, route Marie-Victorin
Tracy, QC
J3R 1M9
Voiturier-roulier

Rôle M-45710
M-300224-113-D
(1772-V)

**TRANSPORT ROBERT (1973) LTEE/
ROBERT TRANSPORT (1973) LTD**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300380-102-D
(4810-V)

**TRANSPORT GERALD ROY
WATERLOO INC./
GERALD ROY TRANSPORT
WATERLOO INC.**

62, rue Nord
Waterloo, QC
J0E 2N0
Voiturier-roulier

Rôle M-45708
M-300224-110-D
(1772-V)

**TRANSPORT ROBERT
1973 LTEE/
ROBERT TRANSPORT
1973 LTD.**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300055-101-D
(503-V)

**MESSIER TRANSPORT
(MARIEVILLE) INC.**

132, Ruisseau-St-Louis
Marieville, QC
J0L 1J0
Voiturier-roulier

Rôle M-45713
M-300224-115-D
(1772-V)

**TRANSPORT ROBERT (1973) LTEE/
ROBERT TRANSPORT (1973) LTD**

130, 1^{re} Avenue
Rougemont, QC
J0L 1M0
Voiturier-remorqueur
M-300284-104-D
(2695-V)

PLAMONDON TRANSPORT INC.

2250, route Marie-Victorin
Tracy, QC
J3R 1M9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Transport Gerald Roy Waterloo Inc./Gerald Roy Transport Waterloo Inc., détentrice du permis M-300380 (4810-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Messier Transport (Marieville) Inc., détentrice du permis M-300055 (503-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Plamondon Transport Inc., détentrice du permis M-300284 (2695-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis de roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-45715
M-300502-104-D
(8385-V)

**CROTEAU TRANSPORT INC.
TRANSPORT CROTEAU INC.**

805, boul. Industriel
Granby (Shefford) QC
J2G 8M5
Voiturier-remorqueur
M-301492-119-D
(20426-V)

R. MARTEL EXPRESS LTEE

700 ouest, rue Principale
Farnham (Missisquoi) QC
J2N 1M3
Siège social:
350, rue Carreau
St-Jean, QC
J3B 2G4
Voiturier-roulier

Rôle M-45717
M-300502-108-D
(8385-V)

**CROTEAU TRANSPORT INC.
TRANSPORT CROTEAU INC.**

805, boul. Industriel
Granby (Shefford) QC
J2G 8M5
Voiturier-remorqueur
M-300365-107-D
(4506-V)

**TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER
INC.
C. BOUCHER EXPRESS TRANSPORT
INC.**

350, Carreau
St-Jean (St-Jean) QC
J3B 6Z1
Voiturier-roulier

Rôle M-45719
M-300365-105-D
(4506-V)

**TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER
INC.**

**C. BOUCHER EXPRESS
TRANSPORT INC.**

350, rue Carreau
St-Jean (St-Jean) QC
J3B 6Z1
Voiturier-remorqueur
M-300502-102-D
(8385-V)

**CROTEAU TRANSPORT INC.
TRANSPORT CROTEAU INC.**

805, boul. Industriel
Granby (Shefford) QC
J2G 8M5
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: R. Martel Express Ltée, détentrice du permis M-301492 (20426-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Transport Express C. Boucher Inc., détentrice du permis M-300365 (4506-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Croteau Transport Inc., détentrice du permis M-300502, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-45720
M-207139-103-D

TAXI VILLANI LTEE

146, Dieppe
Pointe-Claire, QC
H9R 1X6

Requérante-cédante
M-206508-001-102-D

PEREZ, DAVID

155, de Guire, app. 811
St-Laurent, QC

H4N 1N9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-207139-007 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45721
M-203771-101-D

MAILLOUX, PAUL

7351, Joseph-Renaud, app. 210
Ville d'Anjou, QC

H1K 4G1
Requérant-cédant

M-209981-001-101-D

MESSINA, GERLANDO

6087, Lachenaie
St-Léonard, Qué.

H1S 1N9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203771-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45722
M-202845-101-D

KODSI MOSHE, MAURICE

1900, Ward, app. 101
St-Laurent, QC

H4M 1T4
Requérant-cédant

M-209980-001-101-D

JAKALIAN, ACHOD

8405, boul. de l'Acadie, app. 3
Montréal, QC

H3N 2W4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202845-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45723
M-208344-101-D

KOUFOUDAKIS, MME MARIA

265, boul. Strathmore
Dorval, QC

H9S 2J5
Requérante-cédante

M-209982-001-101-D

ADAMS, JOHN C.

17, St-Joachim
Pointe-Claire, QC

H9S 4P2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208344-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45724
M-206671-101-D
CHARETTE, LUCIEN

7581, 8^e Avenue
Montréal, QC
H2A 3E1
Requérant-cédant
M-208662-002-101-D

FERLAND, GERARD
7765, place Sevilly
Anjou, QC
H1K 3S3
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206671-002 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45725
M-203815-101-D
GLADYS AND LEO ENTERPRISES LTD

5865 ouest, Henri-Bourassa
St-Laurent, QC
H4R 1B7
Requérante-cédante
M-208069-004-103-D

SANDHU SUCHA SINGH
3145, Noorduyn
St-Laurent, QC
H4R 1A1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-203815-002 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45727
M-201815-101-D
MC MAHON, LEO

5865 ouest, Henri-Bourassa
St-Laurent, QC
H4R 1B7
Requérant-cédant
M-209984-001-101-D

LEGARE, JEAN-CLAUDE
120, montée Major
Laval-des-Rapides, QC
H7N 4S6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201815-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45728
M-206032-101-D
DE BELLEFEUILLE, JACQUES

270, Beauchamp
LaSalle, QC
H8R 3R5
Requérant-cédant
M-207639-002-101-D

PROVOST, EDOUARD
664, Pine Beach Bld.
Dorval, QC
H9P 2K7
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206032-001 pour l'agglomération
A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45729
M-203440-102-D

ALRO TAXIS INCORPORATED

6415, Chabot
Montréal, QC
H2G 2T3

Requérante-cédante
M-209983-001-101-D

FRASCA, DOMENICO

6773, 35e Avenue
Montréal, QC
H1T 3A8

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203440-007 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45730
M-204179-101-D

DE MELO, ANTONIO

3215, Malo
Brossard, QC
J4Y 1B4

Requérant-cédant
M-209974-001-101-D

LEBEL, RENE

951, des Saules, app. 3
Longueuil, QC
J4L 2V8

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204179-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45741
M-203440-101-D

ALRO TAXIS INCORPORATED

6415, Chabot
Montréal, QC
H2G 2T3

Requérante-cédante
M-209978-001-101-D

ADAM, ANDRE

7305, Chabot, app. 3
Montréal, Qué.
H2E 2K7

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203440-002 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45742
M-204147-101-D

MOREAU, JACQUES

12372, Grenet
Montréal, QC
H4J 2K2

Requérant-cédant
M-209976-001-101-D

MME ISABELLA LARAINÉ

1381, Franklin Pr.
Chomedey, Laval, QC
H7W 1K5

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204147-001 pour l'agglomération
A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45743
M-201159-102-D
LEMIEUX, JEAN-PAUL

1846, Jolicoeur
Montréal, QC
H4E 1X2
Requérant-cédant
M-209975-001-101-D

ZAMBOGIAN, MINAS
8540, Champagneur, app. 14
Montréal, QC
H3N 2L2
Requérant-cessionnaire

Rôle M-45753
M-205550-102-D
GOYETTE, YVON

1475, Holmes, app. 6
St-Hubert
(Chambly) QC
J4T 1A7
Requérant-cédant
M-209045-002-101-D

KONDRACKI LECH, DANIELLE
2081, Préfontaine
Montréal, QC
H1W 2P4
Requérante-cessionnaire

Rôle M-45754
M-204658-101-D
ALLAIRE, MARCEL

1975, Brébeuf
Longueuil, QC
J4J 3P6
Requérant-cédant
M-206934-003-101-D

SIMONEAU, GUY
713, terrasse Decelles
Longueuil, QC
J4L 3T8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-45755
M-209078-101-D
FOURNIER, GAETAN

3239, St-Zotique
Montréal, QC
H1H 1E8
Requérant-cédant
M-209977-001-101-D

GENEREUX, VINCENT
4000, boul. Robert, app. 1
Montréal-Nord, QC
H1Z 1Y5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201159-002 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205550-001 pour l'agglomération
A-24 St-Bruno demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204658-001 pour l'agglomération
A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209078-001 pour l'agglomération
A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45756
M-209209-101-D

**LA SUCCESSION FERNAND
D'ARAGON**

6492, Pierre-Gaulin
Montréal, QC
H1M 2V1

Requérante-cédante
M-202866-002-101-D

D'ARAGON, MME FERNANDE

6492, Pierre-Gaulin
Montréal, QC
H1M 2V1

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-209209-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45757
M-203225-103-D

CHATEAUGUAY PARK TAXI REG'D

(Tardif, Roland)
8, Tremblay
Châteauguay, QC
J6J 3N4

Requérant-cédant
M-209965-001-101-D

LEBRUN, FLORIAN

4, place Richelieu, app. 206
Châteauguay, QC
J6K 3T8

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203225-003 pour l'agglomération A-26 Châteauguay demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45761
M-600191-101-D

CARREFOUR PONTIAC BUICK INC.

171, boul. Labelle
Ste-Rose, Laval, QC
H7L 2Z8
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location à court terme pour les véhicules de promenade, familiales et camionnettes GMC pour ses clients dont les véhicules sont en réparation à court terme.

Rôle M-45767
M-00001A-101-D

SIMONE LARENTE ET AL.

C.P. 146
North-Hatley, QC
J0B 2C0

Requérants
M-000007-101-D

POULIOT, ROGER

80, rue River
Waterville, QC
J0B 3H0
Intimé

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec pour citer les faits suivants:

Nous vous donnons d'abord l'horaire actuel en vigueur depuis quelques années: du lundi au samedi inclus:

Départ de Waterville	départ de North-Hatley	départ de Sherbrooke
8 h 35	8 h 45	11 h 15
13 h 20	13 h 30	17 h 15

dimanche aucun service.

Vous constatez que c'est très différent de l'horaire que vous nous avez fait parvenir, lequel horaire vous avait été fourni par Pouliot Transport en 1973.

Et quant à nous, nous demandons l'horaire que voici:

Départ de Waterville	départ de North-Hatley	départ de Sherbrooke
7 h 30	7 h 40	11 h 45
12 h 30	12 h 40	17 h 15

dimanche service pour l'après-midi (même heure que sur semaine)

Nous espérons aussi que M. Pouliot s'occupera lui-même d'annoncer ces changements s'ils ont lieu.

Rôle Q-19469
Q-300,575016-D
(15908-V)

LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.

1747, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, QC
G1N 3Y9

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route

De Montréal à Québec et retour, pour le public en général.

Amendement à la requête en date du 29 novembre 1979.
La requérante dont la demande a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 14 avril 1979, 111^e année, numéro 15, page 4239, amende sa requête pour qu'elle se lise à l'avenir, ainsi:

Transport général - longue distance - route

De Montréal à Québec, et retour via la route 20

Transport spécialisé - longue distance - route - véhicules isothermes

De Montréal à Québec et retour via la route 20

Droits additionnels:

1. En donnant ces deux services, la requérante aura aussi le droit d'utiliser la route 138 entre Québec et Montréal.

2. En donnant les deux services autorisés, la requérante demande l'autorisation de faire la cueillette et la livraison des marchandises à l'Ancienne-Lorette, Lac-St-Charles, Loretteville (village Huron), St-Emile, Valcartier, Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Aube-Rivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham, Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures, lesdites municipalités étant toutes situées dans les comtés de Lévis et de Québec.

Rôle Q-21998
Q-301962-102-D

ROY, CHARLES

Route 173
C.P. 748
Beauceville
(Beauce) QC
G0S 1A0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300927-108-D
(22173-V)

CHO-BO INC.

5420, 4^e Avenue est
R.R. 5
C.P. 38
St-Georges-Est
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-roulier
Q-300174-109-D
(3818-V)

BEAUCE EXPRESS INC.

Route Kennedy
C.P. 38
St-Georges
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-remorqueur

Nouvelle demande:

Prenez avis que Charles Roy s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:

Transport par remorquage - contrat

Permis de remorquage autorisant M. Charles Roy à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Cho-Bo Inc., selon toutes les clauses du permis 22173-V et de Beauce Express Inc., selon toutes les clauses du permis 3818-V et permis de courtier en transport en faveur de Cho-Bo Inc. et Beauce Express Inc. pour les fins et la durée du permis de remorquage autorisé par la présente en faveur de Charles Roy, selon toutes les clauses du permis 22173-V et toutes les clauses du permis 3818-V.

Rôle Q-22000
Q-300277-102-D
(7277-V)

TRANSPORT GAGNON ET FRERES LTEE

Rue Principale
St-Jean-de-Dieu
(Rivière-du-Loup) QC
G0L 3M0

Modification de permis:

La partie requérante, détentrice du permis no 7277-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:

Transport spécialisé et restreint - longue distance - route restreinte - contrat

A l'Isle-Verte, de Victoriaville, Chambly, La Prairie et Trois-Rivières, pour le transport en sacs d'engrais chimiques et de céréales ou produits entrant dans la fabrication des moulées pour le compte de Société Coopérative Agricole Régionale de Rivière-du-Loup.

Rôle Q-22002

Q-301944-103-D

GOBEIL, CAMIL

4871, rang St-Joseph

Chicoutimi

(Chicoutimi) QC

G7H 5A7

Voiturier-remorqueur

et

Q-300501-104-D

(14134-V)

SERVICE PIERRE JORON

(1975) LTEE/

PIERRE JORON SERVICE

(1975) LTD

1315-A, boul. St-Paul

Chicoutimi

(Chicoutimi) QC

G7J 3Y2

Voiturier-roulier

Rôle Q-22004

Q-300094-106-D

(1158-V)

POTVIN TRANSPORT LTEE

1001, Joliette

Chicoutimi

(Chicoutimi) QC

G7J 2R1

Voiturier-remorqueur

et

Q-300501-103-D

(14134-V)

SERVICE PIERRE JORON

(1975) LTEE/

PIERRE JORON SERVICE

(1975) LTD

1315-A, boul. St-Paul

Chicoutimi

(Chicoutimi) QC

G7J 3Y2

Voiturier-roulier

Rôle Q-22006

Q-300.614-101-D

(17232-V)

NAP. TRANSPORT CIE LTEE

37, rue St-Louis

St-Antoine

(Rivière-du-Loup) QC

G0L 2J0

Nouvelle demande:

Le requérant Camil Gobeil, Q-301944, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques de Service Pierre Joron 75 Ltée, en vertu de toutes les clauses du permis 14134-V.

Modification de permis:

La requérante Potvin Transport Ltée, Q-300094 (1158-V) s'adresse à la Commission des transports, afin d'avoir l'autorisation de tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques et semi-remorques de Service Pierre Joron 75 Ltée, en vertu de toutes les clauses du permis 14134-V Q-300501.

Demande de modification de permis, clause c):

Le requérant détenteur du permis 17232-V s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier la clause c) de son permis qui se lit:

Transport restreint - longue distance - contrat - route restreinte

De Rivière-du-Loup aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée), et retour, avec marchandises refusées pour le compte de Nap Dumont Transport Ltée. L'exploitation de ce permis est conditionnelle à l'obtention du permis complémentaire requis des autorités compétentes du Nouveau-Brunswick.

Pour ce lire:

Transport restreint - longue distance - contrat - route restreinte - transport de matériaux de construction

De Rivière-du-Loup aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée), et retour pour le compte de Nap Dumont Transport Ltée.

L'exploitation de ce permis est conditionnelle à l'obtention du permis complémentaire requis des autorités compétentes du Nouveau-Brunswick.

Rôle Q-22007
Q-24,030-101-DT

RADIO TAXI ENRG.

(Hébert, Aurel)
Case postale 877
Senneterre (Abitibi) QC
JOY 2M0
Adresse de correspondance
270, 4^e Rue ouest
Senneterre (Abitibi) QC
JOY 2M0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de transport par véhicules-taxis dans la région de Senneterre.

Taux actuels		Taux proposés
0.90 \$	Au départ de la chute	1.10 \$
* 0.80	Chaque kilomètre	0.55 km
0.15	Chaque minute d'attente	0.25
* 0.70	Chaque kilomètre extérieur	0.50 km
* Tarif actuel exprimé au mille		

Rôle Q-22016
Q-201498-101-D

CLOUTIER, MME ROGER

Case postale 353
St-Jean-Port-Joli (L'Islet)
G0R 3G0
Adresse de correspondance
St-Jean-Port-Joli
(L'Islet)
G0R 3G0
Place d'affaires
Requérante-cédante
Q-203300-101-D

Transfert de permis:
Cloutier, Roger (Mme) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Caron, Sarto le permis Q-201498-001 et le véhicule, permis de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de St-Jean-Port-Joli 03-1322-SD.

CARON, SARTO

340 est, avenue de Gaspé
St-Jean-Port-Joli (L'Islet)
G0R 3G0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22019
Q-201,967-101-V

DERASPE, CHARLES-HENRI

464, St-Mathias, app. 212
Québec, QC
G1K 1B5
Requérant
Q-20 036-101-V

LA LIGUE DE TAXIS DE QUEBEC INC.

Case postale 417
Québec, QC
G1L 4W2
Adresse postale
250, 22^e Rue
Québec, QC
G1L 1X3
Adresse de correspondance
Mise en cause

Requête en révision (article 22 de la Loi sur les transports):

Le requérant déclare:

1. le requérant est propriétaire d'un véhicule automobile de marque Mercury, modèle 1977, numéro de série 7H96F501875, qui était immatriculé pour l'année 1979 sous le numéro T-36 544;

2. le requérant était alors détenteur d'un permis de taxi émis par la Commission des transports du Québec et portant le numéro Q-201967;

3. vers le début d'octobre 1979, le requérant recevait la visite d'agents de la Sûreté du Québec pour procéder à l'enlèvement des plaques du véhicule précité immatriculé sous le numéro T-36 544. Après consultation et après vérification, il se rendit compte que le permis qu'il détenait et portant le numéro Q-201967 avait été annulé par la Commission des transports du Québec dans une décision portant le numéro QPT-4751;

4. tel qu'il appert à ladite décision, celle-ci a été rendue par défaut et hors de la présence du requérant;

5. le requérant n'a jamais reçu signification des procédures et, tel qu'il appert à la décision de la Commission des transports du Québec, il n'a jamais reçu l'avis de convocation à l'audience;

6. le requérant n'a jamais été avisé par la partie mise en cause qu'il avait perdu son statut de membre en règle de celle-ci, le requérant croyant qu'il était toujours membre en règle, l'ayant toujours été et désirant le demeurer;

7. le requérant est donc bien fondé de demander que la décision QPT-4751 soit révisée et/ou révoquée;

8. la présente requête est bien fondée en faits et en droit;

C'est pourquoi, plaise à la Commission des transports du Québec:

accueillir la présente requête;

réviser et/ou révoquer la décision rendue le 5 juin 1979 et portant le numéro QPT-4751.

Rôle Q-22020
Q-301 967-102-D

LEVESQUE, SIMONE

1113, 9^e Avenue
Charny
(Lévis) QC
G6W 4G5
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 310-122-D
(8077-V)

**TRANSPORT BRAZEAU INC./
BRAZEAU TRANSPORT INC.**

2725, rue Dalton
Ste-Foy, QC
G1T 3T1
Voiturier-roulier

Rôle Q-22021
Q-203,120-102-D

LESSARD, REMI

Route 112
East-Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cédant
Q-203,297-102-D

TAXI LESSARD ENR.

(Cloutier, Louis-Nazaire)
Route 112
East-Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22024
Q-200278-101-D

DROUIN, ADRIEN

(décédé)
207, rue Ste-Geneviève
St-Isidore (Dorchester)
G0S 2S0
Requérant-cédant
Q-203303-101-D

DROUIN, MME ADRIEN

207, rue Ste-Geneviève
St-Isidore (Dorchester)
G0S 2S0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22025
Q-600075-101-D

HEROUX & THIBODEAU INC.

875, boul. St-Joseph
Drummondville (Drummond)
J2C 2C4

Rôle Q-22026
Q-600,466-102-D

LOCATION DU CUIVRE LTEE

450, avenue Larivière
Rouyn (Témiscamingue) QC
J9X 4J1

Nouvelle demande:

Dame Simone Lévesque s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant:

La requérante, dame Simone Lévesque, est autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Transport Brazeau Inc. et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis 8077-V (Q-300 310); ladite compagnie Transport Brazeau Inc. fait une demande de permis de courtier réciproque.

Demande de transfert:

Lessard, Rémi demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Lessard Enr. (Cloutier, Louis-Nazaire) le permis Q-203,120-002 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de East Broughton 03-2366-VL.

Transfert de permis par transmission de décès:

Drouin, Mme Adrien, étant la légataire universelle, demande à la Commission des transports du Québec que le permis Q-200278-001 et le véhicule détenu par M. Adrien Drouin lui soit transféré, le permis est de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de St-Isidore 03-2241-P.

Demande de droit additionnel:

La requérante s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation de louer à long terme (1 an et plus), des véhicules commerciaux au sens du Code de la route (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques; à l'exclusion des camions remorques et des semi-remorques citernes) pour le public en général.

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de pouvoir donner les services suivants:

location à long terme de véhicules de promenade au:

450, avenue Larivière, Rouyn, QC:

location à court et à long termes des véhicules suivants: suburban 2x2, véhicules 4x4, pick up, step van, camions-fourgons, campeurs, fourgonnettes-campeurs, tracteurs.

Rôle Q-22027

Q-203,004-101-DT

NOLET, CLAUDE

215, des Champs

Ste-Marie (Beauce)

G0S 2Y0

Q-202,720-101-DT

ARMAND CLICHE TAXI

(Cliche, Armand)

C.P. 381

Ste-Marie (Beauce)

G0S 2Y0

Q-203,298-102-DT

COUTURE, ROLLAND

550, rue Robert

Ste-Marguerite (Dorchester)

G0S 2X0

Q-203,299-102-DT

RUEL, LEONIDAS336, 1^{re} Rue

Ste-Marie (Beauce)

G0S 2Y0

Requérants

Rôle Q-22028

Q-501-317-101-D

LEBLANC, GILLES

21, rue Chouinard, C.P. 25

Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)

G0C 1L0

Requérant-cédant

Q-506-699-102-D

LES TRANSPORTS D.L.M. INC.

21, rue Chouinard, C.P. 25

Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)

G0C 1L0

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-22029

Q-300-320-115-D

(8642-V)

GOSSELIN EXPRESS LTEE/**GOSSELIN EXPRESS LTD**

141 sud, boulevard Smith

Thetford Mines

(Mégantic) QC

G6G 5T4

Rôle Q-22030

Q-300-022-106-D

(147-V)

GOSSELIN TRANSPORT LTEE

141, boul. Smith sud

C.P. 456

Thetford Mines

(Mégantic) QC

G6G 5T4

Les requérants s'adressent à la Commission, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter leurs tarifs pour le transport de personnes par véhicules-taxis dans la région de Ste-Marie, Beauce.

Les tarifs proposés sont les suivants:

0,95 \$		Au départ de la chute
0,60 \$		du km parcouru

Transfert de permis:

Le requérant-cédant, détenteur du permis no Q-501-317-001, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de faire transférer à Les Transports D.L.M. Inc., ledit permis se rattachant au tracteur Kenworth 1979, numéro de licence VR-3027/79, numéro de série 90-48500, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 01.

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Leblanc, Gilles	98% des actions ordinaires
Leblanc, Nicole L.	1% des actions ordinaires
Leblanc, Eric	1% des actions ordinaires

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis les autorisations suivantes:

a) Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec.

b) Prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux à la fois.

Conditions:

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis les autorisations suivantes:

a) Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec.

b) Prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux à la fois.

Conditions:

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-22031
Q-600,032-101-D

LOCATION ST-MAURICE LTEE

(St-Maurice Leasing Ltd)
2132, 77^e Rue
Shawinigan (St-Maurice)
G9N 7R5

Demande de droit additionnel:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter au permis déjà existant le service suivant: location à court terme de camion maximum de une (1) tonne.

Rôle Q-22032
Q-301,644-101-D

MONSIEUR RENE LEBLOND

(Leblond, René)
11^e Rang
Chesterville
(Arthabaska) QC
G0P 1J0

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La partie requérante s'adresse à la CTQ afin d'être autorisée à donner le service additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Chesterville avec droit de ramassage dans un rayon de 30 milles de ladite municipalité, à Wendover and Simpson (St-Charles-de-Drummond) et St-Hyacinthe, pour le transport d'animaux vivants destinés aux encans d'animaux.

Rôle Q-22033
Q-300,300-105-D
(7863-V)

TRANSPORT MORNEAU INC.

St-Arsène
(Rivière-du-Loup) QC
G0L 2K0

Demande de modification de permis, clause additionnelle:

La requérante, Transport Morneau Inc., détentrice du permis no Q-300,300-101-D, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de modifier son permis afin d'ajouter la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Rivière-du-Loup à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles des limites de Montréal (à l'exception des municipalités autorisées selon l'Ordonnance générale no 6319-RT sur le district Montréal métropolitain), pour le transport de sphaigne et/ou de mousse de tourbe (peat moss), pour le compte de et sur paiement des frais de transport par Premier Peat Moss Producers Ltd et La Tourbe de St-Laurent Ltée et retour, avec marchandises refusées ou avariées.

Rôle Q-22034
Q-300,022-105-D
(147-V)

GOSSELIN TRANSPORT LTEE

141 sud, boulevard Smith
C.P. 456
Thetford Mines
(Mégantic) QC
G6G 5T4

Demande de modification de permis, clause d):

La requérante, Gosselin Transport Ltée, détentrice du permis numéro 147-V, dont la clause d) se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Thetford Mines à Québec et retour.

Droit additionnel:

A l'occasion du service ci-dessus, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises aux endroits suivants et dans un rayon de 5 milles desdits endroits: East Broughton, Leeds Station, Robertsonville, Black Lake, Coleraine, St-Julien, Disraeli, Garthby, St-Gérard, Stratford, Weedon, Marleton, Limeridge, East Angus.

demande à la Commission des transports que cette clause soit modifiée pour se lire à l'avenir comme suit:

Transport général - longue distance - route -

De Québec à Thetford Mines et retour avec autorisation de desservir les endroits intermédiaires.

Rôle Q-22035
Q-301,039-101-D
(22960-V)

OMER JULIEN

(Julien, Omer)
B.P. 215
Barraute
(Abitibi) QC
J0Y 1A0

Requérant-tireur
Q-301,733-101-D

LES TRANSPORTS OMER JULIEN INC.

231 sud, CNR
Barraute
(Abitibi) QC
J0Y 1A0
Requérant-tiré

Nouvelle demande de permis de tireur:

Le requérant Omer Julien, détenteur du permis M-501,969-001-002, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Les Transports Omer Julien Inc., détentrice du permis Q-301,733 et ce sur chacune des clauses; ladite compagnie Les Transports Omer Julien Inc., fait une demande de permis de courtier réciproque.

Rôle Q-22040

Q-600,466 103-DT

LOCATION DU CUIVRE LTEE

450, avenue Larièvre
Rouyn (Témiscamingue)
Qué.
J9X 4J1

Rôle Q-22041

Q-000504-101-D

MAY BLANCHET ROUTIER ENR.

370, boulevard Jacques-Bédard
Lac-St-Charles (QC)
G0A 2H0
Requérante

Rôle Q-22045

Q-301 836-102-D

MATHIEU, ROMAIN

St-Juste-de-Bretenières
(Montmagny) (QC)
G0R 3H0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 240-102-D
(6427-V)

STE-MARIE EXPRESS LIMITEE

Rue du Parc
Parc Industriel
C.P. 208
Ste-Marie
(Beauce) QC
G0S 2Y0
Voiturier-roulier

Rôle Q-22046

Q-600,451-101-D

J.-M. SIMARD LTEE

123, des Frontières
Rivière-Bleue (Témiscouata)
QC
G0L 2B0

Rôle Q-22047

Q-600,214-102-D

TRANSOL LOCATION INC.

809, Mgr.-Grandin
Ste-Foy (QC)
G1V 3X5

Rôle Q-22048

Q-600429-101-D

LOCATION TEMISCAMING LTEE

2, avenue Riordon
Témiscaming (Témiscamingue)
J0Z 3R0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs, pour qu'ils se lisent tels qu'indiqués à la requête.

Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux proposés doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Demande un permis de transport saisonnier:

Le requérant qui détenait le permis Q-000504 de la Commission des transports du Québec, demande le permis suivant à savoir:

Transport saisonnier - catégorie économique

Service: Transport d'enfants de Charlesbourg et de la paroisse Saint-Esprit à Québec, vers des camp de vacances situés à Stoneham, Lac-Beauport, Lac-Saint-Charles et l'île d'Orléans, et retour, pour le compte de la ville de Charlesbourg et de la paroisse Saint-Esprit de Québec.

Durée: Du 5 juin 1980 au 31 décembre 1980.

Nouvelle demande:

Le requérant Romain Mathieu s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir un permis de remorquage l'autorisant à tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques de Ste-Marie Express Ltée, détentrice du permis 6427-V selon toutes les clauses dudit permis et, au surplus Ste-Marie Express Ltée demande un permis de courtier en transport correspondant.

Demande de droit additionnel:

La requérante, J.-M. Simard Ltée, détentrice du permis Q-600,451, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'ajouter aux services dudit permis, l'adresse suivante: 85, Commerciale, Cabano, QC.

Droit additionnel:

La requérante Transol Location Inc., ayant un bureau de location au 124, rue St-Pierre à Québec, et détentrice du permis 887 DYV, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un bureau additionnel de location au 3060, des Hirondelles, Bécancour, afin d'y exploiter toutes les clauses de son permis.

Demande de droit additionnel:

La requérante, Location Témiscaming Ltée, détentrice du permis Q-600429, s'adresse à la CTQ afin d'obtenir le service additionnel suivant:

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques); location à long terme de véhicules de promenade (automobiles, stations-wagons); location à court terme de véhicules de promenade (automobiles, stations-wagons); dans les trois cas: pour le public en général.

Rôle Q-22049
Q-202428-101-D
GILLES LABBE

(Labbe, Gilles)
2330, 18^e Rue
Québec (QC)
G1J 2A9
Requérant-cédant
Q-203304-101-D

COUTU, MICHEL

776 est, Sapinière-Dorion, app. 1
Québec (QC)
G1J 1A4
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22050
Q-203035-101-D

JACQUELINE DERY BONNARD

(Bonnard, Dery Jacqueline)
128, rang Ste-Anne
Ste-Christine (Portneuf)
G0A 2Y0
Requérante-cédante
Q-203301-101-D

ROGER MEUNIER

(Meunier, Roger)
51, Avignon
Québec (QC)
G2B 1W2
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-22054
Q-710,163-101-D

SANI PARE ENRG.

(Paré, Armand)
7210, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Nicolet)
G0X 1B0
Requérante-cédante
Q-710,625-101-D

SANI PARE INC.

7210, Nicolas Perrot
Bécancour (Nicolet)
G0X 1B0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-22056
Q-506 304-101-D

MEUBLES MORIGEAU LTEE/

MORIGEAU FURNITURE LTD.

St-François (Montmagny)
G0R 3A0

Rôle Q-22057
Q-504 027-101-D

L.V. LUMBER LTEE

C.P. 130,
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1L0
Requérante-cédante
Q-506 699-103-D

LES TRANSPORTS D.L.M. INC.

21, rue Chouinard, C.P. 25,
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1L0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Gilles Labbé (Labbe, Gilles) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Coutu, Michel le permis Q-202428-001 de catégorie «agglomération» et de catégorie «ordinaire» ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Transfert de permis:

Jacqueline Dery Bonnard (Bonnard, Dery Jacqueline) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Roger Meunier (Meunier, Roger) le permis Q-203035-001 de catégorie «agglomération» et de catégorie «ordinaire» ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Transfert de permis:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Sani Paré Inc., le permis de transport de déchets solides qu'il détient pour la région 04.

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Armand Paré	950 actions ordinaires
Michel Paré	10 actions ordinaires
Pierre Paré	10 actions ordinaires
Jean Paré	10 actions ordinaires
Claude Paré	10 actions ordinaires
Roberto Paré	10 actions ordinaires

Demande de modification de permis:

La requérante, détentrice du permis Q-506 304, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier son permis selon la décision QCV-10210 qui l'autorise à faire du transport tel que prévu au groupe 4 de l'article 12-1, paragraphe b), du Règlement no 12 sur le camionnage en vrac afin d'y rajouter le groupe 3 de l'article 12-1.

Transfert de permis:

La requérante-cédante, détentrice du permis numéro: Q-504 027-001, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de faire transférer à Les Transports D.L.M. Inc., ledit permis se rattachant au tracteur Kenworth 1973, numéro de licence VR-5114/79, numéro de série 88381, qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 01.

Liste des actionnaires de la requérante-cédante (au dossier):

Vaillancourt, J. Raoul	9 998 actions ordinaires
Vaillancourt, Norma B.	1 action ordinaire
Grégoire, Claude	1 action ordinaire
Total:	10 000 actions ordinaires et 2 000 actions privilégiées

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Leblanc, Gilles	98% actions ordinaires
Leblanc, Nicole L.	1% actions ordinaires
Leblanc, Eric	1% actions ordinaires

Rôle Q-22058

Q-504 922-101-D

BANVILLE, MARIE-PAULE410 ouest, 2^e Rue

Rimouski (Rimouski)

G5L 4Y9

Requérante-cédante

Q-507 069-101-D

COTE, RENE CYR

473 ouest, St-Germain, app. 7

Rimouski (Rimouski)

G5L 1E5

Requérant-cessionnaire

4310-o

Transfert de permis:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac Q-504 922-001, qu'elle détient pour transporter des marchandises en vrac, dans la région 01 à René Cyr Côté.

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)**

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête Nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
Q-22051	Q-710,049-101-D BOUCHARD, JEAN-PAUL C.P. 190 St-Urbain (Charlevoix-Ouest) G0A 4K0	Déchets solides	2
Q-22052	Q-710,627-101-D CLAVEAU & FILS INC. 123, boul. Taschereau Kénogami (Chicoutimi) G7X 1H2	Déchets solides	2
Q-22053	Q-710,626-101-D DUNN, LEO C.P. 393, Gaspé (Gaspé-Est) G0C 1R0	Déchets solides	1
Q-22055	Q-710,630-101-D LEMELIN, YVANHOE 945, Dupas Longueuil (Chambly) J4L 2Z6	Déchets solides et boues liquides	3

4310-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
QPV- 1414-TF	79-10-17	Cause: Q-21666 Q-000016-101-HPT AUTOBUS LAC FRONTIERE LTEE	Journal de Québec	18, 19 et 20 sept 1979	Modification de tarifs Accordée

	Milles	St-Michel	St-Charles-Est	La Durantaye-5 ^e Rang	St-Raphaël	Le Sault	St-François-Morigneau	St-Pierre	Montmagny	Rocher Noir	N.-D.-du-Rosaire	Ste-Euphémie	Armagh	St-Philémon	St-Paul	Ste-Appoline	St-Magloire	St-Camille	St-Juste	Daaquam	St-Fabien	Ste-Lucie	Lac Frontière
1. Québec	2	1,90	1,90	2,05	2,40	2,40	2,70	2,95	3,15	3,15	3,60	3,70	2,40	3,25	3,70	5,00	4,15	4,25	4,50	4,50	4,50	4,90	4,95
2. Lévis	15	1,55	1,55	1,75	2,15	2,15	2,35	2,65	2,80	2,80	3,30	3,35	2,55	2,95	3,35	4,65	3,85	4,00	4,15	4,15	4,15	4,40	4,65
3. Beaumont	23	1,25	1,25	1,55	1,85	1,85	2,15	2,35	2,50	2,50	3,05	3,10	2,30	2,65	3,10	3,25	3,50	3,75	3,90	4,00	4,00	4,10	4,40
4. St-Michel	35			1,25	1,55	1,55	1,85	2,05	1,25	2,25	2,80	2,70	2,00	2,35	2,80	4,15	3,00	3,50	3,60	3,60	3,60	3,80	4,15
5. St-Charles	33		0,95	0,95	1,25	1,25	1,55	1,75	2,25	2,25	2,50	2,55	1,70	2,05	2,50	3,90	3,00	3,15	3,30	3,30	3,35	3,50	3,85
6. La Durantaye-5 ^e Rang	34			0,95	0,95	0,95	1,25	1,50	2,15	2,25	2,35	2,50	1,55	2,00	2,50	3,75	2,80	2,95	3,15	3,15	3,50	3,65	3,75
7. St-Raphaël	45				0,95	0,95	0,95	1,55	1,85	2,00	2,35	2,50	1,25	1,55	2,15	3,15	2,50	2,80	3,00	3,00	3,15	3,25	3,40
8. Le Sault	45					0,95	0,95	1,40	1,75	1,85	2,15	2,50	1,25	1,55	2,50	3,15	2,15	2,80	2,80	3,00	3,15	3,25	3,40
9. St-François-Morigneau	49						0,95	1,25	1,50	1,75	2,00	2,25	2,50	2,50	2,50	3,15	2,80	2,80	3,15	3,15	3,15	3,40	3,40
10. St-Pierre	54							0,95	0,95	1,25	1,85	2,15	2,15	2,50	2,15	2,80	2,80	2,80	3,15	3,15	3,15	3,40	3,40
11. Montmagny	60								0,95	0,95	1,55	1,60	1,60	2,15	1,65	2,50	3,15	3,15	3,15	3,15	2,15	2,35	2,80
12. Rocher Noir	62									0,95	1,25	1,50	2,15	2,50	1,50	2,50	3,15	3,15	3,25	3,25	1,85	2,15	2,50
13. N.-D.-du-Rosaire	75										0,95	1,25	1,85	2,15	1,25	2,15	3,15	3,15	3,15	3,15	1,85	1,85	2,35
14. Ste-Euphémie	80											0,95	1,85	1,85	1,25	1,85	3,15	3,15	3,15	3,15	1,60	1,85	2,35
15. Armagh	55												0,95	1,25	1,55	2,15	1,85	2,15	2,50	2,50	2,50	2,80	3,15
16. St-Philémon	63													0,95	1,25	1,85	1,55	1,55	1,75	1,75	2,15	2,15	2,80
17. St-Paul	86														0,95	1,85	2,50	2,50	2,50	2,50	1,65	1,85	2,15
18. Ste-Appoline	97															0,95	2,50	2,50	2,50	2,50	1,85	2,15	2,40
19. St-Magloire	73																0,95	1,25	1,50	1,55	1,85	2,15	2,50
20. St-Camille	82																	0,95	1,25	1,40	1,55	1,85	2,15
21. St-Juste	89																		0,95	1,25	1,25	1,55	1,85
22. Daaquam	91																			0,95	0,95	1,25	1,25
23. St-Fabien	97																				0,95	1,25	1,55
24. Ste-Lucie	105																					0,95	1,25
25. Lac Frontière	110																						0,95

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPV-1416-TF	79-10-17	Cause: Q-21664 Q 000012-101-HPT TRANSPORT FONTAINE LTEE	Journal de Québec	18-19 et 20 sept. 1979	Modification de tarifs Accordée

Annexe

Transport Fontaine Ltée

Buckland — St-Damien — 8^e Rang — St-Lazare — St-Gervais — Hétrières — St-Charles

Québec	3,25 \$	2,90 \$	2,65 \$	2,60 \$	2,30 \$	2,25 \$	2,00 \$
Lévis	2,90	2,45	2,30	2,20	1,90	1,80	1,60
Beaumont	2,25	1,75	1,65	1,50	1,25	1,15	1,00
St-Charles	1,70	1,60	1,30	1,15	0,80	0,70	0,60
Hétrières	1,65	1,40	1,15	1,10	0,70	0,65	
St-Gervais	1,60	1,30	1,05	0,80	0,65		
St-Lazare	1,40	1,00	0,70	0,65			
8 ^e Rang	1,30	0,75	0,65				
St-Damien	0,85	0,65					
Buckland	0,65						

Armagh Station

St-Nérée

Québec	3,25 \$	2,75 \$
Lévis	2,85	2,35
Beaumont	2,25	1,70
St-Charles	1,75	1,50
Hétrières	1,65	1,30
St-Gervais	1,60	1,15
St-Nérée	1,05	0,65
7 ^e Rang	0,75	
Armagh	0,65	

Livrets de famille 25%

Pour Québec et Lévis seulement

QPV-1429-TF	79-11-22	Cause: Q-21379 Q-00002-104-DT AUTOBUS LACHANCE INC. (LES) ASBESTOS TRANSIT INC. ALMA AUTOBUS & TAXIS INC. AUTOBUS RIVE-NORD LTEE (LES) AUTOBUS J. G. COTE INC. AUTOBUS DESHAIES LTEE (LES) AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE AUTOCARS FOURNIER INC. AUTOBUS FORTIN & POULIN INC. LESSARD BUS LINES INC. AUTOBUS ST-DENIS LTEE (LES) AUTOBUS LAC FRONTIERE LTEE T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE AUTOCARS JASMIN INC. AUTOCAR PORTNEUF INC. AUTOBUS VENISE (1978) LTEE AUTOBUS CENTRE SUD LTEE BRANDON TRANSPORT INC. AUTOBUS J. M. LANDRY INC. AUTOBUS RICHELIEU LTEE (LES) CHIBOUGAMAU TRANSPORT LTEE AUTOBUS GILBERT ENR. AUTOBUS LATERRIERE INC. AUTOBUS DUPONT LTEE METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. VOYAGEUR INC. AUTOCARS THETFORD INC.	G.O.Q. no 39 p. 8798	79-09-29	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 15 décembre 1979.
-------------	----------	---	----------------------------	----------	---

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

VOYAGEUR COLONIAL LTD.
 AUTOBUS R. PELLETIER & FILS ENR.
 METROPOLITAIN SUD (1967) INC.
 AUTOBUS GAUDREAU INC. (LES)
 AUTOBUS INTER-CITE LTEE
 AUTOBUS H. LAVOIE & FILS INC.
 MARCEL CHOUINARD
 TRANSPORT DES MONTS LTEE
 PONTIAC BUS LINES LTD.
 AUTOBUS TREMBLAY & TREMBLAY INC.
 AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTEE
 AUTOBUS LA SAPINIERE LTEE
 SERVICE D'AUTOBUS ILE D'ORLEANS ENR.
 TRANSPORT FONTAINE LTEE
 TRANSPORT SECURITAIRE
 ST-PROSPER INC.
 PAUL TREMBLAY TRANSPORT LTEE
 VERREAULT TRANSPORT LTEE
 et
 ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
 D'AUTOBUS DU QUEBEC

Annexe

Echelle	0-2	2-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100
1	2.05 \$	2.25 \$	2.95 \$	3.35 \$	3.60 \$	3.95 \$	4.70 \$	5.10 \$	5.45 \$	6.55 \$	7.50 \$
2	2.20	2.45	3.10	3.55	3.85	4.20	5.00	5.25	5.70	6.85	7.65
3	2.40	2.65	3.35	3.80	4.20	4.50	5.20	5.70	6.00	7.15	8.05
4	2.60	2.90	3.60	4.10	4.40	4.70	5.50	5.90	6.25	7.50	8.30
5	2.65	3.05	4.00	4.40	4.75	5.10	5.90	6.30	6.70	7.90	8.75
6	2.75	3.20	4.15	4.65	4.95	5.35	6.15	6.55	6.85	8.20	9.00
7	2.90	3.35	4.35	4.95	5.25	5.50	6.45	6.80	7.20	8.35	9.25
8	3.15	3.65	4.70	5.25	5.55	5.95	6.80	7.25	7.55	8.85	9.75
9	3.40	3.90	5.10	5.55	5.95	6.25	7.25	7.60	8.00	9.25	10.15
10	3.75	4.35	5.50	6.05	6.50	6.80	7.85	8.20	8.50	9.90	10.70
11	4.15	4.80	6.05	6.65	7.10	7.40	8.45	8.90	9.20	10.60	11.45
12	4.75	5.50	6.90	7.50	7.95	8.25	9.50	9.90	10.20	11.65	12.45
13	5.15	5.95	7.45	8.10	8.55	8.85	10.15	10.55	10.85	12.30	13.20
14	5.55	6.45	8.05	8.70	9.10	9.50	10.75	11.25	11.55	13.00	13.85
15	6.15	7.10	8.85	9.60	10.00	10.40	11.75	12.20	12.55	14.10	14.95
16	6.55	7.60	9.50	10.20	10.55	11.00	12.45	12.90	13.25	14.75	15.65
17	6.95	8.05	9.90	10.65	11.00	11.45	12.90	13.35	13.70	15.20	16.10
18	7.35	8.50	10.35	11.05	11.45	11.90	13.35	13.80	14.15	15.65	16.60
19	7.90	9.15	10.80	11.50	11.90	12.35	13.80	14.25	14.60	16.10	17.05
20	8.30	9.60	11.25	12.00	12.35	12.80	14.25	14.70	15.05	16.60	17.50
21	8.65	9.90	11.75	12.40	12.80	13.25	14.70	15.20	15.50	17.05	17.95
22	9.10	10.35	12.10	12.80	13.20	13.70	15.15	15.65	16.00	17.50	18.40
23	9.50	10.90	12.50	13.20	13.65	14.15	15.60	16.10	16.45	17.95	18.90
24	9.90	11.35	12.90	13.75	14.10	14.60	16.05	16.55	16.90	18.40	19.35

QPV-1435-S	79-11-29	Cause: Q-21256 Q-000319-101-D BOUDREAU, ROMEO	G.O.Q. no 36 p. 8280	79-09-08	Permis saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 28 novembre 1980.
QPV-1436-S	79-11-30	Cause: Q-21641 Q-000541-101-D TRANSPORT E. POULIN INC.	G.O.Q. no 42 p. 9421	79-10-20	Permis saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1980.
QPV-1437-S	79-11-30	Cause: Q-21636 Q-000223-102-D AUTOBUS SCOLAIRE DROLET LIMITEE	G.O.Q. no 42 p. 9421	79-10-20	Permis saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1980.

TAXI

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14462	79-09-25	Cause: M-43846 M-205784-101-D CHRISTOS KOLIVAS Requérant-cédant M-209781-001 PHENOL, JOSEPH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 33 p. 7773	79-08-18	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14493	79-10-01	Cause: M-43864 M-205315-101-D MERCIER, CLAUDE Requérant-cédant M-209731-001 MERCIER, FLORENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 33 p. 7775	79-08-18	Transfert de permis Accordée A-7
MPT-14498	79-10-03	Cause: M-44102 M-200318-101-D PILOTTE, ADRIEN Requérant-cédant M-209798-001 LALONDE, PAUL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8098	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14499	79-10-04	Cause: M-43997 M-200025-102-D RICHARD, GILLES Requérant-vendeur M-208763-004 DEMERS, JEAN Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 34 p. 7952	79-08-25	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14501	79-10-04	Cause: M-43985 M-202064-102-D DAMICANTONIO, MARIO Requérant-vendeur M-209776-001 SINCERE, JEAN Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 34 p. 7950	79-08-25	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14502	79-10-04	Cause: M-44049 M-201306-101-D TROHATOS, ELIE Requérant-cédant M-209804-001 LIEBERMAN, DAVID Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8095	79-10-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14506	79-10-09	Cause: M-43849 M-201904-101-D BERGERON, GEORGES ETIENNE Requérant-cédant M-209754-001 PIZZUCO, ANTHONY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 33 p. 7774	79-08-18	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14510	79-10-09	Cause: M-44105 M-202995-103-D LES ENTREPRISES AUCLAIR INC. Requérante-cédante M-209796-001 RANDO, VICTOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8099	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14514	79-10-09	Cause: M-44235 M-203667-101-D EDMOND, MALO Requérant-cédant M-209810-001 BIBIANE BENJAMIN Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 36 p. 8272	79-09-08	Transfert de permis Accordée A-23
MPT-14517	79-10-09	Cause: M-44232 M-206348-101-D ADONIAS GIRARD Requérant-cédant M-209697-001 ALAIN GIRARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 36 p. 8271	79-09-08	Transfert de permis Accordée A-7
MPT-14518	79-10-09	Cause: M-44210 M-207763-101-D PHILIPPE LEVESQUE Requérant-cédant M-209787-001 GUY LAURIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 36 p. 8271	79-09-08	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14519	79-10-09	Cause: M-44137 M-200157-101-D JULES PETITCLERC Requérant-cédant M-209791-001 WILLY CICERON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8105	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14541	79-10-16	Cause: M-44138 M-205124-101-D LEBEAU, LUCIEN Requérant-cédant M-209793-001 TREMBLAY, JOCELYN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8105	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14542	79-10-16	Cause: M-44113 M-200538-101-D HEDRICK, PAUL Requérant-cédant M-209799-001 LOUIDOR BRUNEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8101	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14543	79-10-16	Cause: M-44140 M-204631-101-D THIBODEAU, MARCEL Requérant-cédant M-209794-001 AUBRY, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8105	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14545	79-10-18	Cause: M-44597 M-208690-101-D MARIUS GRENON Requérant-cédant M-204924-002 J. AIME CARDINAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 8564	79-09-22	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-14557	79-10-22	Cause: M-44478 M-209807-101-D BELANGER, MME GISELE	G.O.Q. no 38 p. 8554	79-09-22	

Demande de permis

La Commission: prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14563	79-10-23	Cause: M-44364 M-208521-101-D BEAUCHAMP, GERARD Requérant-cédant M-202811-017 ROUSSEL, SERGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 8409	79-09-15	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14573	79-10-25	Cause: M-44475 M-200576-101-D LADOUCEUR, MAURICE Requérant-cédant M-209838-001 PAGE, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 8554	79-09-22	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14581	79-10-25	Cause: M-44514 M-207918-101-D LEFEBVRE, JEAN Requérant-cédant M-209846-101-D LANOUPETTE, MME CARMEN Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 8559	79-09-22	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14585	79-10-25	Cause: M-44311 CM-20000-P-184 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante CLÉMENT, RENE Intimé	G.O.Q. no 35 p. 8120	79-09-01	

Proprio motu

La Commission:

Revisé les décisions MPT-646, MPT-647, MPT-648 et MPT-1694 en y changeant les mots «la municipalité de Gatineau 07-7908-VT» pour: l'agglomération de Gatineau A-55.

MPT-14586	79-10-25	Cause: M-44310 CM-20000-P-183 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LETANG, ROLAND Intimé	G.O.Q. no 35 p. 8120	79-09-01	
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

Proprio motu

La Commission:

Revisé la décision MPT-658 en y changeant les mots «la municipalité de Pointe-Gatineau 07-7909-VT» pour les mots: l'agglomération de Gatineau A-55.

MPT-14588	79-10-25	Cause: M-44308 CM-20000-P-181 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LETANG, SYLVIO Intimé	G.O.Q. no 35 p. 8119	79-09-01	<i>Proprio motu</i> La Commission: Revisé la décision MPT-661 en y changeant les mots «la municipalité de Pointe-Gatineau 07-7909-VT» pour les mots: l'agglomération de Gatineau A-55.
MPT-14589	79-10-25	Cause: M-44307 CM-20000-P-180 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante CLÉMENT, GERARD Intimé	G.O.Q. no 35 p. 8119	79-09-01	<i>Proprio motu</i> La Commission: Revisé la décision MPT-395 en y changeant les mots «La région de Gatineau 07-7908-VT comprenant Gatineau» par les mots: l'agglomération de Gatineau A-55.
MPT-14591	79-10-19	Cause: M-43216 M-207905-101-D BEAUPRE, ALBERT	G.O.Q. no 29 p. 7175	79-07-21	Demande de permis Accordée Waswanipi 9910-VL

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14592	79-10-25	Cause: M-44304 CM-20000-P-177 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante TAXI ABDUL AZIZ SABBAGH Intimée	G.O.Q. no 35 p. 8118	79-09-01	

Proprio motu

La Commission:

Revisé la décision MPT-12031 en y changeant les mots «la région de Gatineau 7908-VT» par les mots: l'agglomération de Gatineau A-55.

MPT-14595	79-10-25	Cause: M-44301 CM-20000-P-174 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante ALINE LATOUR ENR. Intimée	G.O.Q. no 35 p. 8117	79-09-01	
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

Proprio motu

La Commission:

Revisé les décisions MPT-13101 et MPT-13691 en y changeant les mots «la région de Gatineau 07-7905-VC» par les mots: l'agglomération de Gatineau A-55.

MPT-14603	79-10-26	Cause: M-44461 M-204702-101-D DUROCHER, YVES Requérant-cédant M-209819-001 BEDARD, REJEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 8551	79-09-22	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14608	79-11-13	Cause: M-44109 M-203804-101-D GONCALVES, MANUEL Requérant-cédant M-206586-002 OTERO, JOSE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8100	79-09-01	Transfert de permis Accordée A-11
QPT-4805-TF-C2	79-11-29	Cause: Q-21520 Q-20020-101-DT LA LIGUE DE TAXIS D'ALMA INC	G.O.Q. no 41	79-10-13	

Correction de décision

La Commission corrige les décisions QPT-4805-TF du 17 juillet 1979, QPT-4805-TF-C du 1^{er} août 1979 et QPT-4805-TF-C1 du 7 août 1979 dans la cause M-37037, concernant les taux et tarifs tels qu'apparaissant dans le «RECUEIL DES TARIFS DE TRANSPORT PAR VEHICULE-TAXI, Volume 4, tarif numéro 6».

Cette décision est exécutoire à compter du 29 novembre 1979.

QPT-4805-TF-C3	79-11-29	Cause: Q-21623 Q-202722-101-DT TAXI VAL-BELAIR (Mme Violette Morin opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 42 p. 9417	79-10-20	
----------------	----------	---	----------------------------	----------	--

Correction de décision

La Commission: Corrige les décisions QPT-4805-TF du 17 juillet 1979, QPT-4805-TF-C du 1^{er} août 1979, et QPT-4805-TF-C1 du 7 août 1979 dans la cause M-37037, concernant les taux et tarifs tels qu'apparaissant dans le Recueil des tarifs de transport par véhicule-taxi, volume 4, tarif numéro 6».

Cette décision est exécutoire à compter du 29 novembre 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4897	79-10-12	Cause: Q-21506 Q-200210-101-DS MARTINEAU, JEAN-MARC Requérant-cédant Q-203262-101-DS LUCILLE BARIBEAU (Baribeau, Mme Lucille) Requérante-cessionnaire	Le Nouvel- liste	10, 11 et 12 sept. 79	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-4917	79-11-13	Cause: Q-21344 Q-200758-101-D MAURICE BLOUIN Requérant-cédant Q-203244-101-D YVON RACINE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 8565	79-09-22	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 13 novembre 1979.
QPT-4928	79-11-28	Cause: Q-21611 Q-200718-101-D JOSEPH BLONDEAU Requérant-cédant Q-202718-101-D TAXI MAURICE BEDARD ENR. (Maurice Bédard opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 9416	79-10-20	Transfert de permis A-38 Accordée Ce permis est exécutoire à à compter du 28 novembre 1979.
QPT-4934	79-11-29	Cause: Q-21515 Q-200418-101-D ÉMILE MORIN	G.O.Q. no 41 p. 9208	79-10-13	Suppression de services La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-200418 détenu par Emile Morin.
QPT-4935	79-11-29	Cause: Q-21576 Q-203259-101-D TAXI JOSEE (Rodrigue Bécu opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 41 p. 9213	79-10-13	Demande de permis 01-0202-SD, 01-2523-CT et 01-0401-P Accordée
QPT-4936	79-11-29	Cause: Q-21565 Q-203257-101-D GILLES ROUSSEAU	G.O.Q. no 41 p. 9212	79-10-13	Demande de permis 03-0806-SD Accordée Annule à toutes fins que de droit le permis Q-203257- 102-S émis en faveur du requérant.
QPT-4937	79-11-29	Cause: Q-21614 Q-202,424-102-D TAXI ARC-EN-CIEL (Boisvert, Clément)	G.O.Q. no 42 p. 9416	79-10-20	Demande de permis 04-4116-SD Accordée
QPT-4947	79-11-30	Cause: Q-21601 Q-203,265-101-D BOUCHER, REGIS	G.O.Q. no 42 p. 9414	79-10-20	Demande de permis Pour les régions: 0804-P, 0809-SD, 0814-P et 0828-P Accordée
QPT-4949	79-11-30	Cause: Q-21975 Q-203276-101-D FRANCOEUR, JEAN-YVES			Demande de permis Désistement

CAMIONNAGE REGULIER

MCR-5374 MCS-4532	79-09-04	Cause: M-44017 M-300085-103-DS GESTION CLAUDE ADAM INC. Requérante-cédante GLEN GARRY TRANSPORT (QUEBEC) LTEE Requérante-cessionnaire ROGERS TRANSPORT INC. Mise en cause	Le Devoir	21, 22, 23 juin 79	Changement de contrôle Accordée
----------------------	----------	---	-----------	-----------------------	------------------------------------

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5385-TF	79-09-06	Cause: M-43199 M-300870-101-DT ALLTRANS EXPRESS LTD	G.O.Q. no 20 p. 7171	79-07-21	Modification de tarifs Accordée
MCR-5389-TF	79-09-10	Cause: M-37612 M-302896-DT-4 HUTTON TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 7 p. 2156	79-02-17	Modification de tarifs Accordée
MCR-5447-TF	79-09-28	Cause: M-43869 M-301471-101-DT C.-LINE INC.	G.O.Q. no 33 p. 7776	79-08-18	Modification de tarifs Accordée
MCR-5452	79-10-01	Cause: M-44591 M-300684-101-DS STE-ANNE EXPRESS ENRG. Requérante-cédante M-304900 L'EXPRESS DE STE-ANNE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 août 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5461-TF	79-10-02	Cause: M-43657 M-302087-101-DT STERIVAN INC.	G.O.Q. no 32 p. 7605	79-08-11	Modification de tarifs Accordée
MCR-5465	79-10-02	Cause: M-44599 M-300923-101-DS M.G. TRANSPORT LIMITEE Requérante-cédante M-304896 M.G. TRANSPORT CANADA INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	11, 12, 13 août 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5470-TF	79-10-04	Cause: M-43875 M-40003-297-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 34 p. 7944	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
MCR-5471-TF	79-10-04	Cause: M-43874 M-40003-296-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 34 p. 7944	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
MCR-5474-TF	79-10-04	Cause: M-44013 M-302360-101-DT PEARL & JACQUES ROBERT ENRG.	G.O.Q. no 34 p. 7953	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
MCR-5476	79-10-09	Cause: M-44314 M-300336-103-DS LEVERT TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-300374-101-DS PAPINEAU TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 août 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5492	79-10-10	Cause: M-44760 M-300348-101-DS PAUL RATHE TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-304924-101-DS 92952 CANADA INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 août 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5509-TF	79-10-18	Cause: M-43529 M-301220-101-DT B.D.C. LTD.	G.O.Q. no 31 p. 7468 G.O.Q. no 36 p. 8265	79-08-04 79-09-08	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5519	79-10-25	Cause: M-41843 M-300799-2-DS BERGEVIN, JOSEPH Requérant-cédant M-304690 L'ECUYER, ARMAND Requérant-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 mars 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5520	79-10-25	Cause: M-44175 M-300313-101-DS SAVAGE & RACICOT TRANSPORT REG'D Requérante-cédante M-304887-101-DS TRANSPORT BRANDON SYKES ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 juillet 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5521-TF	79-10-29	Cause: M-45394 M-30006-173-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			Modification de tarifs Accordée
MCR-5529	79-11-19	Cause: M-43988 M-304623-101-DS KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Requérante JOHN N. BROCK LESBY TRANSPORT LIMITED KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED	Le Devoir	16, 17, 18 juillet 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5531-TF	79-11-20	Mises en cause Cause: M-44437 M-30003-366-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 37 p. 8416	79-09-15	Modification de tarifs Accordée telle qu'amendée
MCR-5541 MME-58	79-11-22	Cause: M-45100 M-303411-101-DS LES TRANSPORTS SONIC LTEE Requérante-cédante M-304869 92603 CANADA LTEE Requérante-cessionnaire	La Presse	9, 10, 11 juillet 79	Transfert de permis Accordée en partie
MS-5343	79-10-19	Cause: M-45346 M-300609-103-S BESSETTE & VEGIARD LTEE	La Voix de l'Est	24, 25, 26 octobre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5346	79-10-17	Cause: M-45335-S M-304976-101-S NEEPOSH PHILIP	La Presse	1, 2, 3 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée
MT-678	79-10-19	Cause: M-45382-SI M-304977-102-SI WILLIES GRAIN CO.			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MI-30104	79-10-23	Cause: MI-30104 M-302042 POUDRIER, LIONEL			Demande de permis identique instantané Rejetée
MCS-4467	79-08-15	Cause: M-43749 M-302330-101-DS GAS INCORPORATED Requérante-cédante M-304860 TRANSGAS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 juin 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4528	79-09-04	Cause: M-43797 M-302987-101-DS GUARDIAN VAN LINES LTD. Requérante-cédante CATRAN INDUSTRIES LTD DOUGLAS JOHN KELLOUGH Requérants-cessionnaires SALMON'S TRANSFER LTD Mise en cause	Le Devoir	9, 10, 11 juillet 79	Changement de contrôle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2959-TF et QCS-2133-TF	79-11-21	Cause: Q-21427 Q-300816-102-DT LYONNAIS TRANSPORT ENREGISTRÉE (Lyonnais, Jean-Claude)	G.O.Q. no 40 p. 9012	79-10-06	Modification de tarifs Accordée

Annexe

**Proposition de taux, tarif local et rayon
Etablie pour Lyonnais Transport Enrg.**

Clause a:

Transport général:

Transport général dans la ville (rayon de 5 milles)

Camion 3 tonnes et moins — chauffeur seul 12,00 \$ l'heure

Camion 3 tonnes et plus — chauffeur seul 14,00 l'heure

Livraison légère dans la ville 0,75 les cent livres
minimum: 5,00 \$*Clause b:*

Livraison pour pharmaciens, fleuristes, restaurants, etc.: 1,75 \$ la commande

Livraison pour épiceries: 2,00 \$ la commande, maximum 4 boîtes;
0,50 \$ chaque boîte additionnelle.

Livraison pour magasins à rayons:

Air climatisé	7,00 \$ par unité
Antenne	4,00 par unité
Armoire	4,00 par unité
Aspirateur	2,00 par unité
Baignoire	7,00 par unité
Banc de scie	7,00 par unité
Balancoire	4,00 par unité
Bassinet	3,75 par unité
Bateau «car top»	7,00 par unité
Bateau 14 pieds et plus	9,00 par unité
Bibliothèque (chaque pièce)	4,50 par unité
Bicyclette	2,50 par unité
Boîte	1,00 par unité
Bureau d'affaires	7,00 par unité
Chaise de jardin	0,85 par unité
Chaise longue	2,00 par unité
Chauffe-eau	6,00 par unité
Clôture en rouleau	2,00 par unité
Coffre d'outils	4,50 par unité
Commode	4,50 par unité
Congélateur	12,00 par unité
Dalle	1,00 par unité
Déballage	2,00 par unité
Divan-lit	7,00 par unité
Echelle	2,25 par unité
Etagère	4,50 par unité
Fauteuil	5,00 par unité
Fauteuil «lazy boy»	6,00 par unité
Fenêtre aluminium	1,50 par unité
Filière «coffre fort»	18,00 par unité
Filière 2 tiroirs	4,50 par unité
Filière 3 tiroirs	7,00 par unité
Fournaise de cave	10,00 par unité
Fournaise de plancher	5,00 par unité
Foyer	10,00 par unité
Lampe	1,25 par unité
Laveuse à vaisselle	7,50 par unité
Lessiveuse automatique	10,00 par unité
Lessiveuse ordinaire	6,00 par unité
Lit capitaine	10,00 par unité
Lit pliant	2,75 par unité

Livraison pour magasins à rayons: (suite)

Machine à coudre meuble	7,00	par unité
Machine à coudre portative	5,00	par unité
Matelas et sommier	7,00	par unité
Matelas lit d'enfant	2,00	par unité
Miroir meuble	2,00	par unité
Moteur hors-bord	7,00	par unité
Orgue (petit)	12,00	par unité
Orgue (gros)	18,00	par unité
Parasol	2,25	par unité
Piano (ancien)	25,00	par unité
Piano (petit)	20,00	par unité
Piscine	11,00	par unité
Poêle électrique	8,00	par unité
Pneu	1,00	par unité
Pompe	2,00	par unité
Porte aluminium	3,00	par unité
Porte de garage	7,00	par unité
Réfrigérateur	12,00	par unité
Remise 2 pièces	7,00	par unité
Remise 3 pièces	10,00	par unité
Scie radiale	8,00	par unité
Ens. de chambre	10,00	par unité
Ens. de chambre et table de nuit	12,00	par unité
Sècheuse	8,00	par unité
Ens. de cuisine (1 table et 4 chaises)	7,00	par unité
Ens. de cuisine avec bahut et huche	15,00	par unité
Ens. de salon 2 pièces	10,00	par unité
Ens. de salon 3 pièces	12,00	par unité
Souffleuse à neige	8,00	par unité
Stereo meuble	9,00	par unité
Stereo petit	5,00	par unité
Table de ping-pong	8,00	par unité
Table de billard	12,00	par unité
Tapis linoléum 9'	3,50	par unité
Tapis linoléum 12'	5,00	par unité
Tondeuse	3,00	par unité
Tuile en boîte	0,75	par unité
TV couleur meuble	8,00	par unité
Valise	2,25	par unité
Vanité	4,50	par unité

Livraison hors des limites de la ville: Coût du transport plus
0,40 \$ par mille parcouru. Travail effectué à l'intérieur des maga-
sins: 16,00 \$ l'heure.*Clause c:*

Déménagements (Rayon de 30 milles et local):

2 hommes avec camion	24,00 \$ l'heure
Homme additionnel	8,00

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Livraison pour magasins à rayons (suite)

Clause d:

Emballage à la pièce:

Baril (vaisselle)	15,00 \$
Carton 2 pieds cubes	4,00
Carton 4 pieds cubes	5,00
Carton 5 pieds cubes	6,00
Carton abat-jour	5,50

Livraison pour magasins à rayons (suite)

Carton matelas double	9,50
Carton matelas simple	8,00
Carton matelas (queen)	12,00
Garde-robes	11,00
Miroir (petit)	7,00
Miroir (grand)	8,50

QCR-
2961-TF

79-11-21

Cause: Q-21411
Q-301891-102-DT
MESSAGE TELEJET EXPRESS (1979)
INC.G.O.Q.
no 39
p. 8800

79-09-29

Modification de tarifs
Accordée

Annexe

	Asbestos	Bécancour	Coaticook	Drummondville	Granby	Montréal	Plessisville	Richmond	St-Hyacinthe	Sherbrooke	Sorel	Trois-Rivières	Valcourt	Victoriaville	Waterloo
Asbestos	0	3	3	2	3	3	3	2	3	2	3	3	3	2	3
Bécancour	3	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
Coaticook	3	3	0	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3
Drummondville	2	3	3	0	2	2	3	2	1	1	2	2	3	1	3
Granby	3	3	3	2	0	2	3	3	3	3	3	3	2	3	2
Montréal	3	3	3	2	2	0	3	3	1	3	2	2	3	3	3
Plessisville	3	3	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	2	3
Richmond	2	3	3	2	3	3	3	0	3	2	3	3	2	3	2
St-Hyacinthe	3	3	3	1	3	1	3	3	0	2	2	3	3	3	3
Sherbrooke	2	3	2	1	3	2	3	2	2	0	3	3	3	3	3
Sorel	3	3	3	2	3	2	3	3	2	3	0	3	3	3	3
Trois-Rivières	3	2	3	2	3	2	3	3	3	3	3	0	3	3	3
Valcourt	3	3	3	3	2	3	3	2	3	3	3	3	0	3	2
Victoriaville	2	3	3	1	3	3	2	3	3	3	3	3	3	0	3
Waterloo	3	3	3	3	2	3	3	2	3	3	3	3	2	3	0

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Tarif

Poids	Région 1	Région 2	Région 3
0-5 lbs. (0-2,26 kg)	4,75 \$	4,85 \$	5,20 \$
6-10 lbs. (2,26 - 4,5 kg)	6,25	6,50	7,30
11-20 lbs. (4,51 - 9,00 kg)	7,40	8,10	9,30
21-30 lbs. (9,10 - 13,50 kg)	7,90	9,40	10,20
31-40 lbs. (13,51 - 17,00 kg)	8,90	10,90	11,30
41-50 lbs. (17,01 - 22,50 kg)	10,10	11,80	12,80

Excédent de 50 lbs: 0,12 \$ la livre (0,26 \$/kg)

- a. Usage exclusif d'un véhicule: 20,00 \$ l'heure
 b. Tout envoi à percevoir (collect) surcharge de 1,00 \$
 c. Frais de paiement sur livraison (C.O.D.) 3% du P.S.L., minimum 1,50 \$
 d. Frais d'assurance — Valeur déclarée de plus de 50,00 \$: 0,50 \$ pour chaque 100,00 \$ ou fraction.
 e. Tout envoi destiné à un casier postal ou route rurale: sujet à une surcharge de 3,00 \$.

Tarifs: tarif d'expéditeur multiple:

	0 — 4,50 kg. 0 — 10 lbs	Par livre add.	Par kilo add.
1) 10 — 19 expéditions	3,60 \$	0,12 \$	0,26 \$
2) 20 — 29 expéditions	2,70	0,12	0,26
3) 30 — 49 expéditions	2,05	0,12	0,26
4) 50 — 74 expéditions	2,00	0,08	0,18
5) 75 — 99 expéditions	1,90	0,08	0,18
6) 100 et plus expéditions	1,70	0,05	0,12

QCR-2964	79-11-29	Cause: Q-21600 Q-301528-101-D JEAN-LOUIS THERRIEN	G.O.Q. no 42 p. 9414	79-10-20	Suppression totale de services La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-301528 détenu par Jean-Louis Therrien.
QCR-2966	79-11-30	Cause: Q-19734 Q-300197-29-D CABANO TRANSPORT LTEE Requérante TRANSPORT D'ANJOU INC. Intervenante	G.O.Q. no 20 p. 5372	79-05-19	Modification de clause Accordée Annule à toutes fins que de droit le permis spécial émis en faveur de la requérante le 11 avril 1979 par la décision QS-2714.

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCR-5374 MCS-4532	79-09-04	Cause: M-44017 M-300085-103-DS GESTION CLAUDE ADAM INC. Requérante-cédante GLENGARRY TRANSPORT (QUEBEC) LTEE Requérante-cessionnaire ROGERS TRANSPORT INC. Mise en cause	Le Devoir	21, 22, 23 juin 79	Changement de contrôle Accordée
----------------------	----------	--	-----------	-----------------------	------------------------------------

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4538	79-09-06	Cause: M-42424 M-302814-101-DS PHILLIPS MOVING & STORAGE (Clements, Norman Lee) Requérante-cédante M-303554-101-DS PHILLIPS MOVING & STORAGE (Adoma Limited) Requérante-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 mai 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4620-TF	79-10-04	Cause: M-43956 M-301153-103-DT TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE	G.O.Q. no 34 p. 7946	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
MCS-4626	79-10-12	Cause: M-44242 M-304894-102-D DUCHARME, OMER Voiturier-remorqueur M-301492-108-D R. MARTEL EXPRESS LTEE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 36 p. 8273	79-09-08	Demande de permis Accordée
MCS-4631	79-10-16	Cause: M-44000 M-304880-102-D TRANSPORT LEO ST-PIERRE LTEE Voiturier-remorqueur M-304720-102-D TREMBLAY TRANSPORT ENR. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 34 p. 7952	79-08-25	Transfert de permis Accordée
MCS-4640	79-10-22	Cause: M-41965 M-302844-2-D UNITED VAN LINES INC.	G.O.Q. no 24 p. 6277	79-06-16	Demande de permis La Commission: Décrète la présente requête ir- recevable.
MCS-4642	79-10-24	Cause: M-39360 M-300442-7-D J.E. THOMPSON TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 14 p. 4017	79-04-07	Modification de permis Accordée en partie
MCS-4644	79-10-24	Cause: M-40440 M-304660-D-1 LES DEMENAGEMENTS LUCIEN DESJARDINS ENRG.	G.O.Q. no 17 p. 4625	79-04-28	Demande de permis Désistement
MCS-4645	79-10-24	Cause: M-41950 M-301188-5-D TRANSPORT VINCENT PELLETIER ENRG.	G.O.Q. no 24 p. 6277	79-06-16	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4648-TF	79-10-29	Cause: M-45388 M-301113-101-DT RICHELIEU MILK TANKERS INC.			Modification de tarifs Accordée
MCS-4649-TF	79-10-29	Cause: M-45389 M-300591-101-DT LA CIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTEE			Modification de tarifs Accordée
MCS-4652-TF	79-10-29	Cause: M-44438 M-30003-367-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 37 p. 8418	79-09-15	Modification de tarifs Accordée en partie
MS-5330	79-10-04	Cause: M-45096-S M-303513-102-S TRANSPORT REAL GIROUX INC.	Le Devoir	17, 18, 19 septembre 1979	Demande de permis spécial Accordée
MS-5340	79-10-17	Cause: M-45169-S M-304930-101-S LES TRANSPORTS JEAN-GUY RIENDEAU INC. Voiturier-remorqueur M-304647-103-S TRANSPORT REGIS LIMITEE Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 août 79	Demande de permis spécial Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5344	79-10-19	Cause: M-45344-S M-304962-101-S TRUDEL, ROGER Voiturier-remorqueur M-300491-110-S JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD Voiturier-roulier	Le Devoir	1, 2, 3 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée
MS-5347	79-10-22	Cause: M-45372-S M-304796-107-S CARGOLOGAN INC. Voiturier-remorqueur M-300324-103-S R.P.R. TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Journal de Montréal	28, 29, 30 septembre 1979	Demande de permis spécial Accordée
MS-5348	79-10-22	Cause: M-45373-S M-304796-105-S CARGOLOGAN INC. Voiturier-remorqueur M-300045-103-S ACTON VALE MOTOR EXPRESS LTD Voiturier-roulier	Journal de Montréal	28, 29, 30 septembre 1979	Demande de permis spécial Accordée
MS-5349	79-10-25	Cause: M-45375-S M-304984-101-S COMARKLE LIMITED	La Presse	3, 4, 5 octobre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5350	79-10-23	Cause: M-40362-S M-304671-1-S NETTOYAGE DE RESERVOIRS INDUSTRIELS I.T.C. INC.	Journal de Montréal	28 février 1, 2 mars 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5351	79-10-29	Cause: M-40746-S M-302131-1-S LES ENTREPRISES CLAUDE GREGOIRE INC.	Le Devoir	20, 21, 22 mars 79	Demande de permis spécial Désistement
MT-680	79-10-26	Cause: M-45393-SI M-302827-102-SI MUNICIPAL TANK LINES LTD.			Demande de permis temporaire Accordée Du 26 octobre 79 à 15 heures au 9 novembre 1979 à 23h59.
MT-681	79-11-02	Cause: M-45401 M-300238 PROVOST CARTAGE INC.			Demande de permis temporaire Accordée Du 2 novembre 1979 à 19h jusqu'au 17 novembre 1979 à 18h.
MI-30064	79-11-21	Cause: MI-30064C M-600821 (1481-DY) LOCATION RADISSON LTEE			Correction de décision Accordée Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade au sens du Code de la route, au public en général.
QCS-1557-C C	79-11-16	Cause: Q-12523 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office 15251-V-20-D PHILIPPE RICHARD LTEE et CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. CARTIER TRANSPORT INC. HAMEL TRANSPORT LTEE Mises en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige la décision portant le numéro QCS-1557 en y enlevant au troisième paragraphe du dispositif, à la page 4, la lettre «U» dans l'énumération des clauses dont on prononce l'annulation.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2959-TF et QCS-2133-TF	79-11-21	Cause: Q-21427 Q-300816-102-DT LYONNAIS TRANSPORT ENREGISTRÉE (Lyonnais, Jean-Claude)	G.O.Q. no 40 p. 9012	79-10-06	Modification de tarifs Accordée
Annexe					

Le 4 septembre 1979, Lyonnais Transport Enregistrée, permis no 20914-V

Proposition de taux, tarif local et rayon, établie pour Lyonnais Transport Enregistrée.

Clause a)

Transport général

Transport général dans la ville (rayon de 5 milles)

Camion 3 tonnes et moins — chauffeur seul 12,00\$ l'heure

Camion 3 tonnes et plus — chauffeur seul 14,00\$ l'heure

Livraison légère dans la ville 0,75 le cent livre
minimum: 5,00\$

Clause b)

Livraison pour pharmacies, fleuristes, restaurants, etc. . . 1,75 \$ la commande

Livraison pour épicerie: 2,00 \$ la commande, maximum 4 boîtes;
0,50 \$ chaque boîte additionnelle

Livraison pour magasins à rayon

Air climatisé	7,00\$	par unité
Antenne	4,00	par unité
Armoire	4,00	par unité
Aspirateur	2,00	par unité
Bain	7,00	par unité
Banc de scie	7,00	par unité
Balançoire	4,00	par unité
Bassinette	3,75	par unité
Bateau «car top»	7,00	par unité
Bateau 14 pieds et plus	9,00	par unité
Bibliothèque (chaque morceau)	4,50	par unité
Bicyclette	2,50	par unité
Boîte	1,00	par unité
Bureau d'affaires	7,00	par unité
Chaise de jardin	0,85	par unité
Chaise longue	2,00	par unité
Chauffe-eau	6,00	par unité
Clôture en rouleau	2,00	par unité
Coffre d'outils	4,50	par unité
Commode	4,50	par unité
Congélateur	12,00	par unité
Dalle	1,00	par unité
Déballage	2,00	par unité
Divan-lit	7,00	par unité
Echelle	2,25	par unité
Etagère	4,50	par unité
Fauteuil	5,00	par unité
Fauteuil «lazy boy»	6,00	par unité
Fenêtre aluminium	1,50	par unité
Filière «coffre-fort»	18,00	par unité
Filière 2 tiroirs	4,50	par unité
Filière 3 tiroirs	7,00	par unité
Fournaise de cave	10,00	par unité
Fournaise de plancher	5,00	par unité
Foyer	10,00	par unité
Lampe	1,25	par unité

Livraison pour magasins à rayon

Laveuse à vaisselle	7,50	par unité
Lessiveuse automatique	10,00	par unité
Lessiveuse ordinaire	6,00	par unité
Lit capitaine	10,00	par unité
Lit pliant	2,75	par unité
Machine à coudre meuble	7,00	par unité
Machine à coudre portative	5,00	par unité
Matelas et box	7,00	par unité
Matelas lit d'enfant	2,00	par unité
Miroir meuble	2,00	par unité
Moteur hors-bord	7,00	par unité
Orgue petit	12,00	par unité
Orgue gros	18,00	par unité
Parasol	2,25	par unité
Piano ancien	25,00	par unité
Piano petit	20,00	par unité
Piscine	11,00	par unité
Poêle électrique	8,00	par unité
Pneu	1,00	par unité
Pompe	2,00	par unité
Porte aluminium	3,00	par unité
Porte de garage	7,00	par unité
Réfrigérateur	12,00	par unité
Remise 2 morceaux	7,00	par unité
Remise 3 morceaux	10,00	par unité
Scie radial	8,00	par unité
Set de chambre	10,00	par unité
Set de chambre et table de nuit	12,00	par unité
Sècheuse	8,00	par unité
Set de cuisine (1 table et 4 chaises)	7,00	par unité
Set de cuisine avec bahut et huche	15,00	par unité
Set de salon 2 morceaux	10,00	par unité
Set de salon 3 morceaux	12,00	par unité
Souffleuse à neige	8,00	par unité
Stereo meuble	9,00	par unité
Stereo petit	5,00	par unité
Table de ping-pong	8,00	par unité
Table de Billard	12,00	par unité
Tapis linoléum 9'	3,50	par unité
Tapis linoléum 12'	5,00	par unité
Tondeuse	3,00	par unité
Tuile en boîte	0,75	par unité
TV couleur meuble	8,00	par unité
Valise	2,25	par unité
Vanité	4,50	par unité

Livraison hors des limites de la ville

Coût du transport plus 0,40\$ par mille parcouru

Travail effectué à l'intérieur des magasins 16\$ l'heure

Clause c)

Déménagements (rayon de 30 milles) et local)

2 hommes avec camion	24,00\$ l'heure
Homme additionnel	8,00 l'heure

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Clause d)			Emballage à la pièce		
Emballage à la pièce			Carton matelas double	9,50	
Baril (vaisselle)	15,00\$		Carton matelas simple	8,00	
Carton 2 pieds cubes	4,00		Carton matelas (queen)	12,00	
Carton 4 pieds cubes	5,00		Garde-robes	11,00	
Carton 5 pieds cubes	6,00		Miroir petit	7,00	
Carton abat-jour	5,50		Miroir grand	8,50	

QCS-2144	79-11-29	Cause: Q-21514 Q-300.505-101-D SOCIETE DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC	G.O.Q. no 41 p. 9208	79-10-13	Modification de clause Accordée
QCS-2145	79-11-30	Cause: Q-19674 Q-300197-28-D CABANO TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 19 p. 5097	79-05-12	Modification de clauses Accordée

PRODUITS NOMMES

MPN-9412	79-10-26	Cause: M-45306 M-400088-PN SNAVELY BROTHERS			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400088-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1973, numéro de série: ST-3081, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9413	79-10-26	Cause: M-45307 M-400088-PN SNAVELY BROTHERS			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400088-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1974, numéro de série: ST-20648, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9414	79-10-26	Cause: M-45308 M-400088-PN SNAVELY BROTHERS			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400088-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1974, numéro de série: ST-1003, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9415	79-10-26	Cause: M-45309 M-400302-PN CLEMENTS, GENE W.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400302-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1977, numéro de série: 89936, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9416	79-10-26	Cause: M-45310 M-400738-PN NORMAN, JOHNNY ALEXANDER			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400738-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1976, numéro de série: 78571N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9417	79-10-26	Cause: M-45311 M-400842-PN-3 D & J GRAMLICK INC.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400842-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1966, numéro de série: 201771, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9418	79-10-26	Cause: M-45312 M-400863-PN WALKER, ERSLE MUSE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400863-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1975, numéro de série: 76864N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9419	79-10-26	Cause: M-45313 M-400863-PN WALKER, ERSLE MUSE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400863-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série: 64832, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9420	79-10-26	Cause: M-45314 M-400903-PN- WHEELER, RALPH E.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-400903-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1976, numéro de série: E2327FGA18071, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9421	79-10-26	Cause: M-45315 M-401113-PN FEATHERS, JOHN D.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401113-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série: 2529630, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9422	79-10-26	Cause: M-45316 M-401129-PN DAHL, WARREN MONROE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401129-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série: 109803N, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-9423	79-10-26	Cause: M-45317 M-401689-PN B & D TRUCKING			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401689-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 93506P, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9424	79-10-26	Cause: M-45318 M-401689-PN B & D TRUCKING			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401689-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série: 108042KP, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9425	79-10-26	Cause: M-45319 M-401704-PN JONES, SOLOMON N.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401704-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1975, numéro de série: 238901K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9426	79-10-26	Cause: M-45320 M-401748-PN D.G. CLARK CO.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401748-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1972, numéro de série: 46808P, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9427	79-10-26	Cause: M-45321 M-401836-PN FERGUSON, WILLIAM E.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401836-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1972, numéro de série: 911587, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9428	79-10-26	Cause: M-45322 M-401865-PN LAMISON PRODUCE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401865-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série: 97826N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9429	79-10-26	Cause: M-45323 M-401865-PN LAMISON PRODUCE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401865-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1979, numéro de série: 114666N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9430	79-10-26	Cause: M-45324 M-401865-PN LAMISON PRODUCE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401865-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1972, numéro de série: TDC92AV523288, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9431	79-10-26	Cause: M-45325 M-401865-PN LAMISON PRODUCE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401865-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1974, numéro de série: 57139N, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-9432	79-10-26	Cause: M-45326 M-401865-PN LAMISON PRODUCE			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401865-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Freightliner 1979, numéro de série: HL1633134, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9433	79-10-26	Cause: M-45327 M-401882-PN CYR, GUY			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401882-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Chevrolet 1974, numéro de série: CDH934V110466, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9434	79-10-26	Cause: M-45328 M-401983-PN TROPOTIC PLANTS INC.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401983-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série: 434343, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9435	79-10-26	Cause: M-45329 M-401983-PN TROPOTIC PLANTS INC.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401983-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1974, numéro de série: T3980, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9436	79-10-26	Cause: M-45330 M-401935-PN SAM STYRON TRUCKING			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no M-401935-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1978, numéro de série: 8125J, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-9437	79-10-26	Cause: M-45361 M-402114-PN COLANDREA TRUCKING, INC.			
Annulation de permis La Commission: Annule le permis de transport de produits nommés no. M-402114-PN-12 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série: 250916M, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-9546	79-11-23	Cause: M-45601 M-402022-PN-2 J & H TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-9547	79-11-23	Cause: M-45602 M-402022-PN-3 J & H TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-9554	79-11-26	Cause: M-45609 M-400876-PN-23 GAULCO LIMITED			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9556	79-11-26	Cause: M-45641 M-401783-PN-20 FLA-TEX, INC.			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9557	79-11-26	Cause: M-45642 M-401783-PN-21 FLA-TEX, INC.			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9558	79-11-26	Cause: M-45643 M-402117-PN-1 LYND'S APIARIES			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9559	79-11-26	Cause: M-45644 M-402117-PN-2 LYND'S APIARIES			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9560	79-11-26	Cause: M-45645 M-402117-PN-3 LYND'S APIARIES			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9562	79-11-26	Cause: M-45647 M-402178-PN-1 FRAZIER ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9563	79-11-26	Cause: M-45648 M-402180-PN-1 L'ISLET EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après la publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9564	79-11-26	Cause: M-45649 M-402180-PN-2 L'ISLET EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après la publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9565	79-11-26	Cause: M-45650 M-402180-PN-3 L'ISLET EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après la publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9566	79-11-26	Cause: M-45651 M-401625-PN-2 MIDWEST MEAT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9567	79-11-26	Cause: M-45652 M-401625-PN-3 MIDWEST MEAT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 26 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9568	79-11-28	Cause: M-45653 M-402142-PN-1 J.C. SMITH & SON			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9569	79-11-26	Cause: M-45654 M-402085-PN-2 ROUSSEAU, DENIS			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après la publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9570	79-11-28	Cause: M-45655 M-402122-PN-2 HARVEY, OLEN F.			Demande de permis Rejetée
MPN-9571	79-11-28	Cause: M-45656 M-402122-PN-3 HARVEY, OLEN F.			Demande de permis Rejetée
MPN-9572	79-11-27	Cause: M-45657 M-401718-PN-4 OGLE DISTRIBUTING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9573	79-11-27	Cause: M-45658 M-401403-PN-2 BOWERS, THOMAS EDWARD			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9574	79-11-27	Cause: M-45659 M-402185-PN-1 STEVENS WILLIAM W.			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9575	79-11-28	Cause: M-45660 M-401954-PN-4 D & H CO.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9576	79-11-28	Cause: M-45681 M-400961-PN-15 R.C. MOORE, INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9577	79-11-27	Cause: M-45682 M-402186-PN-1 WALSTON, HERBERT			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9578	79-11-28	Cause: M-45683 M-401742-PN-21 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9579	79-11-28	Cause: M-45684 M-401742-PN-22 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9580	79-11-29	Cause: M-45685 M-402138-PN-5 DECKER TRANSPORT CO.			Demande de permis Accordée Du 29 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9581	79-11-29	Cause: M-45686 M-401958-PN-8 GARDNER TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 29 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9582	79-11-30	Cause: M-45687 M-401957-PN-2 SOUTHERN WRECKER SALES			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9583	79-11-30	Cause: M-45688 M-401314-PN-11 LA MAISON DU FLEURISTE DU QUÉBEC LTEE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-9586	79-11-30	Cause: M-45691 M-402191-PN-1 MIRACLE EXPRESS DIST.			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1979 au 31 mars 1980
MPN-9587	79-11-30	Cause: M-45692 M-402138-PN-6 DECKER TRANSPORT CO.			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1979 au 31 mars 1980
ML-2049-TF	79-10-04	Cause: M-43952 M-600330-101-DT FIVE WHEELS TRUCK RENTAL (QUÉBEC) LTD.	G.O.Q. no 34 p. 7945	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
ML-2050-TF	79-10-04	Cause: M-44014 M-600210-101-DT YAMASKA AUTO LOCATION INC.	G.O.Q. no 34 p. 7953	79-08-25	Modification de tarifs Accordée
ML-2059	79-10-11	Cause: M-43925 M-601180-101-D AUTOBEC LOCATION LTEE	G.O.Q. no 33 p. 7782	79-08-18	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
ML-2063-TF	79-10-18	Cause: M-43090 M-601119-101-DT DIRECTOLINE INC.	G.O.Q. no 28 p. 6986	79-07-14	Modification de tarifs Désistement
ML-2069	79-10-22	Cause: M-44524 et 44525 M-601193-101-D et 102-D AUTOMOBILES JACQUES BELISLE LTEE	G.O.Q. no 38 p. 8561	79-09-22	Demandes de permis Accordées

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-2070	79-10-22	Cause: M-43524 M-600196-101-D WILLIAMS CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTEE	G.O.Q. no 31 P. 7467	79-08-04	Demande de permis Accordée
ML-2073	79-10-24	Cause: M-40153 M-600194-3-D VILLE EMARD RENT-A-CAR	G.O.Q. no 16 p. 4426	79-04-21	Changement d'adresse Accordée

LOCATION

QL-916-TF	79-11-23	Cause: Q-21384 Q-600010-103-D BOULEVARD CHEVROLET INC.	G.O.Q. no 39 p. 8798	79-09-29	
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

Changement d'adresse et modification de tarifs
Accordées

Cette décision est exécutoire à compter du 23 novembre 1979.

Annexe 3

Description des modèles

Sous-Compacte:	Chevette
Compacte:	Nova — Citation — Oméga
Intermédiaire régulière:	Malibu
Intermédiaire de luxe:	Malibu Classic — Oldsmobile Cutlass
Sedan régulière:	Chevrolet Impala — Chevrolet Caprice
Sedan de luxe:	Oldsmobile Delta — Oldsmobile Delta Royal
Familiales: (2 ou 3 sièges)	Chevrolet Bel Air — Chevrolet Impala — Chevrolet Caprice

Tarifs de location automobiles

Jour

	Minimum	Maximum	km excédentaire
Sous-compacte:	23 \$	28 \$	10
Compacte:	28	31	11
Intermédiaire régulière:	29	32	11
Intermédiaire de luxe:	30	33	12
Sedan régulière:	32	35	12
Sedan de luxe:	34	37	13

200 km gratuits
par jour

Heures additionnelles 6 \$ incluant 35 km gratuits

Air climatisé 4 \$ par jour

Frais de retour 0,30 \$ le km minimum 30 \$

25 ans: Assurance avec franchise de 300 \$ inclus dans le tarif.

Assurance sans franchise 3 \$ par jour en supplément.

21 à 25 ans: Assurance 5 \$ par jour en supplément franchise 500 \$.

Tarifs mensuels

	Minimum	Maximum
Sous-Compacte:	350 \$	650 \$
Compacte:	400	700
Intermédiaire régulière:	425	725
Intermédiaire de luxe:	450	750
Sedan régulière:	475	775
Sedan de luxe:	500	800

Familiale (Voir véhicules commerciaux)

1. Inclus assurance 350 \$ déductible

Entretien

Pneus supplémentaires

Immatriculation

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Plus de 25 ans, assurance franchise à 3 \$ par jour

1 000 à 3 000 km gratuits par mois

N.B. Les prix varient entre le minimum et le maximum selon le km alloué mensuellement et la durée du contrat pour des périodes de moins d'un an.

Tarifs proposés Commission des transports du Québec

Camions	Min.	Max.	Sem.	Sem.	Hrs.	Taux	Taux	Frais	Dimensions			Charge max.
	24hrs	24hrs	5 jrs	7 jrs	add.	au mille	au km	abandon	Long.	Larg.	Haut.	
Chevr. Van 1/4 tonne	20 \$	26 \$	110 \$	140 \$	6 \$	0,20 \$	0,12 \$	0,40 \$	10'6"	5'9"	4'9"	1 500
Pick-Up 1/2 tonne	20	26	110	140	6	0,20	0,12	0,40	8'	5'6"	—	1 500
Pick-Up 6 passagers	24	30	125	165	5	0,22	0,14	0,40	8'	5'8"	—	2 500
Pick-Up 4 x 4	28	34	145	190	5	0,24	0,15	0,40	8'	5'6"	—	2 000
Mini-Bus 12 passag.	28	32	135	180	5	0,22	0,14	0,40	—	—	—	—
StepVan 14'	30	36	150	200	6	0,23	0,14	0,50	14'	6'6"	6'2"	3 000
Hi-Cube Van 12'	30	36	150	200	6	0,23	0,14	0,50	12'	7'6"	6'2"	3 000
Chevr. 3 ton. 16'	34	40	170	225	9	0,26	0,16	0,70	16'	8'	7'	15 000
Chevr. 5 ton. 20'	38	46	190	250	9	0,28	0,17	0,70	20'	8'	7'	16 500
Chevr. 5 ton. 22'	40	48	200	260	9	0,28	0,17	0,70	22'	8'	7'	—
Tracteur 10 roues	65	95	—	—	10	0,25	0,16	1,00	—	—	—	100 000
Familiales	—	22	—	—	6	0,22	0,13	0,40	—	—	—	—

1. Age minimum 21 ans
2. Moins de 25 ans assurance plus franchise obligatoire
3. Franchise 500 \$ assurance franchise 5 \$ par jour
4. Taux mensuels disponibles sur demande
5. Monte-charge 8 \$ par jour.

Tarifs mensuels: Calcul sur base hebdomadaire 7 jours moins de 10% à 25% escompte selon le nombre de mois.

Rimouski 723-9191
Rivière-du-Loup 862-3432
Mont-Joli 775-3502
Matane 562-5343

QL-924	79-11-29	Cause: Q-21429 Q-600,484-101-D AUTOMOBILES JEAN-MARC BEDARD INC.	G.O.Q. no 40 p. 9012	79-10-06	Demande de permis Accordée en partie
--------	----------	--	----------------------------	----------	---

TRANSPORT EN VRAC

MCV-16443	79-08-23	Cause: M-42966 M-502729-101-D DAVID, ERNEST Requérant-cédant M-509012-101-D DAVID, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 28 p. 6968	79-07-14	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16493	79-09-13	Cause: M-42760 M-504748-101-DS SIMARD, CHARLES Requérant-cédant M-508982-001 DORMAY, GILLES Requérant-cessionnaire	La Presse	30 avril 1, 2 mai 1979	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16498	79-09-14	Cause: M-44250 M-505100-101-DS DUPRE, YVAN Requérant-cédant M-509117-101-DS TRANSPORT DUPRE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 août 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16500	79-09-14	Cause: M-44248 M-501308-101-DS LIEUTENANT, SEBASTIEN Requérant-cédant M-509022-101-DS TURCOTTE, BERTRAND Requérant-cessionnaire	La Tribune	30, 31 juil- let, 1 ^{er} août 1979	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16507	79-09-18	Cause: M-43189 M-503761-101-D LESSARD, PHILIPPE Requérant-cédant M-509026-101-D HYLOP INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 29 p. 7169	79-07-21	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16529	79-09-28	Cause: M-44111 M-507526-101-DS GIULIO, MODESTI Requérant-cédant M-508844-001 LES PAVAGES ETNA INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	10, 11, 12 juillet 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16533	79-10-03	Cause: M-43799 M-502892-101-D LES ENTREPRISES QUEVILLON INC. Requérante-cédante M-509033 RODRIGUE, LAURENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 7622	79-08-11	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16536	79-10-04	Cause: M-44178 M-503895-101-D DIOTTE, ORIENT (Lucille Lacasse Diotte, ès qualités exécutrice testamentaire) Requérant-cédant M-509096-101-D DIOTTE, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8107	79-09-01	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16547	79-10-10	Cause: M-44725 M-501031-101-DS TURGEON, ALFRED Requérant-cédant M-509146-101-DS LECLERC, RICHARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 août 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16554	79-10-12	Cause: M-44295 M-502692-101-D GODIN, FLORENT Requérant-cédant M-507803-102-D BERGERON, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 36 p. 8274	79-10-12	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16557	79-10-12	Cause: M-43136 M-503960-101-DS MAURICE, CLAUDE Requérant-cédant M-509029-001 LES ENTREPRISES FORESTIERES CLAUDE MAURICE INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	5, 6, 7 juin 79	Transfert de permis Accordée R-5

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16558	79-10-15	Cause: M-44823 M-501113-121-DS SBREGA TRANSPORT LTEE Requérante-cédante M-509140-101-DS SEVIGNY, JACQUES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 19 août 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16563	79-10-16	Cause: M-44670 M-507538-101-DS FERLAND, GEORGES Requérant-cédant M-509139-101-DS LEMIEUX, YVES Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	24, 25, 16 août 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16566	79-10-17	Cause: M-44726 M-503244-101-DS MONETTE, LUCIEN Requérant-cédant M-509130-101-DS TRANSPORT Y. BOUTHILLIER ENR. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	25, 26, 27 août 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16568	79-10-19	Cause: M-44825 M-504062-101-DS PERRAS, RICHARD Requérant-cédant M-508931-102-DS EXCAVATION R. CLERMONT LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 septembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16573	79-10-22	Cause: M-44440 M-502647-101-DS BERGERON, JEAN-PAUL Requérant-cédant M-509052-001 CHARTRAND, JEAN-PAUL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 août 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16574	79-10-22	Cause: M-44535 M-506401-101-DS LACASSE, MARIO Requérant-cédant M-509131-001 LACASSE, JACQUES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 août 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16579	79-10-22	Cause: M-45032 M-507521-101-DS BOYER, REMI Requérant-cédant M-509167-101-DS LALONDE, GERALD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 1979	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16582	79-10-22	Cause: M-45003 M-508813-101-DS PERREAULT, REAL Requérant-cédant M-509163-101-DS PEPINIERE ET PAYSAGISTE MARINA INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 septembre 1979	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16589	79-10-23	Cause: M-37578 CM-50000-P-131 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante PERREAULT, MARCEL Intimé	G.O.Q. no 5 p. 1716	79-02-03	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Proprio motu

La Commission:

1. Annule le permis de camionnage en vrac de Marcel Perreault, numéro M-507553-002, de catégorie Région pour la région 06.
2. Décrète la fermeture du présent dossier.

MCV-16590	79-10-25	Cause: M-44795 M-501499-102-DS BAILLARGEON & FOURNIER INC. Requérante-cédante M-505994-101-DS SINTRA INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 septembre 1979	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16591	79-10-25	Cause: M-43804 M-502084-101-D PARADIS, ROLLAND	G.O.Q. no 32 p. 7624	79-08-11	Suppression de service Rejetée
MCV-16592	79-10-29	Cause: M-44180 M-504178-101-D DUCIAUME, REAL Requérant-cédant M-509105 CONSTANT, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8107	79-09-01	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16593	79-10-29	Cause: M-44422 M-508282-101-DS RENE C. DUBOIS INC. Requérante-cédante M-509106 LABRIE, JOSEPH Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 juillet 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16594	79-10-29	Cause: M-44179 M-503949-101-D GRENIER, GILLES Requérant-cédant M-509107 ROSS, SERGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 35 p. 8107	79-09-01	Transfert de permis Accordée R-8
MI-50065	79-10-03	Cause: MI-50065 M-504716-001 TURCOTTE, PAUL-EMILE			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50080	79-10-18	Cause: MI-50080 M-501969-001 OMER JULIEN			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée
MI-50081	79-10-18	Cause: MI-50081 M-501969-002 OMER JULIEN			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée
MI-50083 MCV-16553	79-10-09	Cause: M-37309 M-504536-2-D THERRIEN, NOEL			

Révision de décision

La Commission:

1. Révisé la décision datée du 24 octobre 1979.
2. Ordonne l'émission *instantané* d'un permis identique au numéro M-504536-D-001 et prend acte de la nouvelle adresse du requérant: a/s Mme Annette Cyr, 41, des Cèdres, Val-d'Or, QC.

MI-50084	79-10-24	Cause: MI-50084 M-506164-002 DESCHAMBAULT, JOSEPH			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée
MI-50088	79-11-13	Cause: MI-50088 M-501003-009 LEMAY, JOSEPH			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50089	79-11-13	Cause: MI-50089 M-501003-0010 LEMAY, JOSEPH			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-50090	79-11-20	Cause: MI-50090 M-508157-001 GIRARD, ANDRE			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50091	79-11-22	Cause: MI-50091 M-501364-001 LASALLE, JEAN-LOUIS			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50092	79-11-22	Cause: MI-50092 M-502061-001 RAGUSA, GAETANO			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50097	79-11-20	Cause: MI-50097 M-501446-001 ROUSSEAU, RAYMOND			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50098	79-11-27	Cause: MI-50098 M-503229-001 GILLES HEBERT			

Demande de permis identique *instantané*

La présente requête est superflète, la décision MCV-13135 du 7 mars 1978 étant encore exécutoire.

MI-50099	79-11-27	Cause: MI-50099 M-503229-002 GILLES HEBERT			
----------	----------	--	--	--	--

Demande de permis identique *instantané*

La présente requête est superflète, la décision MCV-13135 du 7 mars 1978 étant encore exécutoire.

MI-50100	79-11-27	Cause: MI-50100 M-503229-003 GILLES HEBERT			
----------	----------	--	--	--	--

Demande de permis identique *instantané*

La présente requête est superflète, la décision MCV-13135 du 7 mars 1978 étant encore exécutoire.

MI-50101	79-11-27	Cause: MI-50101 M-503229-004 GILLES HEBERT			
----------	----------	--	--	--	--

Demande de permis identique *instantané*

La présente requête est superflète, la décision MCV-13135 du 7 mars 1978 étant encore exécutoire.

MI-50102	79-11-27	Cause: MI-50102 M-503229-005 GILLES HEBERT			
----------	----------	--	--	--	--

Demande de permis identique *instantané*

La présente requête est superflète, la décision MCV-13135 du 7 mars 1978 étant encore exécutoire.

MI-50103	79-11-22	Cause: MI-50103 M-507778-003 HETU & FRERES INC.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50105	79-11-27	Cause: MI-50105 M-500782-003 CARRIERE WATERLOO CARTAGE INC.			

Demande de permis identique *instantané*

Rejetée

1. Décision communiquée par appel téléphonique au signataire de la requête le 27 novembre 1979.

2. Décrète la remise de la somme de un dollar (1 \$) reçu no 141311.

MI-50106	79-11-23	Cause: MI-50106 M-503402-001 BOURDEAU, REJEAN			
----------	----------	---	--	--	--

Demande de permis identique *instantané*

Rejetée

Dûment assermenté le requérant a déclaré ne pas être présentement propriétaire d'un camion et ce depuis 1977.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-50107	79-11-26	Cause: MI-50107 M-502343-001 ROBERT SABOURIN			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50108	79-11-26	Cause: MI-50108 M-500098-001 POIRIER, OMER			
Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Le requérant a verbalement déclaré ne pas avoir immatriculé depuis 1976.					
MI-50109	79-11-26	Cause: MI-50109 M-504404-002 AUBERT, LIONEL			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-50110	79-11-26	Cause: MI-50110 M-508285-004 TRANSPORT ANDRE BEAUCHAMP LTEE			
MI-50111	79-11-26	Cause: MI-50111 M-503833-001 BELISLE, RAYMOND			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Le requérant a verbalement affirmé ne pas avoir immatriculé son camion en 1978					
MI-50112	79-11-27	Cause: MI-50112 M-502880-001 GAUTHIER, MARCEL			
Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Le requérant a comparu devant moi ce jour, et a reconnu ne pas avoir immatriculé selon le règlement en 1977, 1978 et 1979 et ne pas avoir les rapports pour ces années.					
MI-50114	79-11-27	Cause: MI-50114 M-502203-001 SICARD, ANDRE			
Demande de permis identique <i>instantané</i> La présente requête est superflète, la décision MCV-14927-I du 23 mai 1978 étant encore exécutoire. Le requérant s'est dûment engagé à exécuter la décision MCV-14927-I avant le 1 ^{er} janvier 1980.					
MI-50115	79-11-27	Cause: MI-50115 M-503291-001 CHARETTE, PAUL			
Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Le requérant a obtenu un permis identique <i>instantané</i> le 25-4-77 rôle M-20961 et ne s'en est pas prévalu.					
QCV-12422	79-11-14	Cause: Q-21733 Q-503155-101-DS BOURRET & FILS ENR. (Bourret, Gratien) Requérant-cédant Q-507044-101-DS LES SECHAGES GRAVEL & FILS (Roger Gravel, Marcel Gravel, François Gravel et Richard Gravel) Requérants-cessionnaires	La Tribune	8, 9 et 10 oct. 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est valide à compter du 14 novembre 1979.
QCV-12444	79-11-30	Cause: Q-19075 Q-501369-3-D POIRIER, GERALD Requérant-cédant Q-506736-1-D R T TRANSPORT ENR. Requérant-cessionnaire L'A.N.C.A.I. # 01 Intervenante	G.O.Q. no 10 p. 3196	79-03-10	
Transfert de permis R-1 Désistement					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2927	79-11-22	Cause: Q-21813-S Q-506415-101-S JACQUES ST-SAUVEUR	La Tribune	11, 12, 13 oct. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 22 novembre 1979 au 14 avril 1980.
QS-2938	79-11-30	Cause: Q-21925-S Q-501173-102-S HARRISSON, NOEL	Le Devoir	22, 23, 24 oct. 79	Permis spécial Désistement
QS-2939	79-11-30	Cause: Q-21926-S Q-504791-102-S HARRISSON, GHISLAIN	Le Devoir	22, 23 et 24 oct. 79	Permis spécial Désistement
QS-2940	79-11-30	Cause: Q-21927-S Q-501168-102-S MURRAY, ANDRE	Le Devoir	22, 23, 24 oct. 79	Permis spécial Désistement
QS-2941	79-11-30	Cause: Q-21928-S Q-506.520-102-S GERARD DUBE ENRG. (Dubé, Gérard)	Le Devoir	22, 23 et 24 oct. 1979	Permis spécial Désistement
QS-2942	79-11-30	Cause: Q-21930-S Q-506.771-102-S DUPUIS, SYLVAIN	Le Devoir	22, 23 et 24 oct. 1979	Permis spécial Désistement
QI-50074	79-11-21	Cause: QI-50074 Q-503735-003 PAUL BOURRET NOTRE-DAME DES ANGES			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-50103	79-11-29	Cause: QI-50103 Q-506147-0012 TRANSPORT VOYER INC.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-50104	79-11-29	Cause: QI-50104 Q-506147-0010 TRANSPORT VOYER INC.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-50105	79-11-29	Cause: QI-50105 Q-506114-005 ERNEST TOUZIN INC.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-50106	79-11-29	Cause: QI-50106 Q-506114-004 ERNEST TOUZIN INC.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-50107	79-11-29	Cause: QI-50107 Q-506114-003 ERNEST TOUZIN INC.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée

DECHETS

MSD-5	79-10-22	Cause: M-41053 M-710107-1-D TOUCHETTE, GUY	G.O.Q. no 20 p. 5484	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-6	79-10-22	Cause: M-41052 M-710100-1-D LEO GORMAN ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5483	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-7	79-10-22	Cause: M-41050 M-710042-1-D INGLEE, CARMAN	G.O.Q. no 20 p. 5483	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-8	79-10-22	Cause: M-41460 M-710182-1-D BESSETTE, YVES	G.O.Q. no 20 p. 5440	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-9	79-10-22	Cause: M-41459 M-710180-1-D LES ENTREPRISES L.D.R.	G.O.Q. no 20 p. 5440	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-11	79-10-22	Cause: M-41457 M-710160-1-D SERVICES SANITAIRES BESSETTE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5440	79-05-19	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-13	79-10-22	Cause: M-41470 M-710209-1-D CORRIBEAU, MARCEL	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-14	79-10-22	Cause: M-41469 M-710207-1-D LES CONTENANTS B.M. ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-15	79-10-22	Cause: M-41461 M-710183-1-D BESSETTE, FERNAND	G.O.Q. no 20 p. 5440	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-16	79-10-22	Cause: M-41028 M-710270-1-D RANNOU, ANDRE	G.O.Q. no 20 p. 5492	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-17	79-10-22	Cause: M-41016 M-710014-1-D SANIVI LIMITEE	G.O.Q. no 20 p. 5491	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-20	79-10-22	Cause: M-41027 M-710269-1-D FISSET, RICHARD	G.O.Q. no 20 p. 5492	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-22	79-10-22	Cause: M-41104 M-710403-1-D LAROCHE, ROLAND	G.O.Q. no 20 p. 5488	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-23	79-10-22	Cause: M-41078 M-710263-1-D THIBAUT, DENIS	G.O.Q. no 20 p. 5486	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-24	79-10-22	Cause: M-41066 M-710240-1-D BISSENETTE, GUY	G.O.Q. no 20 p. 5485	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-25	79-10-22	Cause: M-41065 M-710237-1-D MONGEON, LEO	G.O.Q. no 20 p. 5485	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-26	79-10-22	Cause: M-41064 M-710235-1-D GRENIER, LIGUORI	G.O.Q. no 20 p. 5485	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-28	79-10-22	Cause: M-41049 M-710041-1-D TRANSPORT GEORGES LEPAGE	G.O.Q. no 20 p. 5483	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-29	79-10-22	Cause: M-41045 M-710031-1-D LANTHIER, PAUL	G.O.Q. no 20 p. 5483	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-30	79-10-22	Cause: M-41043 M-710024-1-D BEDARD, EMILIEN	G.O.Q. no 20 p. 5483	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-31	79-10-22	Cause: M-41041 M-710020-1-D HENRI, ETIENNE	G.O.Q. no 20 p. 5482	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-32	79-10-22	Cause: M-41040 M-710015-1-D WHISELL, RICHARD	G.O.Q. no 20 p. 5482	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-34	79-10-25	Cause: M-41608 M-710547-1-D TURGEON, LAURENT	G.O.Q. no 20 p. 5454	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-35	79-10-25	Cause: M-41616 M-710568-1-D LES ENTREPRISES SANIFER INC.	G.O.Q. no 20 p. 5454	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-36	79-10-25	Cause: M-41626 M-710584-1-D HARDY, EDWARD	G.O.Q. no 20 p. 5455	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-37	79-10-25	Cause: M-41482 M-710316-1-D THEYSEN, PETER	G.O.Q. no 20 p. 5442	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-38	79-10-25	Cause: M-41480 M-710287-1-D LACROIX, ROMEO	G.O.Q. no 20 p. 5442	79-05-19	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-39	79-10-25	Cause: M-41474 M-710234-1-D LES ENTREPRISES CAMIRE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-40	79-10-25	Cause: M-41473 M-710227-1-D MERCIER, BRUNO	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-41	79-10-25	Cause: M-41472 M-710224-1-D LES ENTREPRISES DE REBUTS L.G.D. INC.	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-42	79-10-25	Cause: M-41471 M-710214-1-D SERVICE SANITAIRE DE L'EST INC.	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
QSD-87	79-11-29	Cause: Q-19961 Q-710159-1-D ADRIEN SIMONEAU	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Révoque l'attestation numéro 0155 émise au nom de la partie requérante

Associations coopératives — Loi sur les

**COOPERATIVE DE LA TELEVISION
COMMUNAUTAIRE DE FERMONT***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE DE LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE FERMONT», dont le siège social est situé à Fermont, QC, dans le district électoral de Duplessis.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4320-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPERATIVE D'HABITATION
BROUSSEAU (QUEBEC)***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION BROUSSEAU (QUEBEC)», dont le siège social est situé à Québec, QC, dans le district électoral de Jean-Talon.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4319-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPERATIVE D'HABITATION DES
DEUX & QUATRE D'AMOS***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION DES DEUX & QUATRE D'AMOS», dont le siège social est situé à Amos, QC, dans le district électoral d'Abitibi-Ouest.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4321-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPERATIVE D'HABITATION DES
SIX D'AMOS***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION DES SIX D'AMOS», dont le siège social est situé à Amos, QC, dans le district électoral d'Abitibi-Ouest.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4322-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPERATIVE D'HABITATION PERE-DIVET
(SEPT-ILES)***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION PERE-DIVET (SEPT-ILES)», dont le siège social est situé à Sept-Iles, QC, dans le district électoral de Duplessis.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4323-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**FEDERATION REGIONALE DES CANTONS DE
L'EST DES COOPERATIVES D'HABITATION***(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une fédération sous le nom de «FEDERATION REGIONALE DES CANTONS DE L'EST DES COOPERATIVES D'HABITATION», dont le siège social est situé à Sherbrooke, QC, dans le district électoral de Sherbrooke.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

4324-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville de Longueuil

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 750 000 \$ datée du 15 février 1966 par la ville de Longueuil, province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie des Etats-Unis, portant la date d'échéance du 15 février 1986 et désignées «Sinking Fund Bonds — 6% — 1986».

Avis public est, par les présentes donné que la ville de Longueuil a l'intention de racheter et achètera pour fins d'amortissement le 15 février 1980, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Les soixante-huit (68) obligations à coupons de 1 000 \$ chacune portant les numéros M-182 à M-249 inclusivement, rachetables le 15 février 1980.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telle monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits Etats-Unis d'Amérique, au bureau de The Chase Manhattan Bank, ville et Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons échéant après le 15 février 1980 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 février 1980.

Longueuil, le 15 décembre 1979.

Le trésorier,

4337-o

JACQUES PAQUIN, O.M.A.

Succession Serge Rodrigue

Avis est, par les présentes, donné que Mme Jeanne Rodrigue, tutrice aux enfants mineurs de feu Serge Rodrigue, en son vivant demeurant au 455, rue Lawford, en la municipalité de Sherbrooke, province de Québec, et décédé à Sherbrooke, le 8 juillet 1979, sans testament, dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement rendu le 11 octobre 1979 par la Cour supérieure du district de Saint-François, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et aux noms des enfants mineurs, la succession dudit Serge Rodrigue, aux termes d'un acte reçu devant Me Denis Paré, notaire au 1485 est, rue King, Sherbrooke, le 29 octobre 1979 et enregistré à la division d'enregistrement de Sherbrooke, le 8 novembre 1979, sous le numéro 261268.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Denis Paré, notaire et peut être consulté à son bureau à l'adresse susdite.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 22 novembre 1979.

Le procureur,

DENIS PARÉ, notaire.

4295-o

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Rodolphe Jacques Beaudoin

Par le certificat numéro 79-489, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rodolphe Jacques Morin, né le 24 juillet 1918, en celui de Joseph Rodolphe Jacques Beaudoin.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph Anatole Claude Cayer

Par le certificat numéro 79-491, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Anatole Claude Pérusse né le 23 mars 1961, en celui de Joseph Anatole Claude Cayer.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Alice Maria Saveria D'Amato

Par le certificat numéro 79-495, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Saveria D'Amato, née le 1^{er} septembre 1914, en celui de Alice Maria Saveria D'Amato, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph André Hubert Déziel

Par le certificat numéro 79-477, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hubert Déziel, né le 11 mai 1960, en celui de Joseph André Hubert Déziel, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Carmen Cécilia Gagnon

Par le certificat numéro 79-478, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmelle Cécilia Gagnon, née le 2 mars 1941, en celui de Marie Carmen Cécilia Gagnon, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Albert Grenier

Par le certificat numéro 79-494, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Isabelle Grenier, née le 23 février 1919, en celui de Albert Grenier, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie-Andrée Hardy

Par le certificat numéro 79-479, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Andrée Hardy, née le 16 décembre 1955, en celui de Marie-Andrée Hardy, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph Joachim Philippe Jocelyn Huot

Par le certificat numéro 79-501, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Joachim Philippe Robert Huot, né le 4 décembre 1957, en celui de Joseph Joachim Philippe Jocelyn Huot, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph Odéric Laurier Jacques

Par le certificat numéro 79-496, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Odéric Lola Jacques, né le 20 février 1941, en celui de Joseph Odéric Laurier Jacques, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Julie Anna Labrie

Par le certificat numéro 79-485, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Juliana LaBrie, née le 23 juin 1944, en celui de Marie Julie Anna Labrie, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Hélène Giselle Réjeanne Lachance

Par le certificat numéro 79-480, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Bertha Giselle Réjeanne Lachance, née le 23 janvier 1958, en celui de Marie Hélène Giselle Réjeanne Lachance, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph Raymond Patrick Larouche

Par le certificat numéro 79-497, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Patricien Larouche, né le 17 mars 1950, en celui de Joseph Raymond Patrick Larouche, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Madeleine Martine Lavoie

Par le certificat numéro 79-502, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Marthe Lavoie née le 3 décembre 1956, en celui de Marie Madeleine Martine Lavoie, Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

4283-o

Jean Noël Leblanc

Par le certificat numéro 79-483, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Noël Cormier, né le 12 décembre 1948, en celui de Jean Noël Leblanc.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Nadia Mandani

Par le certificat numéro 79-503, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nasheela Mandani, née le 3 janvier 1957, en celui de Nadia Mandani.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Monique Thérèse Mathieu

Par le certificat numéro 79-484, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mari Monic Gaudreault, née le 8 septembre 1950, en celui de Marie Monique Thérèse Mathieu.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

André Novak

Par le certificat numéro 79-490, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Andrzej Nowakowski, né le 25 mai 1938, en celui de André Novak.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Carol Paradis

Par le certificat numéro 79-487, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Carol Lévesque, né le 25 mai 1955, en celui de Joseph Carol Paradis.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Jacinthe Jasmine Plourde

Par le certificat numéro 79-504, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Jacynthe Jacemine Plourde née le 23 janvier 1961, en celui de Marie Jacinthe Jasmine Plourde.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Jean Marie Raquier

Par le certificat numéro 79-492, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Marie, né le 24 novembre 1930, en celui de Jean Marie Raquier.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Carmela Josée Rignanese

Par le certificat numéro 79-498, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carmela Giuseppina Rignanese née le 28 novembre 1930, en celui de Carmela Josée Rignanese.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Simonne Renée Roy

Par le certificat numéro 79-506, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Simonne Renée Aubé, née le 21 septembre 1958, en celui de Marie Simonne Renée Roy.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Roger Guy Rosaire Sévigny

Par le certificat numéro 79-510, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Guy Rosaire Corriveau, né le 29 août 1945, en celui de Joseph Roger Guy Rosaire Sévigny.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Francine Ginette Anouk Simard

Par le certificat numéro 79-482, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Ginette Simard, née le 21 mars 1951, en celui de Marie Francine Ginette Anouk Simard.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

4283-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Howard Lewis Taras

Par le certificat numéro 79-493, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Howard Lewis Tarasofsky, né le 14 août 1956, en celui de Howard Lewis Taras.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Jean Roger Tremblay

Par le certificat numéro 79-505, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joachim Tremblay, né le 12 octobre 1925, en celui de Jean Roger Tremblay.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Hélène Lucie Anne Van Neste

Par le certificat numéro 79-486, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Lucie Anne Héroux, née le 9 août 1961, en celui de Marie Hélène Lucie Anne Van Neste.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Françoise Claudette Viau

Par le certificat numéro 79-488, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Françoise Claudette Mitchell, née le 27 février 1954, en celui de Marie Françoise Claudette Viau.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Joseph Albert Steve Welch

Par le certificat numéro 79-499, du 8 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Stephen Welch, né le 18 septembre 1952, en celui de Joseph Albert Steve Welch.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Ghislaine Denise Winter

Par le certificat numéro 79-508, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ghislaine Denise Brisson, née le 16 juin 1958, en celui de Marie Ghislaine Denise Winter.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Marie Micheline Claude Rose Winter

Par le certificat numéro 79-507, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Micheline Claude Rose Brisson, née le 7 octobre 1955 en celui de Marie Micheline Claude Rose Winter.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Richard Maged Yacoub

Par le certificat numéro 79-500, du 15 novembre 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maged Yacoub, né le 8 juillet 1961, en celui de Richard Maged Yacoub.

Sainte-Foy, le 3 décembre 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

4283-o

Demandes**Flora Kevork Agnerian**

Avis est, par les présentes, donné que madame Flora Kevork Agnerian, ménagère, résidant et domiciliée au 8491, rue Champagneur, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laura Kevork Agnerian.

Montréal, le 3 décembre 1979.

Les procureurs de la requérante,

TAILLEFER, TAILLEFER &

PIGEON, avocats.

4296-51-2-o

Joseph Georges Yves Chayer

Avis est donné que Joseph Georges Yves Chayer, assistant gérant, domicilié et résidant au 12006, Lapierre, app. 6, à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Georges Yves Jean Chayer.

Montréal, le 3 décembre 1979.

Le procureur du requérant,

PAUL ANDRÉ TRUDEAU.

4347-51-2-o

Guylaine Choquette

Avis vous est donné que Guylaine Choquette, résidant et domiciliée au 2622, rue Cuvillier, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Guylaine Desnoyers.

Montréal, le 15 novembre 1979.

Les procureurs de la requérante,

4233-50-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET, *avocats.*

Carizio Demeo

Avis est donné que Carizio Demeo, ébéniste, résidant et domicilié au 9020, Deschambault, Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carizio Maurice Demeo.

Montréal, le 22 novembre 1979.

Le procureur du requérant,

4267-50-2-o MARCEL-G. ROBITAILLE C.R.

Johanne Gauthier

Avis est, par les présentes, donné que Johanne Gauthier, étudiante, résidant et domiciliée au 2155, chemin Comtois, Saint-Louis-de-Terrebonne, district judiciaire de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Lecorre.

Montréal, le 15 novembre 1978.

Le procureur de la requérante,

4228-50-2-o AUGUSTE CHOQUETTE.

Ohannes Houzibeyukian

Avis est, par les présentes, donné que Ohannes Houzibeyukian, ministre du culte, résidant et domicilié au 8491, rue Champagneur, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hovhannes Agnerian.

Montréal, le 3 décembre 1979.

Les procureurs du requérant,

4297-51-2-o MES TAILLEFER, TAILLEFER & PIGEON.

Zowinar Kouzibeyukian

Avis est, par les présentes, donné que mademoiselle Zowinar Kouzibeyukian, étudiante, résidant et domiciliée au 8491, rue Champagneur en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Zowinar Agnerian.

Montréal, le 3 décembre 1979.

Les procureurs de la requérante,

4298-51-2-o TAILLEFER, TAILLEFER & PIGEON, *avocats.*

Kam Lin Kwan Lai

Avis est, par la présente, donné que Kam Lin Kwan Lai, ménagère, demeurant et domiciliée en les ville et district de Montréal au 5826, avenue Parc, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Kam Lin Lai.

Montréal, le 9 novembre 1979.

Les procureurs de la requérante,

4338-51-2-o LAPIN, MAY, STEINBERG.

Louis Liboiron

Avis est donné que Louis Liboiron, 973, boulevard Pie XII, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ray Liboiron.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1979.

Le requérant,

4280-50-2-o LOUIS LIBOIRON.

Paul-André Luminati

Prenez avis que Paul-André Luminati, plombier, domicilié au 1092, de la rue Victor-Hugo, en la municipalité de Mascouche, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul-André Lalumière.

Mascouche, le 19 novembre 1979.

Le procureur du requérant,

4339-51-2-o CLAUDE LEMIRE.

Marie Clara

Prenez avis que Marie Clara, domiciliée et résidant à Newport, dans le district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Clara Meunier.

Chandler, le 3 décembre 1979.

Les procureurs de la requérante,

4348-51-2-o BECU ET RÔY, *avocats.*

Fernando McCollough

Prenez avis que Fernando McCollough domicilié sur la rue Saint-François, à Saint-Théophile, comté et district de Beauce, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son

nom en celui de Lucien McCollough.
Saint-Georges-Est, le 15 novembre 1979.

4212-50-2-o *Les procureurs du requérant,*
LESSARD & MORIN, *avocats.*

Nor Paquet

Prenez avis que Nor Paquet, opérateur de machinerie lourde, domicilié et résidant au 1031, avenue du Long-Sault, à Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Normand Pâquet.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1979.

4340-51-2-o *Le requérant,*
NOR PAQUET.

Gabrielle Proteau

Avis est donné que Gabrielle Proteau, infirmière, domiciliée au 525, route du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage, comté de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Gaby Proteau.

Rivière-du-Loup, le 30 novembre 1979.

4234-50-2-o *Le procureur de la requérante,*
RENÉ MICHEL OUELLET, *notaire.*

Marie Berthe Snyder

Avis est donné que Marie Berthe Snyder, résidant et domiciliée au 493, rue Charlevoix, app. 7, à Longueuil, district de Montréal, épouse de Noël Larin, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant ses prénoms de Marie Berthe Snyder en celui de Marie Berthe Gisèle Snyder.

Longueuil, le 29 novembre 1979.

Les procureurs de la requérante,
CHIQUETTE, BISSENETTE
& GIRARD.

4299-51-2-o

Jean Turgeon-Côté

Avis est donné que Jean Turgeon-Côté, étudiant, domicilié au 1925, Marcoux, Plessisville, district de Mégantic, et résidant au 2360, Nicolas-Pinel, app. 333, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Turgeon.

Le requérant étant célibataire, aucune autre personne ne sera affectée par la présente.

Plessisville, le 30 novembre 1979.

4243-50-2-o *Le procureur du requérant,*
YVES LAUZON, *notaire.*

Compagnies — Loi sur les

Demandes d'abandon de charte

B & C CARTAGE CO. INC.

Avis est, par les présentes, donné que B & C CARTAGE CO. INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 20 novembre 1979.

4305-o *La secrétaire,*
MARY ALICE BRADLEY.

BASTIEN & FILS LIMITEE

Prenez avis que la compagnie BASTIEN & FILS LIMITEE demandera au ministre des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 décembre 1979.

4325-o *Le procureur de la compagnie,*
CLAUDE GRATTON, *notaire.*

LA BONBONNIERE DU SAGUENAY LTEE

Prenez avis que la compagnie LA BONBONNIERE DU SAGUENAY LTEE demande au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 23 novembre 1979.

4326-o *Le procureur de la compagnie,*
MAURIL TREMBLAY.

LES ORIGINAUX BONNEBELLE INC. BONNEBELLE ORIGINALS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LES ORIGINAUX BONNEBELLE INC. — BONNEBELLE ORIGINALS INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1979.

Le secrétaire,
JOSEPH YANOW.

4336-o

BROSSOIT & SIGOUIN INC.

Prenez avis que la compagnie BROSSOIT & SIGOUIN INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 12 novembre 1979.

Le procureur de la compagnie,
ROBERT BROSSOIT, notaire.

4341-o

MOTEUR EXPRESS BYRNS LTEE BYRNS MOTOR EXPRESS LTD.

Prenez avis que la compagnie MOTEUR EXPRESS BYRNS LTEE — BYRNS MOTOR EXPRESS LTD., dont le siège social est situé à Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire et procureur de la compagnie,
ADRIEN R. PAQUETTE.

4306-o

LA CHEMISE ST-HONORE LTEE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LA CHEMISE ST-HONORE LTEE., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1979.

Le secrétaire,
JOSEPH YANOW.

4327-o

LA CHEMISE ST-MARTIN LTEE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LA CHEMISE ST-MARTIN LTEE., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1979.

Le secrétaire,
JOSEPH YANOW.

4328-o

LA CIE DE GESTION LEO TREMBLAY LIMITEE

Prenez avis que la compagnie LA CIE DE GESTION LEO TREMBLAY LIMITEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ME RAYMOND CLOUTIER.

4300-o

COMITE DES LOISIRS DE LA VILLE DE MANIWAKI

Prenez avis que la compagnie COMITE DES LOISIRS DE LA VILLE DE MANIWAKI demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ME JEAN TRÉPANIÉ.

4342-o

RUDBERG DEVELOPMENT CORPORATION COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT RUDBERG

Avis est, par les présentes, donné que RUDBERG DEVELOPMENT CORPORATION — COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT RUDBERG, corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 28 novembre 1979.

Le président,
MICHAEL RUDBERG.

4303-o

**LA COMPAGNIE DES CRAVATES ET
CHEMISES MODERNES LTEE
MODERN NECKWEAR & SHIRT CO. LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LA COMPAGNIE DES CRAVATES ET CHEMISES MODERNES LTEE — MODERN NECKWEAR & SHIRT CO. LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1979.

Le secrétaire,
SAM RUDY.

4329-o

COREY HOLDINGS LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie COREY HOLDINGS LTD, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,

ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

4349-o

LEO-PAUL COTE ET FRERES INC.

Prenez avis que LEO-PAUL COTE ET FRERES INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 620, rue Saint-François, Granby, QC, district de Bedford, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Granby, le 30 novembre 1979.

Le secrétaire,
GERMAIN CÔTÉ.

4335-o

**DEMENAGEMENT ET ENTREPOSAGE
APRIL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie DEMENAGEMENT ET ENTREPOSAGE APRIL INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de LaSalle, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institu-

tions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 13 novembre 1979.

Le secrétaire,
PETER BOXALL.

4330-o

DISTRIBUTIONS S.G.I. INC.

Avis est, par la présente, donné que DISTRIBUTIONS S.G.I. INC., compagnie dûment incorporée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 5987, rue Merriam, Anjou, QC, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte en vertu des stipulations de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 9 novembre 1979.

La secrétaire,
PRISCILLE BASTIEN.

4331-o

DROLET CONSTRUCTION COMPAGNIE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie DROLET CONSTRUCTION COMPAGNIE LIMITEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 décembre 1979.

La stagiaire en droit,
ANDRÉE DROLET.

4332-o

FERNO INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que FERNO INVESTMENT CORP., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 4 décembre 1979.

Le secrétaire,
DR. BERNARD OSIEK.

4350-o

IMPORTATIONS POUM LTEE

Prenez avis que la compagnie IMPORTATIONS POUM LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 21 novembre 1979.

La présidente de la compagnie,
MME SIMY ETTEDEGUI.

4343-o

LES INDUSTRIES ITT DU CANADA LTEE ITT INDUSTRIES OF CANADA LTD.

Prenez avis que la compagnie LES INDUSTRIES ITT DU CANADA LTEE — ITT INDUSTRIES OF CANADA LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 6 décembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
4333-o MES BLAIN, PICHÉ, EMERY & ASSOCIÉS.

LES INVESTISSEMENTS PROSAG INC

Prenez avis que la compagnie LES INVESTISSEMENTS PROSAG INC demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Bergeronnes, le 3 décembre 1979.

Le secrétaire,
4334-o DENIS TREMBLAY.

INVESTMENT FOUNDATION LIMITED

Prenez avis que la compagnie INVESTMENT FOUNDATION LIMITED demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
4301-o LAFLEUR, BROWN & GRANDPRÉ.

SARTO JEAN INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie SARTO JEAN INC., constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Saint-François, comté de Montmagny, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montmagny, le 5 décembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
4354-o BOUTIN BOULANGER, notaires.

SERVICE DE COUSSINETS M.B.S. LTEE M.B.S. BEARING SERVICE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie SERVICE DE COUSSINETS M.B.S. LTEE — M.B.S. BEARING SERVICE LTD., constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district

de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 28 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
4304-o HEENAN, BLAICKIE, POTVIN,
TRÉPANIER, COBBETT.

MATELAS MORIGEAU INC.

Avis est donné, par les présentes, que la compagnie MATELAS MORIGEAU INC., constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-François, comté de Montmagny, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montmagny, le 5 décembre 1979.

Le procureur de la compagnie,
4351-o MARC BOULANGER, notaire.

NORTHCOTE INVESTMENT CORP.

Prenez avis que NORTHCOTE INVESTMENT CORP. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 novembre 1979.

4357-o PETER R. VINEBERG & CO. A.C.

PEGGY DRESS LIMITED

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie PEGGY DRESS LIMITED, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 3 décembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
4352-o PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN, BEY, ASHENMIL,
KOTLER, GARVIS & SHUSTER, avocats.

LES POMICULTEURS GUIMONT INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie LES POMICULTEURS GUIMONT INC., constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montmagny, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives

et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montmagny, le 5 décembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BOUTIN BOULANGER, notaires.

4353-o

J. EYMARD RONDEAU INC.

Prenez avis que la compagnie J. EYMARD RONDEAU INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission

d'abandonner sa charte.

Marieville, le 30 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
GERVAIS & MAJOR.

4302-o

THE VAN ROH CORP.

Avis est donné que THE VAN ROH CORP. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG,
SHACTER.

4355-o

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Claude Larouche

Succession de Larouche, Claude, en son vivant de 125, rang 1 sud, Saint-Henri-de-Taillon, décédé le 4 novembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

4307-o

Demande(s) à la Législature

Concorde Enterprises Limited

Avis public est donné que Concorde Enterprises Limited s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

Concorde Enterprises Limited entend faire régulariser les titres de propriété des lots 1173, 1174, 1175 et 1176 (partie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Châteauguay, et notamment faire déclarer que William Carrière est devenu propriétaire inconditionnel des lots 1173, 1174, 1175 (partie) et 1176 (partie) dudit cadastre, aux termes de l'acte de vente enregistré le 18 mars 1969, au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay sous le numéro 120856, et que Maurice de Bellefeuille est devenu propriétaire inconditionnel du lot 1175 (partie) dudit cadastre, aux termes de l'acte de vente enregistré le 10 mai 1976 au même bureau d'enregistrement sous le numéro 151009.

Et pour toutes autres fins.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs

soussignés, 2810, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal, H4Z 1E6.

Les procureurs de la corporation,
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

4279-50-2-o

Les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie

Prenez avis que «Les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie», corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au couvent de Rivière-à-Pierre, désire s'adresser à l'Assemblée nationale du Québec pour présenter un projet de loi privé afin de faire abolir les charges et auditions contenues dans un acte de donation entre Odilon Blanchet, l'Institut des Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Bernardin-de-Sienne, à Rivière-à-Pierre. Cet acte de donation est daté du 4 mai 1907, il porte le numéro 11443 des minutes du notaire Joseph G. Couture et est enregistré sous le numéro 47688 au bureau d'enregistrement de Portneuf.

Québec, le 29 novembre 1979.

Les procureurs,
TURGEON, DUGAL ET ASS., avocats.

4185-49-4-o

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats
d'agents d'assurance

Conformément à l'article 360 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 30 novembre 1979, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
Monsieur Michel Carrier 6730, rue Beaumont Charlesbourg, QC G1H 4K3	6419	Assurance de dommages
Morgan Travel Corporation 3300, côte Vertu Montréal, QC H4R 1P8	1819	Assurance de voyage
Monsieur Albert Herscovitch 37, boulevard Brunswick, app. 303 Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 1P6	30338	Assurance de dommages
Mademoiselle Line Paradis 9801, boulevard LaSalle, app. 433 LaSalle, QC H8R 2P1	32647	Assurance de dommages
Monsieur Gilles Nadeau 490, Cadillac, app. 1 Longueuil, QC J4L 2R1	17608	Assurance de dommages

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

4282-0

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT
DE LA PAROISSE DE STE-MADELEINE-DE-
RIGAUD*Demande de conversion*

Prenez avis que «la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Ste-Madeleine-de-Rigaud», comté municipal de Vaudreuil, a le 13 septembre 1978, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIGAUD», et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

La secrétaire,

4036-48-4-0

MONIQUE HURTUBISE.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-MARC» et «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VERCHÈRES», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Verchères, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE VERCHÈRES» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

PHILIPPE COLETTE,

JACQUES HÉBERT.

4268-50-4-0

Compagnies de fidéicommiss

**LA COMPAGNIE DE FIDUCIE
VICTORIA GREY METRO
VICTORIA GREY METRO TRUST COMPANY**

Enregistrement

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss, il a accordé à «La Compagnie de Fiducie Victoria Grey Metro» — «Victoria Grey Metro Trust Company» issue de la fusion de «Victoria and Grey Trust Company» (constituée par lettres patentes émises en conformité de The Loan and Trust Corporations Act de l'Ontario) et «The Metropolitan Trust

Company» (constituée par lettres patentes émises en conformité de The Loan and Trust Corporations Act de l'Ontario), et dont le siège social est à 1, Ontario Street, Stratford, Ontario, un certificat d'enregistrement lui permettant d'effectuer des affaires de fidéicommiss dans la province à compter du 31 octobre 1979.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est au 2324, route Lucerne, Montréal, et son agent principal est monsieur Jean Marcoux.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

4281-o

Régie des marchés agricoles du Québec**Plan conjoint des producteurs des porcs du Québec**

Prenez avis que le plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 11 janvier 1978, a été abrogé le 21 novembre 1979 par l'arrêté en conseil numéro 3120-79 adopté par le lieutenant-

gouverneur en conseil. Le présent avis est donné pour autant qu'il est nécessaire et pour fin administrative.

*Le secrétaire de la Régie
des marchés agricoles du Québec,
ME GILLES LE BLANC.*

4356-o

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire d'Alma
(Siège social: ville d'Alma, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Paul-Emile Houle, directeur général, au centre administratif, 350 sud, côte du Collège, Alma, comté de Lac-Saint-Jean, QC, jusqu'à 19 heures, le lundi 7 janvier 1980, pour l'achat de 209 000 \$ d'obligations de la commission scolaire d'Alma datées du 4 février 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 209 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	12 000 \$
4 février 1982	14 000

Année	Capital
4 février 1983	15 000 \$
4 février 1984	17 000
4 février 1985	19 000
4 février 1986	21 000
4 février 1987	23 000
4 février 1988	26 000
4 février 1989	29 000
4 février 1990	33 000

La Commission scolaire d'Alma, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire d'Alma s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 22 juin 1976 (14 août 1978) — 108 000 dépenses d'immobilisations 1976-77; 4 septembre 1979 — 101 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 7 janvier 1980, à 19 heures, au centre administratif, 350 sud, côte du Collège, Alma, comté de Lac Saint-Jean, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Alma, le 3 décembre 1979.

Le directeur général,
PAUL-ÉMILE HOULE.

Centre administratif
350 sud, côte du Collège
Alma
comté de Lac-Saint-Jean, QC, G8B 3G3
téléphone: 662-6518 ou
662-6629, code 418 4284-0

Commission scolaire de Dolbeau

(Siège social: ville de Dolbeau, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jules Grenier, directeur général, au centre administratif, 1200, rue des Pins, Dolbeau, comté de Roberval, QC, jusqu'à 20 h 30, le mardi 8 janvier 1980, pour l'achat de 144 500 \$ d'obli-

gations de la commission scolaire de Dolbeau datées du 4 février 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessus seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 144 500 \$

Année	Capital
4 février 1981	11 500 \$
4 février 1982	12 000
4 février 1983	14 000
4 février 1984	15 000
4 février 1985	12 000
4 février 1986	12 000
4 février 1987	14 000
4 février 1988	16 000
4 février 1989	18 000
4 février 1990	20 000

La commission scolaire de Dolbeau, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Dolbeau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 5 août 1963 — 18 500 \$ renouvellement d'emprunt; 9 octobre 1979 — 64 000 \$ dépenses d'immobilisations 1976-77; 9 octobre 1979 — 62 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 8 janvier 1980, à 20 h 30, au centre administratif, 1200, rue des Pins, Dolbeau, comté de Roberval, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Dolbeau, le 3 décembre 1979.

Le directeur général,
JULES GRENIER.

Centre administratif
1200, rue des Pins
Dolbeau
comté de Roberval, QC, G8L 1M4
téléphone: 276-2032, code 418 4285-0

Municipalité de Fleurimont (Comté de Sherbrooke)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Roger Caron, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 1735, chemin Galvin, Fleurimont, comté de Sherbrooke, QC, jusqu'à 19 heures, le lundi 7 janvier 1980, pour l'achat de 162 000 \$ d'obligations de la municipalité de Fleurimont datées du 4 février 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour les fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 162 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	2 000 \$
4 février 1982	3 000
4 février 1983	4 000
4 février 1984	4 000
4 février 1985	5 000
4 février 1985	31 000 (à renouveler)
4 février 1990	113 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Fleurimont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 296 — 162 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le lundi 7 janvier 1980, à l'hôtel de ville, 1735, chemin Galvin, Fleurimont, comté de Sherbrooke, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Fleurimont, comté de Sherbrooke, le 26 novembre 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER CARON.

Hôtel de ville
1735, chemin Galvin,
Fleurimont
comté de Sherbrooke, QC, J1G 3E7
téléphone: 565-9954, code 819 4286-0

Commission scolaire Laurentian (Siège social: cité de Lachute, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné D.W. Dougherty, directeur général, au centre administratif, 171, rue Mary, comté d'Argenteuil, QC, jusqu'à 20 heures, le jeudi 10 janvier 1980, pour l'achat de 214 500 \$ d'obligations de la commission scolaire Laurentian datées du 4 février 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 214 500 \$

Année	Capital
4 février 1981	12 500 \$
4 février 1982	13 000
4 février 1983	15 000
4 février 1984	17 000
4 février 1985	19 000

Année	Capital
4 février 1986	21 000 \$
4 février 1987	24 000
4 février 1988	27 000
4 février 1989	31 000
4 février 1990	35 000

La commission scolaire Laurentian, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Laurentian s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 13 septembre 1979 — 214 500 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le jeudi 10 janvier 1980, à 20 heures, au centre administratif, 171, rue Mary, Lachute, comté d'Argenteuil, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions. Cité de Lachute, le 3 décembre 1979.

Le directeur général,

Centre administratif
171, rue Mary
Lachute
comté d'Argenteuil, QC, J8H 2C1
téléphone: 562-3721, code 514

D.W. DOUGHERTY.

4287-0

Commission scolaire des Mille-Iles

(Siège social: ville de Laval, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné André Chaput, directeur général, au centre administratif, 2275, Honoré-Mercier, Sainte-Rose-de-Laval, ville de Laval QC, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 9 janvier 1980 et par après jusqu'à 20 heures, à la salle du Conseil des commissaires, 216, boulevard Laval, Sainte-Rose-de-Laval ville de Laval, QC, pour l'achat de 1 509 000 \$ d'obligations de la commission scolaire des Mille-Iles datées du 4 février 1980 et remboursables en séries du 4 février 1981 au 4 février 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 4 août et 4 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 1 509 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
4 février 1981	94 000 \$
4 février 1982	106 000
4 février 1983	117 000
4 février 1984	124 000
4 février 1985	138 000
4 février 1986	134 000
4 février 1987	149 000
4 février 1988	167 000
4 février 1989	188 000
4 février 1990	210 000
4 février 1991	5 000
4 février 1992	5 000
4 février 1993	6 000
4 février 1994	7 000
4 février 1995	7 000
4 février 1996	8 000
4 février 1997	9 000
4 février 1998	10 000
4 février 1999	12 000
4 février 2000	13 000

La commission scolaire des Mille-Iles se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suf-

fisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 13 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 4 février 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 13 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 4 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire des Mille-Îles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 4 juin 1964 — 82 500 \$ renouvellement d'emprunt; 25 juin 1969 — 13 500 \$; 14 août 1959 — 5 000 \$ renouvellements d'emprunt; 13 décembre 1978 — 108 000 \$ réfection de la piscine de la polyvalente Jeunesse; 12 septembre 1979 — 1 300 000 \$ dépenses d'immobi-

lisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 20 heures, le mercredi 9 janvier 1980, à la salle du Conseil des commissaires, 216, boulevard Laval, Sainte-Rose-de-Laval, ville de Laval, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Laval, le 4 décembre 1979.

Le directeur général,
ANDRÉ CHAPUT.

Centre administratif

2275, Honoré-Mercier

Sainte-Rose-de-Laval

ville de Laval, QC, H7L 2T1

téléphone: 625-6951, code 514

4288-0

Commission scolaire de Normandie

(Siège social: ville de Saint-Tite, QC)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Yvon Paquin, directeur général, au centre administratif, 561, Saint-Paul, Saint-Tite, comté de Lavolette, QC, jusqu'à 20 heures, le mardi 8 janvier 1980, pour l'achat de 1 217 000 \$ d'obligations de la commission scolaire de Normandie datées du 4 février 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 1 217 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	24 000 \$
4 février 1982	26 000
4 février 1983	29 000
4 février 1984	33 000
4 février 1985	37 000
4 février 1985	556 000 (à renouveler)
4 février 1990	512 000 (à renouveler)

La commission scolaire de Normandie, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement

à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Normandie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 22 août 1979 — 1 060 000 \$ construction d'une école à Notre-Dame-de-Montauban; 11 juin 1979 (6 novembre 1979) — 81 000 \$ dépenses d'immobilisations 1976-77; 11 juin 1979 (6 novembre 1979) — 76 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 8 janvier 1980, à 20 heures, au centre administratif, 561, Saint-Paul, Saint-Tite, comté de Laviolette, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Tite, le 3 décembre 1979.

Le directeur général,

Centre administratif

YVON PAQUIN.

561, Saint-Paul

Saint-Tite

comté de Laviolette, QC, G0X 3H0

téléphone: 365-5938, code 418

4289-0

Commission scolaire régionale Protestante South Shore

(Siège social: ville de Saint-Lambert, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné John Rowley,

directeur général, au centre administratif, 6, boulevard Desaulniers, 6^e étage, Saint-Lambert, comté de Chambly, QC, jusqu'à 20 heures, le mardi 8 janvier 1980, pour l'achat de 218 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Protestante South Shore datées du 4 février 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessus seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 218 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	12 000 \$
4 février 1982	14 000
4 février 1983	16 000
4 février 1984	17 000
4 février 1985	20 000
4 février 1986	22 000
4 février 1987	24 000
4 février 1988	28 000
4 février 1989	31 000
4 février 1990	34 000

La commission scolaire régionale Protestante South Shore, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Protestante South Shore s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 23 août 1979 — 218 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 8 janvier 1980, à 20 heures, au centre administratif, 6, boulevard Desaulniers, 6^e étage, Saint-Lambert, comté de Chambly, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Lambert, le 28 novembre 1979.

Le directeur général,
JOHN ROWLEY.

Centre administratif
6, boulevard Desaulniers
6^e étage
Saint-Lambert
comté de Chambly, QC, J4P 1L6
téléphone: 672-4010, code 514 4290-0

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet
(Comté de Nicolet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 387 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet datées du 4 février 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 7 janvier 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 387 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	8 000 \$
4 février 1982	9 000
4 février 1983	10 000
4 février 1984	11 000

Année	Capital
4 février 1985	12 000 \$
4 février 1985	199 000 (à renouveler)
4 février 1990	138 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: E-2 — 96 500 \$; E-3 — 64 500 \$ renouvellements d'emprunt; 3-1979 — 170 000 \$ construction édifice municipal; 5-1979 — 8 000 \$ frais de refinancement; 6-1978 — 23 500 \$ aqueduc, égouts; 12-1977 — 12 200 \$ aqueduc, égouts, voirie; 13-1977 — 4 700 \$; 14-1977 — 7 600 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 7 janvier 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 janvier 1980, à 20 heures, à la salle du Conseil, 525, route du Port, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, le 26 novembre 1979.

Le secrétaire-trésorier,
HERMANN BEAUCHEMIN.

Bureau municipal
case postale 672
Nicolet
comté de Nicolet, QC, J0G 1E0
téléphone: 293-5117
ou 293-6161, code 819 4291-0

Corporation municipale de Saint-Joseph-de-Coleraine (Comté de Mégantic)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Eloi Gravel, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 88, rue Saint-Patrick, Saint-Joseph-de-Coleraine, comté de Mégantic, QC, jusqu'à 19 heures, le mardi 8 janvier 1980, pour l'achat de 300 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Joseph-de-Coleraine datées du 4 février 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 300 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	4 000 \$
4 février 1982	4 000
4 février 1983	5 000
4 février 1984	6 000
4 février 1985	6 000
4 février 1985	275 000
(renouvelable en entier)	

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Joseph-de-Coleraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 276 — 300 000 \$ const. centre sportif.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le mardi 8 janvier 1980, à l'hôtel de ville, 88, rue Saint-Patrick, Saint-Joseph-de-Coleraine, comté de Mégantic, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus

haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Saint-Joseph-de-Coleraine, comté de Mégantic, le 26 novembre 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ELOI GRAVEL.

Hôtel de ville
88, rue Saint-Patrick
Saint-Joseph-de-Coleraine
comté de Mégantic, QC, G0N 1B0
téléphone: 423-4000, code 418 4292-0

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 805 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne datées du 4 février 1980 et remboursables en série du 4 février 1981 au 4 février 2000 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2% payable semi-annuellement les 4 août et 4 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tels que montrés dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mercredi 9 janvier 1980, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (téléc 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 3 805 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
4 février 1981	53 000 \$
4 février 1982	59 000
4 février 1983	66 000
4 février 1984	75 000
4 février 1985	85 000
4 février 1986	95 000
4 février 1987	106 000
4 février 1988	120 000
4 février 1989	135 000
4 février 1990	152 000
4 février 1991	160 000

Année	Capital
4 février 1992	179 000 \$
4 février 1993	201 000
4 février 1994	227 000
4 février 1995	255 000
4 février 1996	286 000
4 février 1997	322 000
4 février 1998	363 000
4 février 1999	407 000
4 février 2000	459 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 459 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 4 février 2000.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 459 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 4 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 525 — 81 000 \$; 527 — 3 300 \$; 537 —

4 000 \$; 541 — 302 000 \$ voirie; 542 — 15 000 \$; 547 — 1 300 \$ aqueduc, égouts; 552-A — 63 500 \$ acq. de lots, const. d'un édifice; 560 — 1 130 000 \$ aqueduc, égouts; 561 — 893 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 564 — 3 500 \$ aqueduc, égouts; 574 — 34 000 \$; 582 — 150 000 \$ voirie; 583 — 325 000 \$ aqueduc, égouts; 626 — 799 400 \$ usine de filtration.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 9 janvier 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 9 janvier 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 4580, croissant Dauphin, Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, le 6 décembre 1979.

Hôtel de ville
4580, croissant Dauphin
Saint-Louis-de-Terrebonne
comté de Terrebonne, QC, J0N 1N0
téléphone: 471-2888, code 514 4344-0

Le secrétaire-trésorier,

PIERRE-YVES VERMETTE.

Corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

(Comté de Gaspé-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gervais Lemieux, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, case postale 130, Mont-Louis, comté de Gaspé, QC, jusqu'à 17 heures, le lundi 7 janvier 1980 et par après jusqu'à 19 heures, à l'édifice municipal, route Principale, Mont-Louis, comté de Gaspé-Ouest QC., pour l'achat de 249 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis datées du 1^{er} février 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} février 1980.

Tableau d'amortissement — 249 000 \$

Année	Capital
1 ^{er} février 1981	40 000 \$
1 ^{er} février 1982	44 000
1 ^{er} février 1983	49 000
1 ^{er} février 1984	54 000
1 ^{er} février 1985	62 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix

indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 85-A — 249 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le lundi 7 janvier 1980, à l'édifice municipal, route Principale, Mont-Louis, comté de Gaspé-Ouest, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, comté de Gaspé-Ouest, le 27 novembre 1979.

Le secrétaire-trésorier,

GERVAIS LEMIEUX.

Bureau municipal
case postale 130

Mont-Louis

comté de Gaspé-Ouest, QC, G0E 1T0

téléphone: 797-2310, code 418 4293-0

Ville de Victoriaville

(Comté d'Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Victoriaville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 074 000 \$ d'obligations de la ville de Victoriaville datées du 4 février 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêts à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 7 janvier 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 février 1980.

Tableau d'amortissement — 2 074 000 \$

Année	Capital
4 février 1981	96 000 \$
4 février 1982	102 000
4 février 1983	109 000
4 février 1984	117 000
4 février 1985	89 000
4 février 1985	1 031 000
4 février 1990	530 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Victoriaville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 février 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 158N.S. — 131 600 \$; 193N.S. — 16 900 \$; 192N.S. — 137 500 \$ renouvellements d'emprunt; 205N.S. — 43 500 \$; 208N.S. — 39 550 \$; 222N.S. — 2 300 \$; 223N.S. — 23 500 \$; 224N.S. — 6 500 \$; 238N.S. — 2 150 \$; 239N.S. — 1 500 \$ renouvellements d'emprunt; 439N.S. — 595 500 \$; 444N.S. — 413 500 \$; 447N.S. — 285 000 \$ aqueduc, égouts, voirie, etc.; 466N.S. — 175 000 \$ achat d'imm. mach. et trav. d'aménag.; 474N.S. — 200 000 \$ fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, QC, à 15 heures, le lundi 7 janvier 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 janvier 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1 ouest, Notre-Dame, Victoriaville, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Victoriaville, comté d'Arthabaska, le 27 novembre 1979.

Hôtel de ville

1 ouest, Notre-Dame

Victoriaville

comté d'Arthabaska, QC, G6P 6T2

téléphone: 758-8291, code 819

Le greffier,

GEORGES H. BOISVERT.

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

No 500-05-006310-799

LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BERNARD DUMOUCHEL, demeurant et résidant au 104, rue Boyer, ville de Beauharnois, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

«Une propriété désignée comme étant un terrain situé dans la ville de Beauharnois, dans la province de Québec, comprenant le lot numéro cinquante (50) du plan de ladite ville, lot décrit au livre de renvoi comme étant de forme irrégulière, limité au nord par la rue Saint-Laurent, au sud-ouest par la rue des Rois, au sud-est par le lot numéro quatre-vingt-sept (87) et au nord-est par le lot numéro cinquante et un (51); ayant une superficie totale d'environ cinq mille huit cent vingt-deux (5 822) pieds carrés.

Avec l'ancien bureau de poste qui s'y trouve.

En gardant pour nous, nos héritiers et successeurs, le libre droit d'utiliser toutes les eaux navigables de surface ou souterraines, actuelles et futures, coulant sur ou dans toute partie desdites terres.»

La mise à prix est fixée à 15 275 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Beauharnois, au 150, chemin Saint-Louis, à Beauharnois, le TRENTIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 27 novembre 1979.

4311-o

Hauterive

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

No 650-05-000335-795

District de Hauterive

Shérif: 655-18-000041-79

LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, demanderesse, contre RODOLPHE TREMBLAY, défendeur, et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision cinq du lot originaire numéro cinquante et un rang Quatre (lot 51-5-1 rg IV) et correspondant au numéro civique: 325, rue Granier, municipalité de Pointe-Lebel.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision cinq du lot originaire numéro cinquante et un, rang Quatre (lot 51-5-2 rg IV) et correspondant au numéro civique 325-A, rue Granier, municipalité de Pointe-Lebel.

c) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire numéro cinquante et un, rang Quatre (lot 51-8 rg IV), et correspondant au numéro civique 331, rue Granier, municipalité de Pointe-Lebel.

Aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Manicouagan. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 3 275 \$ pour l'immeuble A.

La mise à prix est fixée à 8 150 \$ pour l'immeuble B.

La mise à prix est fixée à 6 900 \$ pour l'immeuble C.

Soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la première division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, le MERCREDI SIXIEME jour du mois de FEVRIER 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif,

JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Baie-Comeau, le 27 novembre 1979.

4345-0

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Haute-ri-ve

No 655-02-000374-79

Shérif no 655-18-000037-79

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAUTERIVE, demanderesse, contre, GERARD VIGNEAULT, défendeur, et le REGISTREUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot numéro cinquante-trois, du rang Un (Lot 53-1 rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Ragueneau.

Avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

A distraire:

Partie de ce même lot (P. 53-1) vendue à M. Armand Parisée suivant acte enregistré le 25 avril 1977 sous le no 96600 au bureau d'enregistrement division Saguenay,

à Baie-Comeau.

La mise à prix est fixée à 3 800 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, le MERCREDI SIXIEME jour du mois de FEVRIER 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif,

JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Baie-Comeau, le 30 novembre 1979.

4312-0

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

No 705-02-00 1700-780

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 154, rue Queen, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse contre E.S.O.N., corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

«Les emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro dix-neuf

(19) du Troisième Rang du canton de Cathcart, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, représentant 25% de l'évaluation municipale, est indiqué à côté de chaque numéro de lot, soit:

subdivision numéro 156 du lot originaire 19 = 47,50 \$

subdivision numéro 157 du lot originaire 19 = 55,00
 subdivision numéro 164 du lot originaire 19 = 37,50
 subdivision numéro 165 du lot originaire 19 = 27,50
 subdivision numéro 218 du lot originaire 19 = 15,00
 subdivision numéro 220 du lot originaire 19 = 12,50
 subdivision numéro 221 du lot originaire 19 = 12,50
 subdivision numéro 222 du lot originaire 19 = 12,50
 subdivision numéro 229 du lot originaire 19 = 12,50
 subdivision numéro 294 du lot originaire 19 = 20,00

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Joliette au 577, rue Notre-Dame, dans les cité et district de Joliette, le JEUDI VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER 1980, à NEUF heures.

Le shérif adjoint,

JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
 Cour provinciale

Joliette, le 30 novembre 1979.

4308-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

No 705-02-000 1699-784

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social en la municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre HENRI LEMAY, domicilié et résidant au 5856, 5^e Avenue, Rosemont, district de Montréal, partie défenderesse et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

«Les emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro dix-neuf (19) du Troisième Rang du canton de Cathcart, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, représentant 25% de l'évaluation municipale, est indiqué à côté de chaque numéro de lot, soit:

subdivision numéro 6 du lot originaire 19 = 27,50 \$
 subdivision numéro 7 du lot originaire 19 = 32,50
 subdivision numéro 8 du lot originaire 19 = 40,00

subdivision numéro 10 du lot originaire 19 = 50,00
 subdivision numéro 12 du lot originaire 19 = 52,50
 subdivision numéro 14 du lot originaire 19 = 50,00
 subdivision numéro 16 du lot originaire 19 = 57,50
 subdivision numéro 21 du lot originaire 19 = 55,00
 subdivision numéro 84 du lot originaire 19 = 37,50
 subdivision numéro 85 du lot originaire 19 = 37,50
 subdivision numéro 86 du lot originaire 19 = 37,50
 subdivision numéro 87 du lot originaire 19 = 587,50
 avec bâtisses

subdivision numéro 90 du lot originaire 19 = 17,50
 subdivision numéro 91 du lot originaire 19 = 17,50
 subdivision numéro 106 du lot originaire 19 = 112,50»

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Joliette au 577, rue Notre-Dame, dans les cité et district de Joliette, le VENDREDI VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER 1980, à NEUF heures.

Le shérif adjoint,

JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
 Cour provinciale

Joliette, le 30 novembre 1979.

4309-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

No 705-05-000 344-799

DAME REJANE GAUDET, épouse séparée de biens de Léo Lafortune, domiciliée et résidant au 229, rue Saint-Joseph, dans les cité et district de Joliette, partie demanderesse, contre LES HERITIERS LEGAUX DE FEUE MARIETTE PERREAULT, des 969 sud, rue Saint-Pierre et 460, rue Bernard, app. 2, dans les cité et district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Un emplacement situé en la municipalité de Saint-

Liguori, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-huit (P.-68) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Liguori, division d'enregistrement de Montcalm, borné comme suit: vers l'ouest par une partie dudit lot 68 appartenant à Mme Emile Robert, vers le nord par une partie dudit lot 68 appartenant à la commission scolaire de l'Industrie, vers l'est par une partie du lot 67 appartenant à M. Azellus Cantin et vers le sud par un chemin public (rue Principale) avec la

bâtisse et dépendances y érigées.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 4 225 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistre-

ment de Montcalm au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 décembre 1979.

4358-o

Mingan

Bref d'exécution *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour municipale — District de Mingan

No C.M.C. 2457

CITE DES SEPT-ILES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Iles, 546, avenue Dequen, dans le district de Mingan, partie demanderesse, contre ENTREPRISE CENTRE D'ACHAT INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 4141, Sherbrooke, Montréal, QC, partie défenderesse.

Description des immeubles:

La subdivision deux du lot six (6-2) du rang Un (1) est, Baie des Sept-Iles;

La subdivision cinq du lot trois (3-5) du rang Un (1) est, Baie des Sept-Iles;

La subdivision deux du lot quatre (4-2) du rang Un (1) est, Baie des Sept-Iles;

La subdivision un du lot 5 (5-1) du rang Un (1) est, Baie des Sept-Iles.

Aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier avec bâtisses ci-dessus construites circons-

tances et dépendances.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé pour le lot (6-2) au montant de 41,87 \$, le lot (3-5) à 463,38 \$, le lot (4-2) à 463,38 \$, le lot (5-1) à 463,38 \$, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le QUATORZIÈME jour du mois de FEVRIER 1980, à ONZE heures.

Sept-Iles, le 4 décembre 1979.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

Truchon et Truchon, huissiers
106, rue Napoléon, suite 303
Sept-Iles, QC
Tél: 962-4966
962-4973

4313-o

Bref d'exécution *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour municipale — District de Mingan

No C.M.C. 2455

CITE DES SEPT-ILES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Iles, 546, avenue Dequen, dans le district de Mingan, partie demanderesse, contre MARON PROPERTIES LIMITED, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 4141, Sherbrooke, Montréal, QC, partie défenderesse.

Description de l'immeuble:

La subdivision deux du lot sept (7-2) du rang Un (1) est, Baie des Sept-Iles;

La subdivision deux du lot six (6-2) du rang un (1) Est, Baie des Sept-Iles.

Aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au

moment de l'adjudication est fixé pour le lot (7-2) au montant de 132,54 \$ et pour le lot (6-2) à 106,35 \$, payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le QUATORZIÈME jour du mois de FEVRIER 1980, à DIX heures.

Sept-Iles, le 4 décembre 1979.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

Truchon et Truchon, huissiers
106, rue Napoléon, suite 303
Sept-Iles, QC
tél.: 962-4966
962-4973

4314-o

Saint-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 District de Saint-François
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-3406-792

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre JEANNINE BOUTIN, domiciliée au 1, rue Maple, Rock Island, QC, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

«Partie du lot soixante-cinq borné en front par la rue Maple, en arrière par le numéro soixante-huit, sur un côté par le numéro soixante-quatre et sur l'autre côté par les numéros soixante-cinq et soixante-sept contenant en superficie vingt-sept perches et deux cent soixante pieds carrés, du cadastre officiel pour la paroisse de Rock Island, division d'enregistrement de Stanstead, le tout avec bâtisses

dessus construites, circonstances et dépendances»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Saint-François, est fixé à 1 700 \$ ou 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead Plain, QC, le MERCREDI VINGT-TROISIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
 Palais de justice

Sherbrooke, le 7 décembre 1979.

4359-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-001526-77

REAL DUFOUR, domicilié et résidant au 281, de la rue Saint-Roch, en la municipalité de Disraëli, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MAURICE J. NORMAND, domicilié et résidant dans le rang 7, en la municipalité de Rock Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

«La subdivision dix du lot originaire mille deux cent soixante-dix-sept (1277-10) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hatley, municipalité de Ayer's Cliff, avec bâtisses dessus.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Saint-François, est fixé à 4 187,50 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead Plain, QC, le MARDI VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
 Palais de justice

Sherbrooke, le 5 décembre 1979.

4346-o

Saint-Hyacinthe*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
 No 750-05-000298-79

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE ST-HYACINTHE, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 3955, boulevard Laurier, ville et

district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE GAGNON, domicilié au 380, chemin Rivière-L'Assomption, à Saint-Félix-de-Valois, district de Joliette,

défendeur.

«Un emplacement situé dans le village de Saint-Denis faisant front sur la rue Saint-Charles connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-treize (P.-193) des plans et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Denis; tenant cet emplacement d'un bout à la rue Saint-Charles, d'autre bout à un terrain appartenant à la fabrique Saint-Denis, d'un côté à partie dudit lot numéro 193, appartenant à monsieur Emilien Phaneuf et d'autre côté à partie du lot numéro 193, appartenant à monsieur Dominique Phaneuf, contenant, ledit emplacement, une largeur de cent trente-trois pieds (133') par une profondeur de cent quatorze pieds (114'); le tout plus ou moins de mesures anglaises; ladite profondeur étant toute la profondeur existant entre la rue Saint-Charles et le terrain appartenant à la fabrique Saint-Denis.

Avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances».

Le tout apparaissant comme propriété de Jean-Claude Gagnon.»

La mise à prix est fixée à 3 275 \$ montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGT-DEUXIEME jour du mois de JANVIER 1980, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, au numéro 3100, rue Laframboise, chambre 101, à Saint-Hyacinthe.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 7 décembre 1979.

4360-0

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000131-791

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, QC, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre JACQUES ROLANDEAU & FRANÇOISE VAILLANCOURT-ROLANDEAU, tous deux résidant et domiciliés au 450, rue Cherbourg, app. 301, Longueuil, QC, J4J 5C3, partie défenderesse.

Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle et étant composé du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf «A» (lot 9A-28) du Quatrième Rang, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant ledit emplacement cent dix pieds (110') dans sa ligne nord-ouest; cent quarante pieds et quarante-huit centièmes de pied (140,48') dans sa ligne nord-est; cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (123,6') dans sa ligne sud-est et cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (124,93') dans sa ligne sud-ouest, et

ayant une superficie totale de quinze mille trois cent soixante et un pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (15 361,3 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus y érigée.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 6 400 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, avocat.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 29 novembre 1979.

4315-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-000013-791
 et brefs notés:
 700-05-000190-797
 700-05-000586-796

EDOUARD BEAUCHESNE (1974) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 831, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, district de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre **LES ENTREPRISES I.M.C. CONSTRUCTION LTEE**, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 34, chemin Ronchamps, ville Lorraine, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Et bref noté numéro 700-05-000190-797: Charron Excavation Inc., contre Les Entreprises I.M.C. Construction Ltée. Et autre bref noté numéro 700-05-000586-796: Noé Cyr, contre Les Entreprises I.M.C. Construction Ltée.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent quatorze du lot originaire cinq cent trente (530-114) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse

de Sainte-Thérèse-de-Blainville avec édifice dessus en voie de construction et portant le numéro civique 22, 43^e Avenue, Blainville.

La mise à prix est fixée à 43 400 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 ANDRÉ DION, avocat.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 29 novembre 1979.

4316-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-001129-798

FIDUCIE NORD-AMERIQUE, corporation ayant son siège social au 85 ouest, de la rue Sainte-Catherine, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **JACQUES BERNARD**, domicilié au 12, boulevard d'Orléans, à Lorraine, district de Terrebonne, et **GERALD BEDARD INC.**, corporation ayant son siège social au 6480, de la place des Outardes, à Sainte-Rose, district de Montréal, partie défenderesse, et **PAUL RAINVILLE**, syndic licencié, exerçant au 484, de la rue McGill, à Montréal, district de Montréal, en sa qualité de syndic à la faillite de **Gérald Bédard Inc.**, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Toulouse, en la cité de Blainville, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante-trois (543-82) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec une bâtisse dessus érigée et portant les numéros civiques 22 et 24, de ladite rue Toulouse, ville de Blain-

ville, dont le mur nord-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment une servitude en faveur de l'Hydro-Québec *et al.*, établie aux termes de l'acte enregistré à Terrebonne, sous le numéro 341810.

La mise à prix est fixée à 9 525 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 ANDRÉ DION, avocat.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 29 novembre 1979.

4317-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000966-758

No 700-02-002406-792

Cour provinciale — District de Terrebonne

LES SERVICES FINANCIERS AVCO, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 314, rue Labelle, à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES HERITIERS LEGAUX DE FEU DAME DORIA GUILBAULT, épouse commune en biens de ARTHUR LAURIN, et les HERITIERS LEGAUX DE FEU ARTHUR LAURIN, époux commun en biens de feu dame DORIA GUILBAULT, tous deux domiciliés et résidant de leur vivant, au 525, rue Aurèle, Lac-Alouette, Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent quarante et un (partie 441) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, mesurant cinquante pieds de largeur par cent vingt pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front vers l'est par une rue privée projetée, en arrière vers l'ouest par le lac Alouette, d'un côté vers le nord-est par une autre partie du

lot 441 devant être vendue à France Ayotte et d'un autre côté vers le sud-est par une autre partie du lot 441 devant être vendue à G. René Legault.

Avec bâtisses dessus érigées sans exception et notamment une maison d'été.

La mise à prix est fixée à 2 962,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cour provinciale

Saint-Jérôme, le 29 novembre 1979.

4318-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI SUR LES

	Page
COOPERATIVE DE LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE FERMONT (<i>Formation</i>)	10591
COOPERATIVE D'HABITATION BROUSSEAU (QUÉBEC) (<i>Formation</i>)	10591
COOPERATIVE D'HABITATION DES DEUX & QUATRE D'AMOS (<i>Formation</i>)	10591
COOPERATIVE D'HABITATION DES SIX D'AMOS (<i>Formation</i>)	10591
COOPERATIVE D'HABITATION PERE-DIVET (SEPT-ÎLES) (<i>Formation</i>)	10591
FEDERATION REGIONALE DES CANTONS DE L'EST DES COOPERATIVES D'HABITATION (<i>Formation</i>)	10591

AVIS DIVERS

LONGUEUIL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	10592
SUCCESSION SERGE RODRIGUE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	10592

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDES

BEAUDOIN, JOSEPH RODOLPHE JACQUES	10592
CAYER, JOSEPH ANATOLE CLAUDE	10592
D'AMATO, ALICE MARIA SAVERIA	10593
DEZIEL, JOSEPH ANDRE HUBERT	10593
GAGNON, MARIE CARMEN CECILIA	10593
GRENIER, ALBERT	10593
HARDY, MARIE-ANDREE	10593
HUOT, JOSEPH JOACHIM PHILIPPE JOCELYN	10593
JACQUES, JOSEPH ODERIC LAURIER	10593
LABRIE, MARIE JULIE ANNA	10593
LACHANCE, MARIE HELENE GISELLE REJEANNE	10593
LAROCHE, JOSEPH RAYMOND PATRICK	10593
LAVOIE, MARIE MADELEINE MARTINE	10593
LEBLANC, JEAN NOËL	10594
MANDANI, NADIA	10594
MATHIEU, MARIE MONIQUE THERESE	10594
NOVAK, ANDRE	10594
PARADIS, JOSEPH CAROL	10594
PLOURDE, MARIE JACINTHE JASMINE	10594
RAQUIER, JEAN MARIE	10594
RIGNANESE, CARMELA JOSEE	10594
ROY, MARIE SIMONNE RENEE	10594
SEVIGNY, JOSEPH ROGER GUY ROSAIRE	10594
SIMARD, MARIE FRANCINE GINETTE ANOUK	10594
TARAS, HOWARD LEWIS	10595
TREMBLAY, JEAN ROGER	10595
VAN NESTE, MARIE HELENE LUCIE ANNE	10595
VIAU, MARIE FRANCOISE CLAUDETTE	10595
WELCH, JOSEPH ALBERT STEVE	10595
WINTER, MARIE GHISLAINE DENISE	10595
WINTER, MARIE MICHELINE CLAUDE ROSE	10595
YACOB, RICHARD MAGUED	10595

DEMANDES

AGNERIAN, FLORA KEVORK	10595
CHAYER, JOSEPH GEORGES YVES	10595
CHOQUETTE, GUYLAINE	10596
DEMEO, CARIZIO	10596
GAUTHIER, JOHANNE	10596
HOUZIBEYUKIAN, OHANNES	10596
KOUZIBEYUKIAN, ZOWINAR	10596
LAI, KAM LIN KWAN	10596

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — suite

Page

LIBOIRON, LOUIS	10596
LUMINATI, PAUL-ANDRE	10596
MARIE CLARA	10596
McCOLLOUGH, FERNANDO	10596
PAQUET, NOR	10597
PROTEAU, GABRIELLE	10597
SNYDER, MARIE BERTHE	10597
TURGEON-COTE, JEAN	10597

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE REGULIER	10566
— CAMIONNAGE SPECIALISE	10571
— DECHETS	10588
— LOCATION	10581
— PRODUITS NOMMES	10575
— TRANSPORT EN VRAC	10582
— VOYAGEUR	10558
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	10534
— QUEBEC	10550
— QUEBEC (Transport de déchets)	10558

COMPAGNIES — LOI SUR LES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

B & C CARTAGE CO. INC.	10597
BASTIEN & FILS LIMITEE	10597
BONBONNIERE DU SAGUENAY LTEE (LA)	10597
BONNEBELLE ORIGINALS INC.	10598
BROSSOIT & SIGOUIN INC.	10598
BYRNS MOTOR EXPRESS LTD.	10598
CHEMISE ST-HONORE LTEE. (LA)	10598
CHEMISE ST-MARTIN LTEE. (LA)	10598
CIE DE GESTION LEO TREMBLAY LIMITEE (LA)	10598
COMITE DES LOISIRS DE LA VILLE DE MANIWAKI	10598
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT RUDBERG	10598
COMPAGNIE DES CRAVATES ET CHEMISES MODERNES LTEE (LA)	10599
COREY HOLDINGS LTD.	10599
COTE (LEO-PAUL) ET FRERES INC.	10599
DEMENAGEMENT ET ENTREPOSAGE APRIL INC.	10599
DISTRIBUTIONS S.G.I. INC.	10599
DROLET CONSTRUCTION COMPAGNIE LIMITEE	10599
FERNO INVESTMENT CORP.	10599
IMPORTATIONS POUM LTEE	10599
INDUSTRIES ITT DU CANADA LTEE	10600
INVESTISSEMENTS PROSAG INC (LES)	10600
INVESTMENT FOUNDATION LIMITED	10600
ITT INDUSTRIES OF CANADA LTD.	10600
JEAN (SARTO) INC.	10600
M.B.S. BEARING SERVICE LTD.	10600
MATELAS MORIGEAU INC.	10600
MODERN NECKWEAR & SHIRT CO. LTD.	10599
MOTEUR EXPRESS BYRNS LTEE	10598
NORTHCOTE INVESTMENT CORP.	10600
ORIGINAUX BONNEBELLE INC. (LES)	10598
PEGGY DRESS LIMITED	10600

COMPAGNIES — LOI SUR LES**DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — suite**

POMICULTEURS GUIMONT INC. (LES)	10600
RONDEAU (J. EYMARD) INC.	10601
RUDBERG DEVELOPMENT CORPORATION	10598
SERVICE DE COUSSINETS M.B.S. LTEE	10600
VAN ROH CORP. (THE)	10601

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITE**

LAROUCHE, CLAUDE	10601
------------------------	-------

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

CONCORDE ENTREPRISES LIMITED	10601
SOEURS SERVANTES DU SAINT-COEUR DE MARIE (LES)	10601

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES**CONSUMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES****ASSURANCES, LOI SUR LES**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE	10602
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-MADELEINE-DE-RIGAUD (<i>Conversion</i>)	10602
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE VERCHERES (LA) (<i>Demande de fusion</i>)	10602

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS

COMPAGNIE DE FIDUCIE VICTORIA GREY METRO (LA) (<i>Avis d'enregistrement</i>)	10603
VICTORIA GREY METRO TRUST COMPANY (<i>Avis d'enregistrement</i>)	10603

REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC

PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUEBEC (<i>Abrogation</i>)	10603
--	-------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS**

ABATTOIR AVICOLE FRONTENAC INC.	10527
ACME SHOE MFG. CO. LTD.	10527
AGENCE DE RECLAMATIONS NORMANDIE INC.	10527
AGENCES LAURENTIENNES LIMITEE	10527
ALGONQUIN HOMES LTD.	10527
ATELIERS DU MEUBLE DE ST-BRUNO INC.	10527
AUTOMOTIVE SALES & SERVICE NORTH WEST LTD	10532
BARRE (ANDRE) INC.	10527
BENOIT (B.) & FRERES INC.	10527
BERNARD'S FASHIONS (ST-HUBERT) INC.	10530
BONPEN INC.	10527
BRANCH ENTREPRISES INC.	10527
BROMPTON INDUSTRIES LTD.	10527
BRO-TEK MACHINERY LTD.	10530
C.G.H. LTEE	10527
C.L. CONSTRUCTION INC.	10527
CALEDON INVESTMENT CORP.	10527
CANTIN (L.-E.) & CIE, LTEE	10527
CAPE BRETON METALS LIMITED (N.P.L.)	10527
CARLEY'S LIMITED	10527
CASSEL INVESTMENT LTD.	10527

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

Page

CENTRE DES COMMUNICATIONS DE LA RADIO R.C.C. INC.	10528
CHAMBLY INVESTMENT LTD.	10528
CHARLEBOIS (MICHEL) GLASS INC.	10532
CHAUSSURE FAMILIALE INC.	10528
CHESLEY PRINTING COMPANY LTD.	10528
CITADEL DEVELOPMENT CORP.	10528
CITADEL MOBILE WASH INC.	10530
CLUB DE COURSES DE TROIS-RIVIERES LTEE	10528
COMPAGNIE DE PUBLICATION GENERALE LIMITEE (LA)	10528
COMPAGNIE REMO LTEE (LA)	10528
CONSTRUCTION IGLOO INC.	10528
CONSTRUCTION J. M. U. INC.	10528
CONSTRUCTIONS DU BAS ST-LAURENT INC. (LES)	10528
COSMA LIMITED	10528
COUTURE (ALPHONSE) INC.	10528
CRIMCO MINING CORPORATION LTD. (N.P.L.)	10528
CUISINES CENTRALES BONTURI INC. (LES)	10528
D.M. ENTERPRISE LIMITED	10528
DELMAC ELEVATOR MAINTENANCE SERVICES INC.	10532
DESMARIS (J.P.), LTEE	10528
DESROCHERS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE INC.	10528
DEVELOPPEMENT STE-BEATRIX INC.	10528
DOMAINE LAC DES ILES INC.	10528
DOSAN CANADA LTD.	10528
DOSAN CANADA LTEE	10528
DYNAMIC MOTIVATION (QUEBEC) INCORPORATED	10528
ECURIES CALAIS INC. (LES)	10528
ELDORADO ELECTRONIC EQUIPMENT LTD.	10529
ENRA CORPORATION	10528
ENTREPRISES D.M. LIMITEE	10528
ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS FAMILIALES BIRON INC. (LES)	10529
ENTREPRISES HINSE & FILS INC. (LES)	10529
ENTREPRISES PIDAL INC. (LES)	10529
ENTREPRISES ST-EUSTACHE INC. (LES)	10529
ENTREPRISES SELCORP LTEE	10529
ENTREPRISES WILLY DUJARDIN LTEE (LES)	10529
EPICERIE SAVARD & FILS LIMITEE	10529
EQUIPEMENT ELECTRONIQUE ELDORADO LTEE	10529
EXPLORATIONS TERRA SCAN LIMITEE (LES)	10529
FERBLANTERIE CHARLEVOIX LIMITEE	10529
FERMAR INC.	10529
FRANKSIN MINES LTD. (N.P.L.)	10529
FREINS ET ROUES DE SECURITE LTEE	10529
G. K. G. INVESTMENTS INC.	10529
GALERIE DES SPORTS (QUEBEC) INC.	10529
GALITHIUM MINES LTD. (N.P.L.)	10529
GENERAL FRANCHISING CORPORATION OF CANADA LTD.	10532
GILAH HOME AND MORTGAGE CORPORATION LTD	10529
GRANGER (GILLES) INC.	10529
GRENIER (FERNAND) LIMITEE	10529
GROUPE DE RECHERCHE L.O.G. INC.	10529
GUNAIL INC.	10529
IGLOO CONSTRUCTION INC.	10528
IMMEUBLES CANABEC INC. (LES)	10530
IMMEUBLES LETELLIER INC.	10530
IMPORTATION LE CABOCHARD INC.	10530
IMPORTATIONS S.J.D. LTEE	10530
INTERNATIONAL APPRAISAL SOCIETY INC	10532

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

Page

INTERNATIONAL GO-KART'S LTEE	10530
J. M. U. CONSTRUCTION INC.	10528
JONQUIERE PRODUITS INC.	10530
KING-WELL INVESTMENT INC.	10530
KIPAWA MINERAL EXPLORATIONS COMPANY (N.P.L.)	10530
LAPOINTE & LAPOINTE LTEE	10530
LATRAVERSE (GUY) & ASSOCIES INC.	10530
LAURENTIAN AGENCIES LIMITED	10527
LAVAGE MOBILE CITADELLE INC.	10530
M.G.R. CONSTRUCTION INC.	10530
MACHINERIES BRO-TEK LTEE (LES)	10530
MAGASIN LABELL LTEE	10530
MARCHE LASALLE INC.	10530
MENDOZ SPORTS WEAR INC.	10530
METRO SPRINGS & BRAKES SERVICES INC.	10532
MILHOMME LUCIEN SPRINGS INC.	10531
MILLER & WATT INC.	10530
MODES BERNARD (ST-HUBERT) INC. (LES)	10530
MORIN LEONARD INC.	10530
NANCY INC.	10530
NAPOLEON CONSTRUCTION CO. LTD.	10530
NAULT (J.M.) LIMITEE.	10530
NETTOYEURS ASSOCIES INC.	10530
NORMANDIE CLAIMS AGENCY INC.	10527
NOUVEAUTES EDUCATIVES INC. (LES)	10530
OAKWOOD CONSTRUCTION COMPANY INC.	10531
OBSERVATEUR DE BOURASSA INC. (L')	10531
ODETTE HAUTE COIFFURE INC.	10531
PAIN VAUDREUIL INC.	10531
PAYSAGISTES ET CONSTRUCTEURS DE LA VILLE DU LAC BROME LTEE	10531
PEPINIERE DU SAGUENAY INC. (LA)	10531
PLACEMENTS HATLEY INC.	10531
PLACEMENTS LA TOSCANE LTEE (LES)	10531
PLASTIQUES ET FIBRES DE VERRE SECURITAIRES M.G.P. INC. (LES)	10531
PLAZA HOLDINGS LTD.	10531
PLAZA JEAN-TALON INC.	10531
PORTNEUF-PRESSE INC.	10531
PRETS S.M.G. INC. (LES)	10531
PREVOST STREET REALTY HOLDINGS LTD.	10531
QUEBEC CHROME CORPORATION (N.P.L.)	10531
R.C.C. RADIO COMMUNICATIONS CENTRE INC.	10528
RESSORTS LUCIEN MILHOMME INC. (LES)	10531
RICHELIEU AUTOMATIC VENDING CO. LTD.	10531
ROSS E. & SON LTD.	10531
S.J.D. IMPORTS LTD.	10530
SAFETY BRAKES & WHEELS LTD.	10529
ST. LOUIS FURNITURE CO.	10531
ST.-PHILIPPE INVESTMENT CORP.	10531
ST. URBAIN DAIRIES LTD.	10531
SELCORP ENTERPRISES LTD.	10529
SELECT METAL INC.	10531
SERVICES DE RESSORTS & FREINS METRO INC.	10532
SERVICES D'ENTRETIEN D'ASCENSEURS DELMAC INC.	10532
SIWORTH CONSTRUCTION CO.	10532
SOCIETE DE GESTION DES CANTONS DE L'EST INC.	10532
SOCIETE D'ENTRETIEN DU QUEBEC INC. (LA)	10532
SOCIETE GENERALE DE FRANCHISING DU CANADA LTEE	10532
SOCIETE INTERNATIONALE D'ESTIMATION INC.	10532

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

SOLDEURS METROPOLE INC. (LES)	10532
SYSTEMES DE DONNEES TROYENS LTEE	10532
TAIT (H.G.) INC.	10532
TELECO PRODUCTS CORPORATION LIMITED	10532
TERRA SCAN EXPLORATIONS LIMITED	10529
THIBODEAU (JACQUES) INC.	10532
TOWN OF BROME LAKE LANDSCAPING AND CONSTRUCTION LTD.	10531
TROJAN DATA SYSTEMS LTD.	10532
TUSCANY HOLDINGS LTD.	10531
UNIVERSE SHIPPING CO. LTD.	10532
VALLERAND & ASSOCIES INC.	10532
VALLEYFIELD PHOTO SERVICE INC.	10532
VENTES & SERVICE AUTOMOTIVE (NORD-OUEST) LTEE	10532
VAUDREUIL BREAD INC.	10531
VITRERIE MICHEL CHARLEBOIS INC.	10532

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ALMA, COMMISSION SCOLAIRE	10603
DOLBEAU, COMMISSION SCOLAIRE	10604
FLEURIMONT, MUNICIPALITE	10605
LAURENTIAN, COMMISSION SCOLAIRE	10605
MILLE-ILES, COMMISSION SCOLAIRE	10606
NORMANDIE, COMMISSION SCOLAIRE	10607
PROTESTANTE SOUTH SHORE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	10608
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET, PAROISSE	10609
SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE, CORPORATION MUNICIPALE	10610
SAINT-LOUIS-DE-TERRERBONNE, PAROISSE	10610
SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS, CORPORATION MUNICIPALE	10611
VICTORIAVILLE, VILLE	10612

VENTE(S) PAR SHERIF**BEAUHARNOIS**

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE (LA) c. DUMOUCHEL	10613
---	-------

HAUTERIVE

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE (LA) c. TREMBLAY	10613
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAUTERIVE (LA) c. VIGNEAULT	10614

JOLIETTE

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN c. E.S.O.N.	10614
COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN c. LEMAY	10615
GAUDET c. LES HERITIERS LEGAUX DE MARIETTE PERREAULT	10615

MINGAN

SEPT-ILES, CITE c. ENTREPRISE CENTRE D'ACHAT INC.	10616
SEPT-ILES, CITE c. MARON PROPERTIES LIMITED	10616

SAINT-FRANCOIS

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. BOUTIN	10617
DUFOUR c. NORMAND	10617

SAINT-HYACINTHE

CAISSE D'ETABLISSEMENT DE ST-HYACINTHE (LA) c. GAGNON	10617
---	-------

VENTE(S) PAR SHERIF — suite
TERREBONNE

Page

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. ROLANDEAU <i>ET AL.</i>	10618
BEAUCHESNE (EDOUARD) (1974) INC. c. LES ENTREPRISES I.M.C. CONSTRUCTION LTEE	10619
FIDUCIE NORD-AMERIQUE c. BERNARD <i>ET AL.</i>	10619
SERVICES FINANCIERS AVCO (LES) c. LES HERITIERS LEGAUX DE DAME DORIA GUILBAULT <i>ET AL.</i> ..	10620

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI SUR LES	10591
AVIS DIVERS	10592
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI SUR LE	10592
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	10534
COMPAGNIES, LOI SUR LES	10597
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA	10601
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	10601
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	10602
REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC	10603
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES	10527
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	10603
VENTE(S) PAR SHERIF	10613

SSN 0703-5756

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777